  

**Premier Symposium d’Arusha sur la qualité des Institutions publiques sur le continent africain :**

« Au-delà du Traité d'Abuja : Communautés économiques régionales et intégration continentale - Intégration des fonctions ou des valeurs ? ”

01 - 03 novembre 2017

Arusha International Conference Centre (AICC)

Arusha, Tanzanie

# Table des matières

Table des matières ii

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES iv

RÉSUMÉ ANALYTIQUE vi

Contexte et Introduction vi

Justification du symposium vi

Objectifs et Participants vii

Contenu et actes du Symposium vii

La voie à suivre viii

1.0 Première journée : Mercredi 1er novembre 2017 1

1.1 Cérémonie d’ouverture 1

1.1.1 Discours de bienvenue du PACPS 1

1.1.2 Allocution de la Représentante de l’Agence allemande pour la coopération (GIZ) 3

1.1.3 Allocution de bienvenue de la Cour de justice de l’Afrique de l’Est 4

1.1.4 Discours liminaire 5

1.2 Panel 1 : Perspectives théoriques et conclusions empiriques sur l'intégration régionale 7

1.2.1 L’Approche de la Nouvelle économie institutionnelle (NIE) à la recherche de l’intégration régionale et continentale en Afrique 7

*1.2.1.1* *Situations et difficultés liées à l’intégration régionale en Afrique* 7

*1.2.1.2* *Déconstruire la NIE : Pertinence d’une intégration régionale en Afrique* 7

*1.2.1.3* *Transformation structurelle et intégration régionale : une approche NIE* 8

*1.2.1.4* *Questions institutionnelle et efforts d’intégration* 8

*1.2.1.5* *NIE et Système économique : Succès institutionnels et paramètres clés* 9

*1.2.1.6* *Voie à suivre : Double approche NIE pour une intégration régionale* 9

1.2.2 Dans quelles conditions l’ALE tripartite CEDEAO-COMESA-SADC peut-il devenir un outil d’harmonisation institutionnelle ? Aperçus de l’institutionnalisme et du réalisme 9

*1.2.2.1* *L’Institutionnalisme et les politiques de coordination* 10

*1.2.2.2* *Le Réalisme sceptique et l’illusion d’une coordination politique* 11

*1.2.2.3* *Pathologies de coordination institutionnelle du point de vue réaliste* 12

*1.2.2.4* *Recommandations* 16

1.2.3 Renforcer les capacités d’intégration régionale : Résultats clés et recommandations issus de l’étude de l’ACBF sur les besoins de capacités des Communautés économiques régionales d’Afrique 17

*1.2.3.1* *Contexte, justification, objectifs, portée et méthodologie de l’étude sur les besoins de capacités des CER africaines* 17

*1.2.3.2* *Résultats clés : Défis de capacités identifiés au niveau des CER* 18

*1.2.3.3* *Recommandations clés : Mesures et interventions politiques* 20

*1.2.3.4* *Ce qui a été fait jusqu’ici* 21

1.2.4 Discussion en plénière : Points saillants 22

1.3 Panel 2 : Les cas de l’EAC et de la CEDEAO : leurs valeurs et fonctions, et les mécanismes de coordination interne et externe 23

1.3.1 Les Opportunités et défis de l’harmonisation et de la coordination des politiques des États de la CAE dans la marche de l’Afrique vers l’Union africaine : de la simple intégration des fonctions à l’intégration des valeurs 23

*1.3.1.1* *Introduction* 23

*1.3.1.2* *La Communauté d’Afrique de l’Est (EAC)* 23

*1.3.1.3* *L’Union africaine (UA)* 24

*1.3.1.4* *Conclusion* 27

1.3.3 La CEDEAO : Les Valeurs, fonctions, et mécanismes de coordination internes et externes 28

*1.3.3.1* *Introduction : Quelques faits et chiffres* 29

*1.3.3.2* *Les Valeurs de la CEDEAO* 30

*1.3.3.3* *Les Textes Juridiques portant sur les Valeurs de la CEDEAO* 30

*1.3.3.4* *Caractéristiques d’une meilleure CEDEAO des peuples et fonctions de la CEDEAO* 31

*1.3.3.5* *Harmonisation et Coordination intra-CER* 32

*1.3.3.6* *Harmonisation et coordination inter-CER* 34

*1.3.3.7* *Les Mécanismes de coordination inter-CER* 34

*1.3.3.8* *Quelques perspectives d’harmonisation et de coordination inter-CER* 34

1.3.4 Les Causes de l’échec de la première Communauté d’Afrique de l’Est (EAC) et les Défis de l’actuelle 35

1.3.5 Discussions plénières : Les Points saillants 36

1.4 Panel 3 : Les cas du COMESA et de la SADC : leurs valeurs et leurs fonctions, et les mécanismes de coordination interne et externe 37

1.4.1 D'une zone de commerce préférentielle (ZEP) à un marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) : 37

*1.4.1.1* *L'origine du COMESA* 37

*1.4.1.2* *Processus d'intégration du COMESA* 38

*1.4.1.3* *Stratégies de mise en œuvre* 39

*1.4.1.4* *Comment le COMESA est organisé* 40

*1.4.1.5* *Leçons apprises* 41

1.4.2 EAC, SADC et COMESA 41

1.4.3 L'origine de la SADC 42

1.4.4 Discussion plénière : points saillants 42

2.0 DEUXIÈME JOURNÉE : JEUDI, 2 NOVEMBRE 2017 43

2.1 Panel 4 : Les cas de l'UMA, de la CEEAC et de l'UA : valeurs et fonctions, et les mécanismes de coordination interne et externe 43

2.1.1 Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) 44

2.1.2 La Commission de l'Union africaine (CUA) 44

2.1.3 UMA et ECCAS 44

2.1.4 Conclusion 45

2.1.5 Discussion plénière : points saillants 45

2.2 Panel 5 : Problèmes de coordination et Opportunités : Les cas de la CUA, du CORP et de l'accord tripartite entre l’EAC, le COMESA et la SADC 47

2.2.1 Les cas du Comité de Représentants permanents (COREP) 47

2.2.2 La zone de libre-échange tripartite (ZLET) : Ambassadeur Salvator Matata 48

*2.2.2.1* *Une compréhension commune de la zone de libre-échange tripartite* 48

*2.2.2.2* *Contenu de la zone de libre-échange tripartite* 48

2.2.3 La zone de libre-échange tripartite (ZLET) : Dr Bertrand Pamfouet 49

2.2.4 Discussion plénières : points saillants 50

2.3 Défis et opportunités de coordination : les cas de l'architecture de gouvernance africaine (AGA) et de l'architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) 51

2.3.1 Réflexions de M. Selemani Kinyunyu 51

2.3.2 Réflexions de Dr Theodore Njikam 52

2.3.3 Réflexions de M. Amadou Diongue 53

2.3.4 Discussion plénière : points saillants 53

3.0 TROISIÈME JOURNÉE : VENDREDI, 3 NOVEMBRE 2017 54

3.1 Présentation et adoption des recommandations 54

3.1.1 La capacité institutionnelle de l'UA et des CER en tant que leaders et éléments constitutifs du Traité d'Abuja 54

3.1.2 Valeurs 54

3.1.3 Fonctions 54

3.1.4 Coordination au sein des CER (Coordination intra-REC) 55

3.1.5 Coopération entre les CER (coopération inter-CER) 55

3.1.6 Coordination CER-UA 55

3.1.7 Le rôle des États membres dans la CEA 55

3.1.8 Discussion plénière : points saillants 55

3.2 La voie à suivre : Prochaines étapes 56

3.3 Cérémonie de clôture 56

3.3.1 Mots de clôture prononcés par les dignitaires 56

3.3.2 Mots de remerciement de la Présidente du PACPS 57

3.3.3 Discours de clôture du Président du CCUAC 57

*ANNEXE 1* : Liste des participants 58

*ANNEXE 2* : SECRÉTARIAT 60

*ANNEXE 3* : Liste des journalistes 61

*ANNEXE 4* : Programme 1

# LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

ACBF Fondation africaine pour le renforcement des capacités

AGA Architecture africaine de gouvernance

ALA Accord de libre échange

BAD Banque africaine de développement

CafDHP Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

CCUAC Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption

CEA Communauté économique africaine

CEA/ONU Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique

CEDEAO Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC Communauté économique des États de l'Afrique centrale

COMESA Marché commun d'Afrique orientale et australe

COREP Comité des représentants permanents

CUA Commission de l'Union africaine

DPS Département Paix et Sécurité Département

EAC Communauté de l'Afrique de l'Est

EATUC Confédération syndicale de l’Afrique de l’Est

GIZ Coopération internationale allemande

IGAD Autorité inter-gouvernementale pour le développement

NEPAD Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique

NIE Nouvelle économie institutionnelle

OSC Organisation de la société civile

PACIN Réseau des citoyens panafricains

PACPS Centre panafricain d'études politiques

PPA Parlement panafricain

SADC Communauté de développement de l'Afrique australe

SNRL Renforcement des relations régionales et nationales

UA Union africaine

UMA Union du Maghreb arabe

ZLET Zone de libre-échange tripartite

# **RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

## Contexte et Introduction

**Le Centre panafricain d'études politiques** (PACPS), basé à Arusha, en Tanzanie, est un groupe de réflexion indépendant à but non lucratif, créé pour entreprendre de la recherche, des formations pour le renforcement des capacités et un dialogue politique sur les questions relatives à la qualité des institutions publiques sur le continent africain. Les réflexions et analyses seront menées et poursuivies à trois niveaux conceptuels, à savoir :

* Aux **niveaux continental et régional**, le PACPS abordera les **questions institutionnelles relatives à l'intégration continentale et régionale**
* Au **niveau de l'État-nation**, le PACPS se penchera sur **les questions institutionnelles relatives à la gouvernance démocratique, à l’ordre constitutionnel et à l'esprit du service public.**
* Au **niveau de la société**, le PACPS abordera **les questions institutionnelles relatives à la protection sociale et à la justice sociale.**

Pour mener à bien ses tâches et sa mission, le PACPS a organisé du 1 au 3 novembre 2017 le **premier Symposium annuel d'Arusha sur la qualité des institutions publiques**. Le thème de ce premier Symposium était **« Au-delà du Traité d'Abuja - Communautés économiques régionales et Intégration continentale : Intégration des fonctions ou intégration des valeurs ? »** Le symposium a servi de plate-forme de dialogue aux chercheurs, aux politiciens, aux bureaucrates et aux praticiens du continent africain et au-delà pour discuter des enjeux liés à cette thématique. Le Symposium a été organisé par le PACPS grâce au soutien financier de l’Agence de coopération internationale allemande (GIZ) à travers son projet appelé Appui à l'Architecture africaine de gouvernance (AGA).

## Justification du symposium

L’objet du symposium est de poursuivre une réflexion collective autour de la préoccupation générale concernant les stratégies visant à rendre l'architecture institutionnelle de l'Union africaine (UA) plus cohérente et plus efficace. Cette préoccupation a été observée dans le rapport présenté par le Président Paul Kagame du Rwanda et son équipe d'experts, le cadre institutionnel actuel de l'UA « se caractérise par une fragmentation organisationnelle, une multiplicité de domaines d'intervention et une division floue du travail entre la Commission de l’Union africaine (CUA), les communautés économiques régionales (CER), les autres mécanismes régionaux (MR) et les États membres » [[1]](#footnote-1)

Il n'est pas possible d'aborder toutes les questions problématiques liées au processus d'intégration continentale en une seule rencontre. Lors de ce Symposium, les délégués se sont donc concentrés sur les CER comme objet d'étude. Leur préoccupation principale a été de trouver les moyens d’apporter plus de cohérence et d'efficacité au système.

Les communautés économiques régionales sont considérées comme des éléments de base ou des tremplins dans le processus d'intégration continentale. L'un des objectifs de l'Union africaine tels que reflétés dans **l'Acte constitutif** est de « C*oordonner et d’harmoniser les politiques entre les Communautés économiques régionales existantes et futures en vue de la réalisation graduelle des objectifs de l’Union »* (article 3 (l) de l'Acte constitutif). Le **Traité d'Abuja**, qui est devenu opérationnel en 1994, indique dans son article 88, se référant aux relations entre la Communauté (Communauté économique africaine) et les communautés économiques régionales, entre autres que : *« La mise en place de la Communauté se fera, principalement, par la coordination, l'harmonisation et l’intégration progressive des activités des communautés économiques régionales Les États membres s'engagent à promouvoir la coordination et l'harmonisation des activités d'intégration des communautés économiques régionales dont ils sont membres avec les activités de la Communauté, étant entendu que la mise en place de celle-ci est l'objectif final vers lequel doivent tendre les activités des communautés économiques régionales existantes et futures ».*

Il y a actuellement huit (8) communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine. À l'exception de l'Algérie, du Botswana, du Cameroun, du Congo, de la Guinée équatoriale, du Gabon, du Lesotho, du Mozambique, de la Namibie et du Swaziland qui sont membres d'une seule CER, tous les autres pays sont membres de plus d’une CER ou ont déclaré leur intention de devenir membres d'une autre. La tentative la plus spectaculaire de joindre un deuxième groupe économique régional est la candidature récente du Maroc à la CEDEAO.

Les délégués du Symposium se sont posées les questions suivantes :

1. Comment peuvent-ils organiser les communautés économiques régionales pour les rendre plus cohérentes et plus efficaces, afin qu’elles constituent les fondements de l'Union africaine qu'elles étaient censées être ?
2. Quel degré d'harmonisation et de coordination des politiques ont connu les CER (harmonisation et coordination inter-CER), et quelle harmonisation et coordination ont eu lieu entre les CER (harmonisation et coordination entre CER) ?
3. Et quels sont les mécanismes de coordination ?

## Objectifs et Participants

L'objectif global du Symposium était de rassembler les acteurs concernés et de leur offrir une plate-forme pour examiner les défis et les opportunités rencontrés par les CER dans le processus d'intégration sous régionale et continentale, ainsi que de leur donner l’occasion d’examiner les documents présentés par les différents chercheurs engagés par le PACPS. Les cadres théoriques, ainsi que les résultats empiriques et les recommandations stratégiques ont été discutés afin qu’ils soient pris en compte dans les politiques à venir et pour la voie à suivre. L'objectif spécifique du Symposium était de produire des documents de recherche et de les publier, après un examen rigoureux, sous la forme d'un ouvrage sur l'intégration sous régionale et continentale. Cet ouvrage sera utilisé à des fins de formation et de renforcement des capacités.

Les participants à ce premier Symposium PACPS d'Arusha étaient des représentants de la Commission de l'UA, des organes de l'Union africaine, des communautés économiques régionales (CER) et des organes et institutions des CER, ainsi que d'autres groupes de réflexion panafricains et institutions universitaires. Au total, 50 personnes d'horizons divers ont participé au Symposium, dont 5 membres de la presse et 8 membres du Secrétariat du PACPS. La liste complète des participants est jointe au présent rapport *(voir annexe 1, 2 et 3).*

## 

## Contenu et actes du Symposium

Ce Symposium de trois jours a été organisé en six sessions de panel, au cours desquels des intervenants choisis à l’avance ont lancé des discussions sur un thème spécifique pour chaque session, et des modérateurs ont guidé les sessions :

* **Panel 1 : *Perspectives théoriques et Résultats empiriques sur l'intégration régionale***. Le panel était composé de trois intervenants, qui ont chacun présenté et discuté des communications, et le modérateur était le **Dr Michael Njunga Mulikita**, doyen de l'École des sciences sociales, Mulungushi University, à Lusaka, en Zambie.
* **Panel 2: *Les Cas de l’EAC et de la CEDEAO : leurs valeurs et leurs fonctions, et les mécanismes de coordination interne et externe****.* Ce panel était composé de quatre intervenants, modéré par le **Dr Tiha Simbeye** du Réseau des citoyens panafricains (PACIN).
* **Panel 3: *Les cas du COMESA et de la SADEC: leurs valeurs et leurs fonctions, et les mécanismes de coordination interne et externe.*** Ce panel était composé de trois intervenants, modérépar **Mme Raheemat Omoro Momodu**, chef du bureau de liaison de la CEDEAO auprès de l'UA à Addis-Abeba, en Éthiopie.
* **Panel 4: *Les cas de l'UMA, de la CEEAC et de l'UA : leurs valeurs et leurs fonctions, et les mécanismes de coordination interne et externe.*** Ce panel comprenait trois intervenants, et le modérateur était le **Professeur Blaise Tchikaya**, professeur de droit basé à Paris, France.
* **Panel 5: *Défis et opportunités de coordination : Les cas de la CUA, du COREP et de l'accord tripartite entre l’EAC, le COMESA et la SADC***. Le panel était composé de trois intervenants, et le modérateur était **Dr Barassou Diawara,** expert en gestion des connaissances et coordinateur du Réseau de réflexion sur l'Afrique, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) à Harare, au Zimbabwe.
* **Panel 6: *Défis et opportunités de coordination : les cas de l'AGA et de l'APSA***. Le panel était composé de quatre intervenants, et le modérateur était le **Dr Yonas Adaye**, Directeur académique associé à l'Institut pour l’étude de la paix et la sécurité (IPSS), Addis-Abeba, Éthiopie

Les trois premières sessions de panel ont eu lieu le premier jour et les trois autres le deuxième jour. En plus des discussions en panel et en plénière, une cérémonie d'ouverture a également eu lieu le premier jour comme suit :

* Allocution de bienvenue de **Mme Judica Amri-Lawson**, Présidente de l'organisation hôte **(PACPS)**
* Discours de **Mme Karin Pluberg**, Représentante de l’Agence de Coopération internationale allemande (GIZ)
* Mots de bienvenue de **l'Honorable Juge Dr Emmanuel Ugirashebuja**, Président de la Cour de Justice de l'Afrique de l'Est
* Discours liminaire de **M. Yusupha Jobe,** Greffier adjoint du Parlement panafricain (PPA).

La cérémonie d'ouverture s’est achevée par la prise de photo de groupe de tous les participants du Symposium suite à laquelle les discussions ont été lancées en panel. Pour la cérémonie de clôture, les discours ont été prononcés par **M. Yusupha Jobe,** Greffier adjoint du Parlement panafricain, le **Dr Theodore Njikam,** Chef du Bureau de liaison de la CEEAC à Addis-Abeba ; et l'Honorable **Begoto Miarom**, Président du CCUAC et Secrétaire général adjoint de la Cour des comptes du Tchad ; et une motion de remerciements prononcée par la Présidente du PACPS, **Mme Judica Amri-Lawson**. Un programme détaillé du symposium est joint au présent rapport *(****voir annexe 2).***

## La voie à suivre

Lors de la première partie de la troisième journée du Symposium, un petit groupe restreint de délégués a été invité à délibérer et à proposer des recommandations pour les prochaines étapes. Ce groupe, appelé le comité de rédaction, était composé de 11 participants qui, après des discussions approfondies et intenses, ont formulé plusieurs recommandations pour des mécanismes et des stratégies plus efficaces pour l'intégration des valeurs et des fonctions des CER africaines. Les 11 participants du comité de rédaction, dirigé par le **professeur Franklyn Lisk** en tant que modérateur, étaient :

1. Dr Michael Njunga Mulikita 2. M. Salvator Matata

3. Prof Blaise Tchikaya 4. M. Selemani Kinyunyu

5. M. Yusupha Jobe 6. Prof. Adolphe Lawson

7. Mme Raheemat Omoro Momodu 8. Mme Stephanie Ifayemi

9. M. Amadou Diongue 10. Mme Kulani McCartan-Demie

11. M. Tagbo Agbazue

Les recommandations suivantes ont été formulées par le comité de rédaction :

* **Capacité institutionnelle de l'UA et des CER en tant que leaders et éléments constitutifs de la Communauté économique africaine :**
* Renforcer les capacités humaines des communautés économiques régionales (CER) et de l'Union africaine (UA)
* Partager la gestion des connaissances entre l'UA et les CER pour faciliter l'accès du public à l'information, y compris la référence croisée
* Accroître la mobilisation des ressources financières propres et nationales
* Renforcer la capacité des États membres à accélérer la ratification et l’intégration des instruments de l'UA dans les législations nationales
* Fournir de meilleures conditions de service pour attirer les meilleures ressources humaines africaines, en particulier les jeunes et les femmes
* Assurer un équilibre sain entre l'équité géographique et le mérite dans le recrutement.
* **Valeurs**
* Harmoniser les textes sur les valeurs partagées entre l'UA et les CER
* L'appropriation du processus d'intégration aux niveaux régional et continental est impérative
* Enraciner les valeurs communes de l'UA dans les textes et les actions des CER et de l'UA (vulgarisation)
* Favoriser la culture de la responsabilité publique en tant que valeur fondamentale.
* **Fonctions**
* Les CER et l'UA devraient démontrer leur volonté et leur capacité à mettre en œuvre les décisions, surveiller la mise en œuvre et doivent être suffisamment flexibles pour faire face aux nouveaux défis
* Il est urgent de mettre l’accent sur d'autres domaines d'intégration qui vont au-delà de la paix et de la sécurité et qui reflètent les véritables défis du développement en Afrique
* L'UA et les CER devraient encourager et mobiliser les citoyens pour pousser le processus d'intégration
* L'UA et les CER devraient prioriser et exploiter les ressources considérables (financières, scientifiques, technologiques, culturelles, etc.) de la diaspora africaine, conformément à la politique de l'UA reconnaissant la diaspora comme la sixième région de l'Afrique.
* **Coordination interne des CER**
* Rendre les secrétariats des CER plus puissants en tant qu’organes exécutifs et de coordination
* Toutes les CER devraient adopter des sources de financement ou des modèles de financement innovants et durables.
* **Coopération inter-CER**
* Accélérer le développement du cadre de coopération inter-CER prévu
* Encourager des coopérations similaires comme le COMESA, l’EAC, la SADC et la Tripartite
* L'UA devrait apporter un leadership et un soutien plus stratégiques au COMESA, à l’EAC, à la SADC et aux accords tripartites et similaires
* Améliorer le partage d'expérience et la coordination entre les CER, y compris la participation aux réunions principales d'élaboration des politiques des unes et des autres.
* **Coordination CER-UA**
* Soutenir l'esprit des réformes actuelles de l'UA, en particulier dans la division claire du travail entre les CER et l'UA, et le remplacement du Sommet semestriel de l'UA par un Sommet UA/CER.
* Renforcer les bureaux de liaison des CER auprès de l’UA et les bureaux de liaison de l'UA auprès des CER pour un engagement et une coordination plus solides avec l'UA et les CER.
* **Rôle des États membres dans la Communauté économique africaine (CEA)**
* Les États membres devraient être dotés d’un mécanisme coordonné pour leur engagement envers leurs CER, l'UA et l'ONU (aux niveaux régional, continental et mondial)
* Les gouvernements devraient reconnaître et soutenir les activités en cours et les efforts déployés par les citoyens pour promouvoir le commerce transfrontalier, la culture et le transfert de connaissances.
* Les gouvernements devraient aligner leurs engagements bilatéraux et multilatéraux sur les valeurs et orientations communes de l'UA.
* Assurer un partenariat externe innovant et transformateur dans l'intérêt de l'Afrique.

# 1.0 Première journée : Mercredi 1er novembre 2017

## 1.1 Cérémonie d’ouverture

M. Tagbo Agbazue, modérateur du symposium et maître de cérémonie, a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté brièvement le Centre panafricain d'études politiques (PACPS) ainsi que l'objectif du Symposium. M. Agbazue a salué la présence de conférenciers de haut niveau, parmi lesquels des universitaires et des professionnels expérimentés dans les domaines de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et des communautés économiques régionales. Il a également présenté le programme du Symposium de trois jours et appelé un représentant du PACPS pour prononcer son discours de bienvenue et déclarer l’ouverture du Symposium.

### 1.1.1 Discours de bienvenue du PACPS

Mme Judica Amri-Lawson, Présidente du PACPS, a souhaité une chaleureuse bienvenue aux participants au Symposium inaugural d'Arusha. Elle a salué la présence du Parlement panafricain (PAP), de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et de la GIZ. Elle a indiqué que ce Symposium d’un genre unique s’organiserait tous les ans à Arusha, et rassemblerait les éminences grises du Continent africain dont des universitaires innovants, des activistes sociaux panafricains audacieux et des décideurs soucieux d’action pour réfléchir sur la qualité des institutions publiques africaines.

La présidente du PACPS a évoqué le contexte historique qui a été la source d'inspiration pour la création du PACPS et l'importance de choisir Arusha comme siège. En effet, elle a qualifié la Tanzanie de «terre de Mwalimu Nyerere» qui a déployé de grands efforts pour promouvoir de manière systématique l'unité africaine en encourageant des groupes régionaux comme le Mouvement panafricain pour l'Afrique orientale, centrale et australe (PAFMECSA) et la Fédération de l'Afrique de l'Est, et en les considérant comme des organes régionaux comme blocs constitutifs des États-Unis d'Afrique. Mwalimu a également consacré d'énormes ressources politiques et matérielles à la libération des pays africains, ainsi qu’en accueillant le Comité de libération de l'Organisation de l'unité africaine (alors OUA) à Dar es-Salaam.

La Présidente de PACPS a également expliqué que les fondateurs du Centre avaient aussi été inspirés par le leadership d'autres panafricanistes pionniers comme Kwame Nkrumah, qui a insisté sur le fait que l'Afrique devait s'unir, Nelson Mandela qui considérait la libération de l'Afrique australe comme garantie seulement si l'Afrique était solidaire, et de nombreux autres remarquables panafricanistes. Elle a déclaré que la ville historique d'Arusha avait été pionnière pour de nombreuses initiatives, dont hôte de la Communauté Est africaine (EAC), et la graine symbolique de l'autodétermination et de l'autosuffisance à travers la fameuse proclamation de la Déclaration d'Arusha par Mwalimu Nyerere en 1967. Tous ces faits ont contribué à la décision d’établir le siège du PACPS à Arusha.

**Dans sa brève présentation du PACPS et de ses plans**, Mme Amri-Lawson a expliqué que le Centre a été créé comme institution indépendante et multidisciplinaire de renforcement des capacités, dont le but est de contribuer à la génération de connaissances et à l’adoption de bonnes pratiques. Afin de réaliser cet objectif, le PACPS s'efforcera de soutenir le développement d'États-providence démocratiques et de sociétés résilientes sur tout le continent africain. Il servira de lieu de rencontre et des opportunités d'analyse politique et de dialogue sur les questions relatives à la **qualité des institutions publiques** sur le continent africain. Les réflexions et analyses seront réalisées et poursuivies à trois niveaux conceptuels :

1. **Au niveau continental et régional, le** PACPS abordera **les questions institutionnelles liées à l'intégration continentale et régionale**
2. **À l'échelle nationale,** le Centre abordera **les questions institutionnelles liées à la gouvernance démocratique, au régime constitutionnel et à l'esprit du service public**
3. **Au niveau de la société,** le PACPS réfléchira aux **questions institutionnelles relatives à la protection sociale et à la justice sociale.**

En référence au thème du symposium de cette année, «**Au-delà du traité d'Abuja - Communautés économiques régionales et intégration continentale : intégration des fonctions ou intégration des valeurs»,** Mme Amri-Lawson a indiqué que cette réunion constituait l'activité inaugurale du PACPS et que les autres activités prévues suivraient en 2018. Elle a ajouté que la raison d'être de ce premier symposium était de poursuivre la réflexion collective autour des préoccupations générales de l'Afrique sur les stratégies visant à rendre l'architecture institutionnelle de l'Union africaine plus cohérente et donc plus efficace. Le Président du PACPS a ainsi évoqué la nécessité de renforcer les communautés économiques régionales, sur lesquelles le PACPS se concentre, et a fait référence au diagnostic de la structure de l'UA contenu dans le rapport du Président Kagame intitulé «***L'impératif de renforcer notre Union***» (29 janvier 2017). En effet « le cadre institutionnel de l'Union est caractérisé par une fragmentation organisationnelle, une multiplicité de domaines d'intervention et une division du travail floue entre la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales (CER), les autres mécanismes régionaux et les États membres ». Comme cela a déjà été relevé à maintes reprises, le problème ne réside pas tant dans le manque de vision et d'inspiration, mais plutôt dans la **non mise en œuvre** de plus de 1 500 résolutions adoptées par la Conférence des Chefs d’États. Comme a également observé l'ancien président sud-africain Thabo Mbeki, commentant le rapport Kagame, le défi consiste à «assurer la mise en œuvre effective des politiques existantes, y compris celles qui ont été convenues, mais attendent d'être ratifiées». Par conséquent, la Présidente du PACPS a souligné qu'il n'était pas possible de traiter au cours d’une seule séance, toutes ces questions liées à la complexité (problématique) de l'intégration continentale en général et de son architecture institutionnelle, d’où l’absolue nécessité d’une autre réunion !

Revenant sur le premier symposium de PACPS, la Présidente du Centre a indiqué que pendant les trois jours de discussion qui allaient suivre, les participants se concentreraient sur la dynamique qui existe entre l'Union africaine, ses institutions et organes, et les communautés économiques régionales. Elle a ajouté que la principale préoccupation de cette réunion concernait la manière dont les participants pouvaient contribuer à améliorer la cohérence et l'efficacité du « système de gouvernance » de l'Union. L'un des principaux objectifs de l'Union africaine, tels que définis dans l'Acte constitutif est de «coordonner et harmoniser les politiques entre les communautés économiques régionales existantes et futures en vue de la réalisation graduelle des objectifs de l'Union » ; les communautés économiques régionales sont considérées comme des «composantes» ou des tremplins dans le processus d'intégration continentale.

En ce qui concerne les relations entre la Communauté (Communauté économique africaine) et les communautés économiques régionales, l'article 88 du Traité d'Abuja, entré en vigueur en 1994, dispose notamment que : « La mise en place de la Communauté se fera, principalement par la coordination, l'harmonisation et l’intégration progressive des activités des communautés économiques régionales » ; et que « Les États membres s'engagent à promouvoir la coordination et l'harmonisation des activités d'intégration des communautés économiques régionales dont ils sont membres avec les activités de la Communauté, étant entendu que la mise en place de celle-ci est l'objectif final vers lequel doivent tendre les activités des communautés économiques régionales existantes et futures ».

Il existe huit (8) communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine. Outre l'Algérie, le Botswana, le Cameroun, le Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Swaziland (soit 11 pays sur 55) qui sont membres d'une seule communauté économique régionale, tous les autres sont membres d’une autre communauté économique régionale ou ont marqué leur intention d’en devenir membre. La Présidente du PACPS a souligné que **la question centrale à discuter dans ce Symposium** était essentiellement : comment l'Afrique pouvait-elle organiser ses communautés économiques régionales pour les rendre plus cohérentes et efficaces, pour devenir les « éléments constitutifs » de l'Union africaine qu’ils étaient censés être ? Quel degré d'harmonisation et de coordination des politiques a eu lieu au sein des communautés économiques régionales (harmonisation et coordination intra-CER) et quelle harmonisation et coordination ont eu lieu entre les communautés économiques régionales (harmonisation et coordination entre les CER), et quels sont les mécanismes de coordination ?

Mme Amri-Lawson a conclu son propos en exhortant les participants à rassembler toutes leurs ressources intellectuelles pendant les trois prochains jours et à penser « l'Afrique avant tout », car l'Afrique qu'ils envisagent est «un continent intégré, politiquement uni, fondé sur des valeurs partagées, des idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance de l'Afrique ». «Initions et engageons un dialogue transformateur pour une Afrique forte, unie et résiliente, un acteur et un partenaire influent dans la politique mondiale. Je vous remercie encore une fois d’avoir accepté de prendre part à la conception et la naissance du PACPS aujourd'hui, et j'attends avec impatience ces trois jours d'engagement », a-t-elle conclu.

### 1.1.2 Allocution de la Représentante de l’Agence allemande pour la coopération (GIZ)

Mme Karin Pluberg, Conseillère GIZ pour le soutien à l'architecture de la gouvernance africaine (AGA), a expliqué brièvement ce qu'est le projet GIZ-AGA et son association avec le PACPS. Elle a indiqué que le programme AGA est conçu pour renforcer la structure institutionnelle et pour appuyer également les institutions de l'UA dans la mise en œuvre des politiques de bonne gouvernance et d'État de droit.

Mme Pluberg a précisé que Professeur Adolphe Lawson et Mme Amri-Lawson, promoteurs de l'initiative PACPS, lui ont présenté le concept de ce symposium lorsque le Centre venait d'être créé, et qu’à ce moment-là il ne s’agissait que d’une idée. Cependant, a-t-elle dit, l'idée est devenue réalité en très peu de temps et elle en a exprimé une très grande joie.

Sur le thème de l'intégration régionale sur le continent, la Représentante de la GIZ a souligné que la question de savoir comment rendre les institutions régionales et continentales plus cohérentes, non seulement dans leurs politiques, mais aussi dans leurs mécanismes de coopération, doit être traitée d'urgence. Elle a ajouté que les communautés économiques régionales (CER) étaient confrontées à un double défi : d'une part, formuler leurs propres politiques adaptées aux régions respectives et, d'autre part, les aligner sur les politiques continentales. Elle a déclaré que les processus de réforme en cours au niveau de l'UA, ainsi que l'Agenda 2063, traitaient clairement de la question dans leurs plans de travail, et que les principaux enjeux étaient :

* Comment les CER peuvent-elles être organisées pour être plus cohérentes et efficaces ?
* Dans quelle mesure y-a-t-il eu harmonisation et coordination entre les CER, mais aussi en leur sein ?

Mme Pluberg a indiqué que les systèmes des CER étaient extrêmement riches et variés avec actuellement 8 CER, ayant des mandats différents, qui se chevauchent parfois et des défis pour les États membres qui appartiennent à plus d’une quand il s’agit de mise en œuvre des politiques et de participation active. L’exemple actuel de définition de la qualité de membre est celui du Royaume du Maroc et sa candidature pour devenir membre du bloc de la CEDEAO.

Mme Pluberg a déclaré que les CER ont en commun leur aspiration au développement économique et à la croissance. Par conséquent, a-t-elle souligné, le Symposium offrait une excellente occasion d'examiner les différents systèmes régionaux, d'en tirer les meilleures pratiques et d'identifier de nouveaux modes de coopération.

La Représentante de la GIZ a conclu sa brève allocution en remerciant le PACPS pour l’organisation du Symposium, et a au nom de la GIZ, souhaité aux participants des discussions et des échanges fructueux, indiquant qu'elle espérait des résultats tangibles.

### 1.1.3 Allocution de bienvenue de la Cour de justice de l’Afrique de l’Est

**Le Juge Emmanuel Ugirashebuja,** Président de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est, a exprimé sa gratitude pour avoir été invité au Symposium, et a félicité le PACPS d’être le porte flambeau des questions liées au Panafricanisme. Il a noté la diversité des participants au symposium et a exprimé sa conviction qu'ils engageraient des discussions qui seraient stimulantes et indispensables pour une plus grande intégration en Afrique. L'honorable juge a attiré l'attention sur cinq principaux défis liés à l'alignement du cadre régional sur la législation nationale :

* **Théories juridiques traditionnelles – clivage dualisme et monisme :**
* **Dualisme** : les cadres juridiques internationaux et nationaux existent en deux ensembles distincts d'ordres juridiques. Il faut une «transformation» de la législation internationale en législation nationale, rendant le droit international contraignant pour les autorités nationales (incorporation). Le droit national prime sur le droit international qui n'a pas été intégré
* **Monisme :** Le droit national et le droit international en tant que système unitaire et cohérent. Le droit international au sommet de la pyramide (i) validant les actes du système juridique interne ; pas besoin de transformer le droit international en droit national.
* **Priorités nationales contre priorités régionales**

Chaque gouvernement doit rendre compte à leur populations : par exemple, sur la question des barrières non tarifaires au Kenya, le Ministre du Commerce lors d'une réunion du East African Business Council (EABC) a estimé que le plus grand obstacle au commerce sont les hommes/femmes d'affaires eux-mêmes.

* **Cadres régionaux et droit des droits de l’homme**

Conception architecturale des cadres régionaux (effet direct et primauté contre dualisme) : par exemple, l'article 8 du traité instituant la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) donne la primauté aux CER. En d'autres termes, les organes, institutions et lois communautaires ont préséance sur les organes nationaux similaires en ce qui concerne l'application du Traité. Dans le contexte européen, l'effet direct et la primauté du cadre juridique n'ont pas été stipulés dans le cadre régional, mais ils l'ont été par une décision judiciaire [Van Gend en Loos (1963) application directe ; et Costa contre Enel 1964]. Le droit de l'UE a une autonomie et une primauté sur le droit national.

* **Préjudice politique**

Par exemple, le 2 février 2016, la Haute Cour du Ghana a rendu une décision sur une demande d'exécution d'un jugement que la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avait prononcé contre la République du Ghana. Dans son jugement, la Haute Cour a estimé que les décisions de la Cour de justice de la CEDEAO ne pouvaient pas être appliquées par les tribunaux du Ghana parce que la République du Ghana n'avait pas intégré les protocoles de la Cour communautaire dans sa législation nationale. En comparaison, les juridictions européennes permettent l'application directe et la primauté du cadre juridique communautaire ; ces paramètres ont suscité des critiques, en particulier de la part de la Grande-Bretagne.

* **Manque de canal d’informations**

Les institutions nationales peuvent ne pas être pleinement informées du lien existant entre les cadres régionaux et les cadres nationaux ; par exemple, il y a eu des cas où les juges ont informé la Cour de justice de l'Afrique de l'Est qu'ils ne connaissaient pas l'existence d'un cadre régional.

L'Honorable Juge Ugirashebuja a conclu en reconnaissant que l'initiative du PACPS a fourni une plate-forme efficace de coopération, de collaboration, de débat constructif et d'échange de points de vue sur le sujet des communautés économiques régionales et de l'intégration continentale. Il a félicité le Centre pour cette initiative ainsi que sa Présidente et son Directeur exécutif de s’être engagé dans une «noble entreprise». Il a émis l’espoir que les discussions de trois jours fourniraient des perspectives importantes aux participants, et qu'ils en repartiraient - individuellement et collectivement - avec de précieuses leçons.

### 1.1.4 Discours liminaire

**M. Yusupha Jobe, Greffier adjoint au Parlement panafricain (PAP**), s'est dit profondément honoré de participer au Symposium inaugural du PACPS, le qualifiant de « premier du genre en Afrique », et a exprimé l'espoir qu'il atteindrait ses objectifs et que de nombreux autres symposiums suivraient.

Il a rappelé le fait que tout le monde est conscient de l'existence de nombreuses institutions en Afrique travaillant pour le développement du continent soit comme des groupes de réflexions, des ONG ou des organes stratégiques, et l’Union africaine (UA) étant la plus grande, principale et centrale institution travaillant pour le développement du continent. Il est également un fait, a-t-il dit, que l'UA ne peut entreprendre cette œuvre toute seule et qu'elle est trop grande et trop rigide pour réunir toutes les institutions et tous les organes à tout moment pour assurer la coordination et la coopération en vue de ses objectifs principaux, dont l'intégration est le plus important. Il a expliqué que l'intégration du continent était cruciale, car on a vu comment les pays colonisateurs ont utilisé les divisions de l'Afrique pour fragmenter le continent et ses habitants en petits pays, dont certains ne sont guère viables et n'ont pas la capacité de négocier et de conclure des accords avec des entreprises multinationales, sans parler d'autres grands pays du monde. Il a donc exhorté le continent africain à se rassembler pour que ses habitants puissent mettre en commun leurs ressources et leurs connaissances et faire en sorte qu'ils concluent toujours de bons accords lorsqu'ils traitent avec le reste du monde.

M. Jobe a noté que l'Afrique est le continent le plus doté en ressources naturelles dans le monde, et pourtant il compte le plus grand nombre de pauvres dans le monde. Il a expliqué que les raisons de la pauvreté en Afrique sont non seulement l'exploitation de ses ressources par des sociétés transnationales, mais aussi les niveaux élevés de corruption dans les gouvernements africains et les institutions qui perdent des milliards de dollars au profit de banques étrangères corrompues. C'est pour mettre fin à cette saignée, a-t-il souligné, et rassembler la famille africaine que les pères du mouvement indépendantiste ont décidé de créer l'Union africaine. Cependant, vu les difficultés de communication, l’éloignement et les barrières linguistiques, il est apparu que les Africains avaient besoin de blocs régionaux qui deviendraient alors le tremplin et les éléments constitutifs de l'Union car il serait plus facile, une fois que ces blocs auraient harmonisé leurs objectifs et leurs activités, de les regrouper en un seul bloc de l'UA plutôt que de le faire dès le départ avec 55 États membres ayant chacun son propre programme et ses propres caractéristiques.

Il a toutefois, souligné qu'il y a trop d'institutions fragmentées qui font habituellement les mêmes choses (trop de double emploi), gaspillant ainsi des ressources, humaines et financières. Il est également évident que certains États voisins pourraient mettre en commun leurs ressources et leurs compétences et utiliser un canal pour régler certaines questions, plutôt que d'avoir chacun son propre canal et de lutter seuls pour survivre.

M. Jobe a indiqué que certaines des CER sont très avancées dans leurs activités et ont réussi à traiter des questions très importantes relatives à la paix et à la justice sociale. Les efforts de la CEDEAO, par exemple, ont été cruciaux pour aider la Gambie à sortir de la dictature et à libérer le peuple gambien. De même, dans les négociations avec les partenaires internationaux pour le financement des projets, les efforts de coordination de ces CER sont très visibles. Dans le cadre du projet TRANSCO CLSG de la Banque mondiale dont le siège est à Abidjan, le projet d'électrification couvre quatre pays : la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée (CLSG). Une telle coopération et une telle coordination n'étaient pas possibles dans le passé, chaque pays étant trop dogmatique en ce qui concerne ses délimitations et de ses frontières, mais les Africains reconnaissent désormais la nécessité de coordonner leurs efforts et de travailler ensemble pour atteindre un objectif commun. Les frontières artificielles et les barrières linguistiques créées par le colon deviennent de moins en moins importantes, et une fois que l'UA réussira son projet d’émettre un passeport africain, les frontières ne retiendront plus ses populations et n’étoufferont plus leurs initiatives commerciales sur le continent. Un nouveau diplômé résidant au Gabon pourra facilement s’installer en Égypte et vice versa si c'est là que ses compétences sont nécessaires, tandis qu'un entrepreneur sénégalais pourra facilement s'installer en Afrique du Sud ou au Botswana et vice versa.

Dans cette initiative, a souligné M. Jobe, les Africains doivent développer, appuyer et soutenir leurs institutions publiques et veiller à ce qu'elles soient gérées par des personnes compétentes et motivées par des objectifs et par l'équité. Les pays africains doivent évaluer leurs institutions de manière efficace et objective, en veillant à ce qu'elles produisent des résultats et ne soient pas uniquement des éléphants blancs. Il a indiqué qu'il avait eu la chance d'assister au dialogue et aux consultations nationales au Rwanda, et qu'il avait été impressionné de voir la manière dont chaque responsable des institutions publiques et ministre était questionné pour montrer ce qui avait été réalisé au cours de l'année écoulée et pour fixer des objectifs pour l'année suivante, à la télévision nationale où le public était les juges. Il a insisté sur le fait que les institutions publiques devraient faire l'objet de vérifications et d'évaluations appropriées pour garantir une optimisation des ressources et obtenir des résultats. Dans le cas contraire, a-t-il averti, les ressources publiques et des contribuables qui auraient pu être utiles dans d'autres domaines critiques seraient gaspillées. Il a fait observer que si le rapport du Président Kagame sur la réforme institutionnelle de l'UA était mis en œuvre, il contribuerait grandement à assurer l'efficacité de l'UA à gérer les problèmes actuels et à être très proactif et flexible pour produire des résultats sans trop de bureaucratie et de goulots d'étranglement. M. Jobe a déclaré que puisque presque tous les pays africains appartiennent à une communauté économique régionale (CER) - et certains à plus d'une CER - si les CER deviennent efficaces, coordonnées et harmonisées, le programme d'intégration pour le continent deviendra plus facile et plus rapide. Les partenaires, les bailleurs de fonds et les donateurs, a-t-il souligné, n'aideront pas les pays africains dans ce programme, car ce n'est pas dans leur intérêt. Par conséquent, a-t-il répété, il faut que des méthodes, des mesures et des outils africains soient conçus, utilisés, dirigés par des Africains pour que le programme d'intégration réussisse. « C’est notre problème à nous », a-t-il déclaré.

En concluant, M. Jobe a indiqué qu'il ne doutait pas un instant que les personnalités réunies au Symposium possédaient les compétences et la perspicacité nécessaires pour délibérer sur cette question et trouver des solutions et des stratégies. Il a déclaré qu'il était également confiant que le PACPS ferait grand usage des délibérations et des recommandations issues de la réunion pour élaborer un plan directeur qui guiderait les futures activités dans ce domaine, en particulier dans la recherche ainsi que le lancement de l’ouvrage prévu qui serait utile pour la formation et le renforcement des capacités. En attendant, a-t-il dit avec humour, que la présence de tous les détenteurs de doctorats et de tous les Professeurs au Symposium l’amènerait à poursuivre des études de doctorat ! Il a remercié le Président et le Greffier du Parlement panafricain de l'avoir autorisé à participer au Symposium. Il a indiqué qu'il était honoré d'être au milieu de telles personnalités instruites et leur a souhaité de fructueuses délibérations.

Cette allocution, suivie d'une photo de groupe de tous les participants au symposium, a marqué la fin de la cérémonie d'ouverture. Après une courte pause, les participants sont retournés en salle pour commencer les délibérations dans les panels.

## 1.2 Panel 1 : Perspectives théoriques et conclusions empiriques sur l'intégration régionale

Le premier panel de discussion a été modéré par **Dr Michael Njunga Mulikita**, doyen de l'École des sciences sociales de Mulungushi University en Zambie. Ce panel était composé de trois intervenants, qui ont présenté chacun une communication :

1. ***“*** ***L'approche de la nouvelle économie institutionnelle (NIE) à la recherche de l'intégration régionale et continentale en Afrique ”*, par Professeur Franklyn Lisk** de Warwick University, UK
2. ***“Dans quelles conditions l'EAC, le COMESA et la SADC peuvent-ils devenir un outil d'harmonisation institutionnelle? Aperçu de l'institutionnalisme et du réalisme”*, par Dr Bertrand Pamfouet** de Saarbrücken, Allemagne
3. ***“Renforcement des capacités d'intégration régionale : Principales conclusions et recommandations de l'Enquête ACBF sur les besoins en capacités des communautés économiques régionales africaines ”,* par Dr Bassarou Diawara,** Expert en gestion des connaissances à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) à Harare, Zimbabwe.

### 1.2.1 L’Approche de la Nouvelle économie institutionnelle (NIE) à la recherche de l’intégration régionale et continentale en Afrique

**La Communication de Prof Lisk** a mis l’accent sur la dimension économique de l’intégration et sur les cadres institutionnels. La communication était subdivisée en sept sous thèmes.

#### *1.2.1.1 Situations et difficultés liées à l’intégration régionale en Afrique*

Le processus d'intégration régional (économique et politique) mené par les Africains trouve son origine dans la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963. Après la Déclaration de Monrovia en 1979 et le Plan d'action de Lagos en 1980, le processus a été formalisé par le ***Traité d'Abuja*** de 1991, et est entré en vigueur en 1994. Le Traité d'Abuja a été suivi de plusieurs initiatives visant à accélérer et à renforcer la création de la **Communauté économique africaine (CEA)** à travers les **communautés économiques régionales (CER)**. Le Traité d'Abuja a servi de feuille de route et d’outil pour suivre les progrès réalisés en vue d’aboutir à la CEA à travers les CER. Les défis de l'intégration économique et politique aux niveaux régional et continental sont une intégration limitée des marchés régionaux et des structures financières ; des services d'infrastructure transfrontaliers inadéquats, en particulier l'électricité, les transports et l'eau ; la lourdeur des cadres politiques et réglementaires ; d’importants obstacles non tarifaires au commerce. Ces difficultés sont rendues plus compliquées car les CER relativement faibles, manquent de capacité et sont mal structurées et pas assez dotées de ressources.

#### *1.2.1.2 Déconstruire la NIE : Pertinence d’une intégration régionale en Afrique*

L’approche de la nouvelle de l'économie institutionnelle (NIE) est une perspective économique qui tente d'étendre l'économie au-delà des théories orthodoxes et néo-classiques en se concentrant sur les institutions (normes et règles sociales et juridiques) qui sous-tendent l'activité économique : **intégration de la théorie des institutions dans l’économie**. Le terme a été inventé par Oliver Williamson en 1975, et les principaux promoteurs de cette approche sont Douglass North, Ronald Coase et Elinor Ostrom - tous les quatre lauréats du prix Nobel en économie. Les interventions politiques et programmatiques et les interactions des acteurs dans le domaine de la NIE peuvent être décomposées en deux cadres institutionnels, à savoir :

* Constructions **formelles** (par exemple, règles, lois, constitutions, gouvernance)
* Constructions **informelles** (par exemple, normes de comportement, conventions, culture)

Le lien entre les **changements institutionnels** et les progrès vers **l'intégration régionale** : *le rôle des institutions dans la transformation structurelle des économies africaines est nécessaire pour réaliser l'intégration*.

#### *1.2.1.3 Transformation structurelle et intégration régionale : une approche NIE*

L'importance des institutions dans la transformation des économies africaines : analyser à la fois les questions **d'efficacité** et de **répartition** comme exigences essentielles pour un développement durable et inclusif dans un cadre commun.

* **La NIE et le développement économique :** les économistes du développement tels que **Daron Acemoglu, James Robinson, Dani Rodrik, Joe Stiglitz et Paul Collier** ont tous reconnu l'importance économique des **institutions** autres que les marchés, et la nécessité de mettre l'accent sur les **institutions** pour expliquer la croissance économique et le développement (en réponse aux défaillances du marché, en appui au choix du public et à la création et au renforcement des incitations)
* **Appliquer l'approche NIE à l'analyse de l'intégration régionale :** se concentrer sur différents niveaux opérationnels de causalité pour déterminer la transformation des économies et de la société (personnes et dispositions organisationnelles) :
* Présence locale
* Identité nationale
* Intégration régionale
* Unification continentale
* Communauté internationale
* **Méthodologie** : Utiliser l'approche NIE pour expliquer la croissance des économies africaines en termes de propriétés des institutions, en particulier leurs capacités à créer des incitations pour que les personnes (populations) puissent faire des choix qui mènent à l'utilisation la plus efficace des ressources ; Examiner le rôle des différents types d'institutions (économiques et non économiques, formelles et informelles, marchandes et non marchandes, micro et macroéconomiques, centralisées et décentralisées) pour une meilleure compréhension de la performance économique et en tant que base de promotion de la transformation structurelle.

#### *1.2.1.4 Questions institutionnelle et efforts d’intégration*

* **Présence locale : *‘***participation populaire à la prise de décision***’ –*** historique, société civile, transparence, responsabilité, inclusion, décentralisation de la responsabilité de la prise de décision, allocation de ressources et protection sociale
* **Identité nationale** : ‘*jouer son propre jeu*’ – culture, normes, leadership, volonté politique, représentation et gouvernance démocratique, gestion macro-économique (politique publique pour la croissance économique et le développement durable), diversification économique, développement du secteur privé et opportunités d'entrepreneuriat, acquisition de technologies / connaissances
* **Intégration régionale** : ‘*règles pour développer et créer des systèmes adaptatifs*’ - dispositions pour faire tomber les barrières et stimuler les initiatives transfrontalières ; mécanismes d'harmonisation, de planification et de coordination des politiques et des programmes ; politiques publiques conçues pour accélérer les systèmes transfrontaliers et la coopération au développement (par exemple les CER)
* ***Unification continentale*** : *‘grandir et se développer ensemble’* – les traités de fusion des échanges, des marchés et des capacités humaines ; mécanismes de mise en œuvre au niveau des politiques et des programmes ; intégration des fonctions ; paix et sécurité
* ***Communauté internationale*** : *‘saisir les opportunités créées par la mondialisation*’ – divergence ; perspective comparative ; innovations en matière de gouvernance mondiale ; négociations ; consensus ; État de droit ; justice sociale et équité.

#### *1.2.1.5 NIE et Système économique : Succès institutionnels et paramètres clés*

Les principaux succès et paramètres institutionnels de la NIE et du système économique sont les suivants :

* Communautés économiques régionales (CER)
* Agenda 2063 de l’UA
* Agenda 20130 des ODD de l’ONU
* Convergence de deux agendas de développement : portée, objectifs et buts
* Intégration des fonctions : Mécanisme de coordination régionale pour l’Afrique.

#### *1.2.1.6 Voie à suivre : Double approche NIE pour une intégration régionale*

* **Développement national : Transformation structurelle**
* Croissance et stabilité économique
* Réduction de la pauvreté
* Lutte contre la corruption
* Éviter les conflits
* **Compétitivité au niveau mondial**
* Stimuler les exportations avec une valeur ajoutée ; développement du capital humain
* Intégration intra-africaine (commerce, éducation, connaissance).

### 1.2.2 Dans quelles conditions l’ALE tripartite CEDEAO-COMESA-SADC peut-il devenir un outil d’harmonisation institutionnelle ? Aperçus de l’institutionnalisme et du réalisme

**Dr. Bertrand Michel Pamfouet** a présenté l’idée d’harmonisation, c.-à-d. la coordination interinstitutionnelle et la subsidiarité dans l’Accord de libre-échange (ALE) EAC-COMESA-SADC dans le contexte d’**institutionnalisme** et de **réalisme** dans les relations internationales africaines. La communication du Dr. Pamfouet a cherché à déterminer si l’ALE tripartite EAC-COMESA-SADC était une réponse appropriée à l’appel à la coordination et à la subsidiarité des CER africaines. Son analyse s’est articulée autour de deux théories des relations internationales, à savoir (i) le réalisme, pour mettre en lumière les politiques et les pathologies de la coordination et la subsidiarité des politiques dans les CER africaines ; et (ii) l’institutionnalisme dont les spécialistes tiennent pour acquis que les institutions formelles façonnent le comportement des États au sein des organisations internationales de manière à les pousser vers une plus grande coopération. L’institutionnalisme fixe les « règles du jeu » pour ainsi dire, c.-à-d. que la conception institutionnelle des organisations multilatérales renforce les motivations des acteurs à tirer avantage des interactions transfrontalières. Dr Pamfouet a fait valoir que le réalisme est plus pertinente dans l’ALE tripartite que l’institutionnalisme. Les institutions impliquées dans l’ALE tripartite sont encore mal conçues et les politiques de coordination sont également très limitées. Certains organes tripartites sont prévus aux niveaux des chefs d’État, des ministres, des secrétariats et des experts. La principale faiblesse de l’ALE tripartite est son statut flou. L’ajustement ou non des traités fondateurs de l’EAC, du COMESA et de la SADC est resté ouvert. Il n’y a pas d’harmonisation avec les objectifs continentaux prévus dans le Traité d’Abuja et autres politiques de l’UA. L’Accord tripartite n’inclut pas une fusion de l’EAC-COMESA-SADC en une seule CER. La signature et la ratification d’accords ou traités multilatéraux prend du temps. L’entrée en vigueur de ces accords et leur application prennent également du temps. Cette hypothèse réaliste s’applique dans le mécanisme tripartite. Le rythme de l’engagement vis-à-vis de l’ALE tripartite est si lent qu’il pourrait ne jamais entrer en vigueur. Un plan de fusion aurait permis d’éviter cette incertitude institutionnelle.

Dr. Pamfouet a indiqué que bien que l’UA reconnaisse huit CER comme les « éléments de base » de l’intégration continentale, l’Afrique est caractérisée par un grand nombre de CER. Il a expliqué que l’ALE tripartite a évolué en réponse à cette fragmentation institutionnelle, et qu’il couvre trois axes : (i) intégration des marchés ; (ii) coopération en matière d’industrialisation et de développement des infrastructures ; et (iii) libre circulation des hommes/femmes d’affaires. Il a souligné que l’harmonisation du commerce a fait l’objet de nombreuses discussions mais que les praticiens et les universitaires négligent souvent de discuter de l’harmonisation institutionnelle.

#### *1.2.2.1 L’Institutionnalisme et les politiques de coordination*

**L’institutionnalisme** émerge comme explication normative de la manière dont les institutions de qualité affecteraient les résultats d’une organisation internationale. Il repose sur la conviction selon laquelle les institutions internationales définissent les « règles du jeu » (North 1991) :

* ***L’institutionnalisme constructiviste*** s'inspire de différentes disciplines et postulats selon lesquels le partage d'idées, de valeurs et d'expériences communes, tant dans le passé que dans le présent, pousse les États à modifier leur comportement pour respecter leurs engagements. Cette école de pensée insiste sur la logique de l'adéquation qui s'établit en tant que directives faisant autorité. On suppose que les États ne sont pas statiques dans leurs relations extérieures, mais qu'ils sont capables de changer dans le sens positif au fil du temps (voir Finnemore et Sikkink 1998).
* ***L’institutionnalisme historique*** s'appuie sur l'effet des événements temporels dans les relations internationales et est par conséquent une pensée évolutive. Un principe fondamental de cet aspect de l'étude des phénomènes internationaux est la croyance en la dépendance des États. En conséquence, il serait très difficile pour les États d'inverser le cours de l'histoire une fois qu'ils ont décidé de prendre une voie particulière ou d'atteindre un objectif spécifique (Pierson et Skocda 2002). Cela implique que les États membres de la troïka EAC, COMESA et SADC n'auraient d'autre choix que de suivre l'ALE tripartite pour en faire une réalité. Les États croient au concept de **rationalité** - lorsqu'un État décide de quitter une organisation, les autres membres devraient lui emboîter le pas.

Le processus conduisant à l'ALE tripartite n’était pas limité aux trois CER concernées - en raison de sa nature politique, le processus a été quelque peu ouvert. Outre l’implication fondamentale des acteurs continentaux tels que l'UA, le NEPAD, la CEA et la Banque africaine de développement, d'autres CER comme l'IGAD et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont participé à des réunions consultative (voir le document Tripartite 2008:2). Les CER du Nord, de l'Est et du Sud ont élaboré certaines politiques sectorielles afin de renforcer la coopération transfrontalière au niveau intra et inter-CER.

Le développement des infrastructures constitue un domaine d'intérêt commun dans les mécanismes de facilitations d’échanges transfrontaliers. Les États membres du COMESA ont créé un fonds commun des infrastructures pour financer les transports, l'énergie, l'eau, les technologies de l'information et de la communication. Le COMESA a également adopté son propre cadre de politique en matière de cyber sécurité et d’énergie, qui énonce les directives d’une coopération harmonisée dans le secteur de l'énergie. Dans la plupart des CER, il a été mis en place des postes transfrontaliers uniques gérés conjointement par les États voisins afin de réduire les lourdes procédures administratives. Par exemple, le COMESA a pris l'initiative, dans le cadre d'un projet pilote, à travers le poste frontière commun entre la Zambie et le Zimbabwe. En février 2016, l’EAC a lancé le premier poste frontalier unique à Holili/Taveta. En 2016, la SADC a également lancé son propre projet de pont et de frontière de Kazungula visant à soutenir la construction d'un nouveau pont sur le fleuve Zambèze ainsi que des postes frontaliers uniques à la frontière de Kazungula.

La coordination institutionnelle de l'ALE tripartite a été prévue à travers un mécanisme à six niveaux, à savoir : (i) la Conférence des chefs d'État comme plus haut organe de décision supervisant et surveillant le processus d'intégration globale dans les CER de la Tripartite ; (ii) le Conseil tripartite des ministres ; (iii) le Comité ministériel sectoriel tripartite sur le commerce, les finances, les questions économiques et les affaires juridiques ; (iv) le Groupe de travail spécial tripartite des secrétariats chargé de coordonner la mise en œuvre et d’apporter l’assistance administrative ; (v) le Comité tripartite des hauts responsables chargés des questions techniques ; et (vi) le Comité tripartite des experts travaillant sous les hauts responsables (§ 29 (1) de la Tripartite 2015).

#### *1.2.2.2 Le Réalisme sceptique et l’illusion d’une coordination politique*

Le réalisme prédit que les acteurs nationaux concluraient l’ALE tripartite sans motivation à honorer leurs engagements. Les États qui adhèrent à plusieurs organisations (par exemple la RDC) ont de très mauvais résultats en termes d’intégration économique. Ces États se serviraient de l’adhésion aux organisations internationales pour récompenser leurs politiciens en les nommant à des postes alors que les cotisations versées à ces organisations serviraient à mieux lutter contre la pauvreté et à améliorer la sécurité sociale nationale. Le commerce informel domine et il n’existe aucun mécanisme de compensation pour les petits États dont les économies reposent lourdement sur les droits de douane. Pour les spécialistes du réalisme, l’ALE tripartite évoluerait en une autre CER qui profiterait à des gouvernements kleptocratiques et clientélistes.

***Le réalisme sceptique*** représente un paradigme influent dans les relations internationales africaines et soulèvent de nombreuses questions auxquelles l’institutionnalisme ne peut répondre pleinement (voir Stremlau 1999, Weltz 2011, Smith 20012:280, Pamfouet 2015:186). Les spécialistes du réalisme sont très préoccupés par les dichotomies existant au niveau de la politique des affaires étrangères des États parce qu’une chose est de penser et de planifier, une autre est d’agir ou de mettre en pratique ce qui a été planifié. Ces dichotomies existent entre planification et mise en œuvre ; entre parole et acte ; et entre discussion et démarche. Par conséquent, l’inaction des États demeure le paradigme dominant (Bond 2006, Abbott et Snidal 1998:8). Le paradoxe entre la théorie et la pratique est illustré par la fable de « la clochette et le chat »[[2]](#footnote-2). Tout comme dans cette allégorie, les spécialistes du réalisme ont identifié **plusieurs raisons pour lesquelles la coordination des politiques est théoriquement souhaitable, mais dans la pratique impossible à mettre en œuvre dans son intégralité.** Ces raisons sont entre autres :

* L’anarchie : Le système international est tellement anarchique qu’aucune institution ne peut le coordonner seule de la meilleure manière possible (Donnelly 2000:7). L’anarchie fait accroître la concurrence et les conflits inter-états, réduisant ainsi la volonté de coopérer (Grieco 1988:485). Les États cherchent à survivre, ils revendiquent leur souveraineté, adoptent des politiques étrangères égoïstes et calculent leurs intérêts avant de s'engager dans toute action. La conception institutionnelle *sui generis* des organisations multilatérales laisse peu de place à la coopération. Les organisations internationales ne sanctionnent jamais l'absence de mise en œuvre des politiques. Pour cette raison, les comportements coopératifs diminuent en cas d'infraction.
* Le manque d’intérêt pour l’harmonisation : Les États participants ne sont réellement pas préoccupés par l’harmonisation institutionnelle. Il semble plus facile pour les politiciens de réformer les organisations que de les abolir, quand bien même ces organisations réalisent à peine la mission pour laquelle elles ont été créées. L'harmonisation peut signifier la création de nouvelles institutions ; la gestion des institutions nouvellement créées augmente les coûts d’opération pour les organisations plutôt que de les réduire. En conséquence, l'harmonisation entraîne des coûts supplémentaires que les États participants supportent rarement.
* Le mécanisme de coordination : En dressant un bilan du cycle de vie des traités multilatéraux, il faudrait garder à l'esprit le temps que prennent les États participants pour adapter les accords internationaux à leurs législations nationales. Les mécanismes de coordination contenus dans les traités souffrent le plus souvent d'un vide juridique : il faut du temps avant que les normes ne soient promulguées. Les parties concernées doivent ensuite signer ou ratifier selon les législations en vigueur dans chaque pays. L'entrée en vigueur exige un point de basculement, c'est-à-dire le moment où un nombre considérable d'États (généralement les deux tiers des États membres) ont ratifié le traité pour permettre l'entrée en vigueur de la norme de coordination (Finnemore et Sikkink 1998:898, Pamfouet 2015:71). Par conséquent, la coordination subit des coups durs jusqu'à son entrée en vigueur.
* L’absence de retombées transfrontalières : Cette absence compromet la coordination des politiques économiques régionales. Les retombées transfrontalières peuvent se sentir à travers le volume des échanges commerciaux ou la mise en place d'infrastructures qui facilitent les activités transfrontalières. En Afrique, ces retombées ne sont pas considérables. La taille même du secteur informel représente un autre problème. Il existe très peu de nations commerçantes et l'Afrique exporte principalement des matières premières. Le niveau d'industrialisation est faible et l'économie dépend des importations en provenance d'Europe, d'Amérique et d'Asie.
* Le manque de motivations : Les motivations sont fondamentales pour tout mécanisme de coordination. Plus le niveau de motivation est faible, plus élevée est la probabilité d'échec de la coordination interinstitutionnelle. Il est vrai que les différences de taille des États participants expliquent également le manque de motivation. Les petits États sont plus enclins au protectionnisme qu'au libéralisme économique et commercial. Les gains perçus de l'adoption de normes et des ensembles de règles communes peuvent être des catalyseurs de coordination, principalement pour les grandes économies. Les petites économies sont moins susceptibles de s'adapter aux mécanismes de coordination des politiques. En ce qui concerne l'intégration économique en particulier, les petits États sont tiraillés entre hésitation et scepticisme, étant donné qu’ils ne perçoivent pas les avantages de la même manière que les États économiquement puissants (Pamfouet 2015:70). Par conséquent, la première hypothèse de recherche se présente comme suit :

*L’Accord tripartite EAC-COMESA-SADC peut contenir des mécanismes de coordination minimum mais les pathologies seraient plus grandes que les politiques. Ces pathologies constituent des défis que la politique publique devrait relever.*

#### *1.2.2.3 Pathologies de coordination institutionnelle du point de vue réaliste*

* **Les efforts actuels d'intégration ne pouvaient pas connaître des succès significatifs.** Le Traité d'Abuja envisageait une intégration économique continentale en six étapes : (i) création de blocs régionaux pour 1999 ; (ii) renforcement de l'intégration intra-CER et de l'harmonisation inter-CER pour 2007 ; (iii) création d'une zone de libre-échange et d'une union douanière dans chaque bloc jusqu'en 2017 ; (iv) mise en place d'une union douanière à l'échelle du continent d'ici 2019 ; (v) établissement d'un marché commun africain d'ici 2023 ; et (vi) mise en place d'une union économique et monétaire d'ici 2028 (OUA 1991). Les progrès réalisés à ce jour ont été très limités - la Tripartite EAC-COMESA-SADC n’arrive pas à intégrer l'esprit d'Abuja à son traité fondateur.
* **La volonté politique et la diffusion des normes sont des questions importantes** parce que l’implication d'un nombre suffisant d'États dépend des niveaux de motivations. Par exemple, la mise en place d'un mécanisme de compensation pour les petites économies et les économies pauvres qui sont susceptibles d'être pénalisées par le libre-échange peut accroître la participation et stimuler la coopération. Le traité instituant le COMESA était conscient des pertes potentielles dues à l'ouverture du commerce et a adopté deux mesures impératives : (i) il est convenu que « le Conseil (....) détermine les mesures correctives à prendre à l'égard d'un État membre qui a subi une perte substantielle de recettes tirées de 16 droits à l'importation » (COMESA, art. 60) ; et (ii) la création d'un fonds commun, qui s’articule comme suit dans le traité fondateur : « le Conseil établit un fonds spécial de coopération, de compensation et de développement en vue de résoudre les problèmes particuliers aux régions les moins avancées et les autres désavantages résultant du processus d'intégration » (COMESA, art. 150). Les institutions de l'ALE tripartite pourraient fonctionner sur une base conflictuelle avec celles des CER distinctes. L’EAC et la SADC disposent toutes deux d’assemblées régionales avec un large éventail de fonctions. Au sein de l’EAC, l'assemblée qui agit en tant qu'organe législatif, non seulement examine et approuve le budget de la Communauté, mais également elle a le pouvoir de mettre en place tout comité aux fins qu'elle juge nécessaires (voir EAC 2006, art. 49). La véritable pomme de discorde est l'institutionnalisation d'un traité tripartite au lieu d'un traité de fusion radicale abolissant les CER individuelles en Afrique orientale, en Afrique du Nord et en Afrique australe. On imagine mal comment l'Afrique pourrait être unie sous différentes communautés régionales. Si l'interprétation de l'ALE tripartite est correcte, les traités établissant les trois CER continueront d'être en vigueur parallèlement à l'ALE tripartite.
* **En l'absence d'un traité de fusion, un protocole d'accord aurait représenté la deuxième meilleure option.** En adoptant l'ALE tripartite comme traité, les parties prenantes courent le risque de créer involontairement un autre regroupement régional qui s'ajouterait aux CER existantes avec des coûts d’opération très élevés pour les États impliqués. Les États africains ne sont pas toujours en mesure de payer leurs cotisations et dépendent fortement des donateurs. L'article 34 de l'ALE tripartite ne traite pas correctement la question du financement. Le manque de financement aura un impact négatif sur le mécanisme de coordination. La Tanzanie s'est retirée du COMESA au motif que le financement représente un fardeau pour sa politique étrangère. Au sein de l’EAC, la contribution des États membres s'élève à 8,3 millions de dollars et, en 2016, aucun État membre n'avait payé la totalité du montant qu’il doit (voir East African 2017).
* **Conformément à l'article 39 de l'ALE tripartite, la ratification de quatorze États membres est requise pour son entrée en vigueur.** Les enseignements tirés des mécanismes complexes d'approbation des traités par les États africains montrent qu'il faut plusieurs années pour que les États signent un traité (Maluwa 2012, Harrington 2006 et Pamfouet 2015). De plus, tous les États ne signent et ne ratifient pas tous les traités tout le temps – nombre d’entre eux signent et attendent plusieurs années jusqu'à la ratification, tandis que d'autres ne signent ou ne ratifient pas du tout. Cette situation met en péril le point de basculement qui conditionne l'entrée en vigueur des accords multilatéraux (voir Finnemore et Sikkink 1998:895, Elkins et Simmons 2004, Strand et Soule 1998). Le chemin qui sépare l’entrée en vigueur du mécanisme de coordination et le début de la mise en œuvre du mécanisme de l'ALE tripartite est long et semé d'embûches.

**Le scepticisme réaliste** est dûment justifié lorsqu'on examine de plus près la taille des États et les variations au niveau des adhérents à l'ALE tripartite. Depuis son adoption, le rythme de participation au processus est plutôt lent. L'Égypte, deuxième meilleur pays en termes de commerce intra-africain, aurait pris la tête de l'ALE tripartite à travers une ratification constitutionnelle. L'Afrique du Sud, le plus grand acteur économique du continent et leader actuel de la SADC, doit encore s'engager et il n'y a aucun doute qu'elle le fera puisque le pays se trouve dans une position qui lui permet de tirer plus de profits du libre-échange dans le cadre tripartite (voir Flemes 2009, Pamfouet 2015:10). Pour l'instant, la réticence de l'Afrique du Sud à s'engager dans l'ALE tripartite - même si les avantages potentiels sont élevés - est un argument en faveur du réalisme. Il existe plusieurs autres paradoxes dans les hésitations à signer ou ratifier par rapport à une logique politico-économique : le Kenya et l'Ouganda, tous deux très puissants au sein des acteurs régionaux de l'Est, ont fait des progrès vers la consolidation de l'intégration régionale et font partie des deux premiers en matière d'intégration commerciale dans le COMESA et l’EAC. Leur engagement envers l'ALE tripartite est encore loin d'être enthousiaste.

Selon l'Indice d'intégration régionale de l'Afrique qui indique la mesure dans laquelle les différents États sont à la hauteur des idéaux panafricains (comme l'Agenda 2063 et le Traité d'Abuja), l'Éthiopie, le Soudan, l'Érythrée, Djibouti, les Comores, la Libye et le Swaziland sont en retard dans l'intégration au COMESA, tandis que l'Angola, la République démocratique du Congo, Madagascar, la Tanzanie, le Malawi et le Lesotho ne progressent pas suffisamment vite dans l'intégration de la SADC (voir UNECA et AU 2016). De même, le Botswana, la Namibie et la Zambie forment, à côté de l'Afrique du Sud, les quatre premiers pays de la SADC en termes surtout d'intégration commerciale. L'engagement envers l'ALE tripartite n'est pas encore effectif ; par conséquent, la façon dont l'ALE tripartite augmenterait la motivation à la participation reste encore floue.

La corrélation entre la demande d'intégration économique et le niveau de mise en œuvre effective des engagements renforce l'autre dimension du scepticisme non seulement à l'égard de l'intégration dans le cadre de l'ALE tripartite, mais également dans l'ensemble de l'Afrique. La République démocratique du Congo a déjà été mentionnée et doit être soulignée à nouveau en raison de ses formidables défis internes. La RD Congo est membre à part entière de quatre communautés africaines, dont la CEEAC, la SADC, le COMESA et la Communauté économique des pays des Grands Lacs. Elle est concernée dans le cadre de l'ALE tripartite et devrait déjà avoir accéléré la ratification. Paradoxalement, l'engagement à la Tripartite est toujours en suspens. La RD Congo a de très mauvais résultats en ce qui concerne les CER où elle est membre de plusieurs organisations. En moyenne, l'engagement de la RD Congo en faveur de l'intégration commerciale est le plus faible de la CEEAC, où il se distingue comme la triste queue de peloton. Cela est également vrai au sein de la SADC où la RD Congo et l'Angola sont à la traîne. Les progrès de la RD Congo vers une intégration plus importante au COMESA ne sont que modérés (voir CEA et al. 2016). Mais pourquoi la RD du Congo adhérerait-elle à de nombreuses CER et continuerait-elle à avoir des performances aussi médiocres ? Triste ironie du sort, elle détient l'un des plus grands nombres de ministres au monde. La participation à des organisations multilatérales n'implique pas nécessairement un engagement politique ; au contraire, elle peut donner au président l'occasion de récompenser les acteurs politiques par le biais d'une nomination au sein d'organisations internationales. Le gouvernement actuel de la RDC comprend 70 ministres, y compris trois Vice-premiers ministres et sept ministres d'État dans un pays déchiré par la guerre et frappé par la pauvreté.

La taille des pays qui traînent en termes d’intégration régionale constitue un argument de plus qui illustre le scepticisme et ne devrait pas être sous-estimée (voir Mold et Mukwaya 2016). Djibouti, Érythrée, Lesotho, Seychelles et Swaziland sont tous des petits États connaissant de gros problèmes économiques (voir Crowards 2002:172, Pamfouet 2015:239). Leur niveau actuel de relations économiques avec des États voisins en Afrique est très faible. Certains États insulaires tels que les Seychelles entretiennent des relations commerciales plus avec l’Inde et l’Europe qu’avec l’Afrique (Didier 2015:2). Cela justifie leur situation de mauvais élève en ce qui concerne l’intégration au COMESA et à la SADC (voir CEA et UA 2016). L’établissement de passerelle pour la participation des petits États à l’ALE tripartie représente une entreprise difficile s’agissant de la coordination dans les CER africaines.

La coordination de la politique en ce qui concerne la libre circulation des personnes est gravement débilitante dans l’ALE tripartite. La justice n’est pas pour les pauvres et les citoyens normaux puisque l’ALE tripartite encourage seulement la libre circulation des hommes d’affaires. En conséquence, l’ALE tripartite ne concerne que les « gros bonnets ». (Commack 2007:600). La question de savoir pourquoi les législateurs dans l’ALE tripartite ferment les yeux sur la libre circulation des citoyens normaux des régions du Nord, de l’Est et du Sud reste une énigme embarrassante. En général, la libre circulation des personnes fait partie non seulement des objectifs du continent mais également des objectifs primordiaux des CER concernées. S’agissant des objectifs du continent, l’UA a demandé à la Commission d’élaborer pour janvier 2018 un Protocole sur la libre circulation des personnes en Afrique (voir Dec. 607, Assemblée de l’UA 2016). Pour les CER, l’article 104 du traité portant création de l’EAC encourage la libre circulation des personnes, de la main-d’œuvre et des services, ainsi que le droit d’établissement et de résidence des citoyens de l’Afrique de l’Est dans la région. En vertu de cet article, le passeport de l’EAC a été lancé en 1999 afin de permettre aux citoyens de voyager et de s’établir librement dans la région. L’adoption du Protocole sur l’établissement du marché commun de l’EAC en 2009 a constitué une étape importante de plus dans la promotion de la migration en Afrique de l’Est. Outre les lois sur la migration de l’EAC visant à soutenir la libre circulation en Afrique de l’Est, le COMESA encourageait la libre circulation des personnes dans plusieurs cadres juridiques : (i) le Protocole sur l’assouplissement progressif et l’élimination ultime des obligations de visa, (ii) le Protocol sur la libre circulation des personnes, de la main-d’œuvre et des services, le droit d’établissement et de résidence, et (iii) la Loi modèle du COMESA sur l’immigration (voir COMESA 1998). Pourtant, le Burundi est le seul pays qui s’est engagé à la libre circulation au sein du COMESA. Seuls les cinq pays suivants offrent le visa gratuitement ou le visa à l’arrivée aux autres citoyens africains : Seychelles, Mozambique, Rwanda, Comores et Madagascar (pour un aperçu voir Mo 2014:17).

De même, la SADC a adopté le Protocole sur la Facilitation de la circulation des personnes en 1997, et l’a révisé en 2005 pour témoigner de son soutien à la libre circulation des personnes sur le continent. La principale réforme était l’engagement pris par les États membres d’accorder gratuitement à l’entrée le visa aux citoyens des États membres. À l’instar du COMESA, les protocoles sur la libre circulation dans la SADC continuent de souffrir de flou juridique en attendant de la part des États participants le consentement d’être liés et cela jette un doute sur l’importance du Protocole sur l’emploi et la main-d’œuvre auquel la SADC s’est davantage engagée en 2014 en vue de garantir aux migrants et à leurs familles les droits humains et de travail. La libre circulation des personnes en général favoriserait plus la coordination que la seule libre circulation des hommes d’affaires.

Par ailleurs, la prévision d’un mécanisme de règlement des différends dans les traités multilatéraux constitue l’un des facteurs qui favorisent l’effectivité de la part des États participants étant donné qu’il réduit les frais dans les pays tiers (voir Guzman 2002, Chayes et Chayes 1993:381, Saurombe 2009). Cela ne signifie pas que l’ALE tripartite manque de compétence pour statuer en cas de défaillance. Conformément à l’article 30 de l’ALE tripartite, ainsi qu’à l’annexe 10, un organe de règlement des différends est créé avec le pouvoir de mettre en place des panels et un Organe d’appel, d’adopter les rapports, d’assurer la surveillance de la mise en œuvre des décisions et recommandations des panels et de l’Organe d’appel, et d’autoriser la suspension des concessions aux termes de l’Accord (Tripartite 2015, art.30). Les parties prenantes pourraient avoir été inspirées par les décisions et les juridictions en vigueur dans les organisations de libre-échange. À l’instar de l’Organisation mondiale du commerce (OMC), l’ALE tripartite applique la « règle du dernier ressort » dans le règlement des différends ; cette règle est moins onéreuse et permet de gagner du temps (voir OMC, Sizisa 2016:32). En conséquence, les États membres sont exhortés à saisir « l’Organe de règlement des différends sauf s’ils sont engagés de bonne foi dans des consultations et négociations » (Tripartite 2015, art. 30 (6)).

Ce qui marche dans l’OMC peut tout à fait être mal adapté dans la promotion de l’intégration économique en Afrique. La disposition de l’article 30 (6) mentionne seulement les États membres et non les tierces parties. Cela implique que les hommes d’affaires et les sociétés privées sont privés d’accès au tribunal étant donné qu’ils manquent de possibilité de demander un arbitrage directement lorsqu’ils sont victimes d’injustice. Plus grave, le fait de s’en remettre aux pouvoirs publics pour porter des affaires devant l’Organe de règlement des différends peut favoriser des pratiques illégales (voir Sizisa 2016:21). L’exercice de pression à travers le paiement de pot-de-vin peut être aggravé étant donné que les autorités dans les États membres pourraient demander des récompenses sous forme de recherche de rente et de corruption.

* La création d’un organe indépendant avec la possibilité pour les individus et les sociétés privées de porter des affaires directement devant l’organe de règlement des différends pourrait constituer une première réponse à la question de respect des droits de l’homme et de l’État de droit. Les affaires examinées par les tribunaux de la SADC sont des illustrations utiles. Le Tribunal prévu dans le Traité de la SADC depuis 1992 n’a été consacré qu’en 2005 (voir SADC 2000). De surcroît, les individus et les sociétés privées ont essentiellement demandé au Tribunal de se prononcer sur les litiges en vertu du protocole de la SADC sur le Tribunal. Les gouvernements ont été incriminés pour la plupart. Dans le dossier *Mike Campbell (Pvt) Ltd et autres contre Zimbabwe*, le Tribunal de la SADC a pris acte à l’unanimité que les requérants ont été privés de l’accès aux tribunaux au Zimbabwe et a condamné le Gouvernement du Zimbabwe. En conséquence, le Gouvernement du Zimbabwe s’est retiré du Tribunal de la SADC pour protester contre la décision de la cour régionale (pour plus d’informations, voir Sizisa 2016:27). Jusqu’à la dissolution du Tribunal de la SADC en 2012, les fonctions du Tribunal ont été réformées et limitées aux règlements des litiges entre les États membres seulement. Par conséquent, il existe un besoin crucial d’introduire la protection des droits de l’homme et l’état de droit dans l’ALE tripartite (pour plus de détails, voir Gathii 2016).

#### *1.2.2.4 Recommandations*

* ***Recommandation un : Un traité de fusion ?***

L’ALE tripartite devrait être réformé pour devenir un traité de fusion. Les négociations précédant l’accord tripartite comprenaient un plan de fusion tel qu’énoncé comme suit : « Le Sommet tripartite a décidé que les trois CER devraient immédiatement commencer à œuvrer à la fusion en une seule CER avec l’objectif de suivre la réalisation de la Communauté économique africaine » (ALET 2008:3). La politique publique devrait examiner la raison pour laquelle la création de la Tripartite s’est écartée de l’idée de fusionner l’EAC, le COMESA et la SADC en une seule CER. La fusion de la Tripartite en une seule CER est la seule voie pour résoudre le problème d’adhésions multiples et d’intégrer les nations africaines à long terme. Aussi bizarre que cela puisse paraître, Strange prévient que les organisations internationales « ne meurent jamais » (Strange 1998). Un plan de fusion implique que l’EAC, le COMESA et la SADC « meurent » pour renaître sous une nouvelle institution régionale. Seraient-elles disposées à disparaître ? Jusqu’ici, seul un développement historique semble défier le postulat pessimiste selon lequel les organisations internationales ne meurent jamais.

D’un point de vue historique, le premier traité de fusion en matière d’intégration économique régionale a été signé en Europe en 1965. Tout comme en Afrique, au début, l’intégration européenne a souffert du problème de duplication des communautés économiques. La Communauté européenne du charbon et de l’acier, la Communauté européenne et l’énergie atomique et la Communauté économique européenne ont décidé de fusionner les organes judiciaires, législatifs et administratifs avec l’amendement subséquent des traités existants. L’idée n’a pas fait l’unanimité chez les représentants des États (pour les raisons voir Pescatore 1961, CVCE 2013a, CVCE 2013b). Des études indépendantes ont été réalisées en vue de formuler des recommandations politiques éclairées (pour la recherche sur le traité européen de fusion, voir Faure 1961). Le traité de fusion a été finalement adopté et il a posé les bases de l’Union européenne d’aujourd’hui (voir CEE 1967). L’Afrique entrerait dans l’histoire si l’EAC, le COMESA et la SADC adoptent un plan de fusion.

* ***Recommandation deux : Renforcer la décentralisation***

Un des objectifs fondamentaux de l’Accord tripartite devrait être de contribuer considérablement à la mise en application de la décentralisation et de l’autonomie locale dans les États membres. Le mécanisme tripartite devrait offrir et assurer la réelle participation des municipalités et des associations des autorités locales à toutes les questions relatives à l’intégration régionale. Les relations internationales obligent les gouvernements à se comporter comme des catalyseurs et des exécutants des relations étrangères. Exprimé en ces termes, les acteurs infranationaux n’ont presqu’aucun rôle à jouer. La promotion de l’autonomie locale peut ensuite devenir une tâche difficile. Toutefois, l’UA et l’Europe présentent les premières expériences. En 2014, l’UA a adopté la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local et décrit les rôles des CER comme suit : « encourager les États membres à ratifier la charte, à y adhérer et à le mettre en œuvre et en assurer le suivi ; intégrer et prendre en considération les objectifs, principes et valeurs de la charte dans l’élaboration et l’adoption des instruments politiques et juridiques régionaux, et appuyer et faciliter l’établissement d’une plateforme ou d’un forum consultatif régional pour permettre aux gouvernements locaux de parler d’une seule voix et d’entreprendre des actions collectives » (art.18 de la Charte). La Charte n’est pas encore entrée en vigueur et devrait être soutenue par le cadre tripartite de l’EAC, du COMESA et de la SADC ainsi que d’autres CER.

En Europe, le traité de Maastricht garantissait sur le plan institutionnel l’administration locale de deux manières. Premièrement, il a mis en place le Comité des régions qui est composé des représentants des organes régionaux et locaux (voir art. 263 (1), le Traité de l’Union européenne). Deuxièmement, les ministres des administrations infranationales sont autorisés à prendre part aux sessions du Conseil des ministres en vue de sauvegarder leurs propres intérêts (voir art. 146/203, Traité de l’Union européenne). La Charte européenne de l’autonomie locale traitait spécialement du principe de subsidiarité. Elle reconnaît l’autonomie locale comme un droit (voir art. 3 (1), Charte européenne de l’autonomie locale). Les autorités locales ont établi leur base à Bruxelles dans l’objectif d’influencer les politiques d’intégration européenne (voir Hooghe et Marks 1996, Scherpereel 2007).

La subsidiarité est toujours confrontée à de nombreux défis (voir par exemple Thausendpfund 2013).

En plus des protections et des développements juridiques, l’Union européenne prend de nombreuses mesures financières en faveur des autorités locales et des municipalités. Plusieurs projets soutenant l’intégration économique et sociale aux niveaux des populations de base des États membres de l’Union européenne ont été mis en œuvre. Par exemple, les projets d’infrastructures locales dans les pays d’Europe centrale et orientale, des projets d’efficacité énergétique, des projets d’investissement municipal en Albanie, Serbie, Bosnie et Herzégovine ont été financés à travers des programmes de l’Union européenne pour l’autonomie locale (voir Cogen 2015:115, Vetter et Soós 2008). Au Kyrgyzstan l’Union européenne a financé le projet garantissant l’intégrité de l’autonomie locale. Le projet est réalisé dans 39 municipalités pilotes et offre des formations de renforcement de capacités à 260 représentants des municipalités pilotes ainsi que 273 acteurs non-étatiques locaux de la société civile, les media et les citoyens associés indépendants (UE 2017).

Enfin, l’Union européenne mène des recherches en vue de mieux cartographier le rôle joué par les autorités locales dans les États membres. Elle a commandé l’étude pour enregistrer le niveau de l’autonomie locale, c’est-à-dire la part des fonds qui sont gérés et dans quelle mesure les autorités locales ont les mains libres dans la gestion de ces fonds (voir Ladner et al. 2015). La promotion de la participation des acteurs infranationaux et des administrations autonomes locales dans la Tripartite serait une étape importante vers l’application du principe de subsidiarité dans les CER africaines.

### 1.2.3 Renforcer les capacités d’intégration régionale : Résultats clés et recommandations issus de l’étude de l’ACBF sur les besoins de capacités des Communautés économiques régionales d’Afrique

#### *1.2.3.1 Contexte, justification, objectifs, portée et méthodologie de l’étude sur les besoins de capacités des CER africaines*

**Dr. Bassarou Diawara** a partagé les résultats clés et les recommandations d’une étude réalisée par la Fondation africaine pour le renforcement de capacités (ACBF) sur les besoins de capacités des CER d’Afrique ; trois résultats ont été également publiés dans un ouvrage. Il a également fait le point sur les initiatives entreprises pour donner suite aux recommandations formulées dans le cadre de l’étude.

Dr. Diawara a commencé la discussion en citant un adage mettant en évidence la pertinence et l’importance du travail collectif dans l’unité : **« Si tu veux aller vite, marche seul ; si vous voulez aller loin, marchez ensemble ».**

* **Contexte et justification**

Cette étude a été réalisée dans le **contexte** suivant :

* Les récents développements liés à l’Agenda 2063 et l’Agenda 2030 et les rôles cruciaux des CER
* L’intégration régionale /CER et transformation structurelle de l’Afrique
* Les CER et les réalisations de la Communauté économique africaine
* Le point sur l’évaluation des besoins de capacités des CER de 2006.

La **justification** de la réalisation de l’étude était de quatre ordres :

* L’insuffisance de capacités constitue toujours un important goulet d’étranglement pour les CER africaines – plusieurs protocoles ont été signés mais n’ont pas été mis en œuvre en raison d’insuffisance de capacités ou de leur utilisation sous-optimale.
* Les capacités sont fondamentales pour les CER pour qu’elles puissent mettre en œuvre les programmes et les projets régionaux, continentaux et transnationaux dans le cadre de l’Agenda 2063
* Les capacités nécessaires pour promouvoir et prendre les mesures opérationnelles pour la mobilisation des ressources nationales pour l’Agenda 2063 à l’intérieur des régions
* Au moins quatre éléments de capacité – financiers, humains, institutionnels et le savoir – sont essentiels pour l’efficacité de toute CER.
* **Objectifs**

Les éléments qui suivent constituaient les objectifs fixés pour la réalisation de cette étude :

* Examiner les programmes d’intégration régionale des huit (8) CER, en s’inspirant de leurs orientations stratégiques clés et axes thématiques
* Faire le point du progrès réalisé dans le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des CER depuis l’étude de 2006.
* Évaluer les besoins de capacités des CER tout en étudiant les programmes en cours de renforcement de capacités et les partenariats
* Élaborer une stratégie globale de renforcement de capacités pour chaque CER, compléter avec un budget estimatif et une stratégie de financement.
* **Portée et méthodologie**

L’étude a couvert huit (8) CER africaines que sont l’UMA, le CEN-SAD, le COMESA, l’EAC, la CEEAC, la CEDEAO, l’IGAD, la SADC et a appliqué une approche participative qui comprenait un travail analytique, des rencontres techniques avec les principaux partenaires, des missions de terrain et un dialogue politique. Les chercheurs ont élaboré et utilisé des questionnaires personnalisés et des données secondaires. Les domaines d’évaluation comprenaient la capacité de gestion des résultats, l’adéquation du budget, la gestion des projets et des ressources, la base de ressources humaines disponibles, et les secteurs prioritaires pour le renforcement de capacités ainsi que des réunions de validation.

Dr. Diawara a souligné le fait qu’il y a nécessité de soutenir et d’habiliter les CER à jouer avec succès leur rôle d’éléments de base pour accélérer et consolider le développement économique et social en Afrique. Il a présenté **trois (3) résultats clés** et l’état d’avancement par rapport aux recommandations issues de l’étude.

#### *1.2.3.2 Résultats clés : Défis de capacités identifiés au niveau des CER*

* **Résultat clé 1 :** Toutes les CER ont démontré une certaine appropriation et un engagement aux questions de renforcement de capacités mais ils se situent à différents niveaux pour chaque CER

**Figure 1 : Appropriation et engagement au renforcement de capacités au niveau politique (%)**



* **Résultat clé 2 :** Toutes les CER ont démontré un certain niveau de capacités mais chaque CER se trouve à un niveau différent ; plus d’efforts sont nécessaires.

**Figure 2 : Capacités pour la coordination inter et intra-CER (%)**



* **Résultat clé 3 :** Les statistiques et les activités de suivi & évaluation (S&E) restent faibles comme le montrent les allocations de ressources humaines et financières très limitées pour ces activités :

**Figure 3 : Capacités pour les statistiques et le S&E (%)**



* ***Effectif en personnel*** : Les CER ont exprimé une préoccupation par rapport à l’absence de fonds pour recruter le personnel nécessaire, ainsi que par rapport au perfectionnement professionnel et à la formation du personnel
* ***Financement :*** La majorité des États membres/partenaires ne parviennent pas à verser les cotisations nécessaires pour les activités des CER, poussant les partenaires au développement à contribuer constamment pour quarante à cinquante pour cent (40 % - 50 %) des budgets
* ***Recherche et partage du savoir*** pour contribuer au processus d’intégration.

Les interventions déployées en matière de capacités au cours des années ont été largement **fragmentées et réactives**, plutôt que des initiatives bien planifiées qui répondent aux besoins et défis de développement de la région. Sommairement, toutes les CER manquent de capacités dans quatre domaines :

* Coordination des ***politiques et des stratégies***
* Élaboration et coordination des systèmes ***de statistiques et de S&E***
* ***Ressources humaines*** pour coordonner la vulgarisation, la mise en œuvre et l’établissement de rapport sur les chartes et les protocoles
* Fondation fragile en matière de ***mobilisation, utilisation et gestion des ressources*** telle que reflétée dans la prévalence des arriérés des États membres et la mauvaise harmonisation des systèmes de soutien des donateurs.

#### *1.2.3.3 Recommandations clés : Mesures et interventions politiques*

* **Principes**

Les projets/programmes de développement de capacités doivent être guidés par les principes suivants :

* Appropriation et participation des bénéficiaires
* Inclusion dès le départ des stratégies pour la rétention et l’utilisation des capacités, ainsi que la durabilité des interventions
* **Réduction au minimum de la duplication des activités de renforcement de capacités** afin d’accroitre l’efficacité, et de maximiser les opportunités offertes aux CER pour le renforcement de capacités institutionnelles et des ressources humaines
* **Soutien au renforcement de capacités dans les domaines clés –** *mécanisme d’application pour s’assurer que les interventions de développement des capacités produisent l’impact souhaité ; et promotion du partage des connaissances/expériences et des plateformes d’apprentissage de manière à soutenir la durabilité et l’amélioration continues*
* Renforcement des capacités internes en vue de concevoir des **stratégies novatrices pour la planification, la mobilisation et l’utilisation des ressources**
* **Renforcement d’urgence des missions des secrétariats exécutifs (premiers dirigeants)** pour non seulement gérer les mécanismes internes *au sein de leurs secrétariats et structures complémentaires de gouvernance, mais également conseiller les États membres sur les questions clés d’intégration régionale*.
* **Communautés économiques régionales (CER)**

Mettre en place un *programme de renforcement de capacités qui est lié à chacune des stratégies et programmes élaborés au niveau des CER et leur allouer des ressources.*

* **Groupes de réflexion/monde universitaire**

Élaborer des voies novatrices de promotion de l’intégration régionale, et partager les bonnes pratiques avec les CER, surtout dans le commerce et la croissance industrielle.

* **L’Union africaine (UA)**

Il est impérativement urgent d’élaborer, avec l'appui des institutions de développement communautaires, un modèle intégré de renforcement des capacités reliant l'UA, les CER et les États membres.

* **Partenaires au développement**

Soutenir le renforcement coordonné des capacités dans des domaines identifiés et promouvoir le partage des connaissances/expériences et les plates-formes d'apprentissage afin de favoriser la durabilité et l'amélioration continues.

* **Institutions de développement communautaires**

Coordonner un programme régional de renforcement de capacités qui :

* Évaluera la capacité des institutions et acteurs clés au niveau national qui *sont en liaison avec les CER*
* *Aidera les CER à renforcer les capacités essentielles dans les quatre domaines identifiés*
* *Soutiendra la Communauté africaine des pratiques (AfCoP) à partager les bonnes pratiques en matière de renforcement de capacités*
* *Élaborera des normes régionales et des indicateurs communs.*

#### *1.2.3.4 Ce qui a été fait jusqu’ici*

* **Retraite des CER à Abuja :** la retraite a donné lieu à l’élaboration de la feuille de route d’Abuja à l’endroit des CER (ARR) pour le renforcement de capacités vers l’intégration continentale – programme de développement communautaire basé sur la feuille de route (d’ici fin mars 2018)
* Planification de consultations individuelles, et certaines CER sont à un niveau avancé
* Certains produits du savoir réalisés conjointement avec le NEPAD sont déjà dans le circuit.

Soulignant l'importance de **l'unité en Afrique** pour réussir, Dr. Diawara a conclu par un adage : « **Rappelez-vous, quand les araignées s'unissent, elles peuvent attacher un lion** »**.**

Le modérateur a résumé la session du premier panel en faisant ressortir les messages clés de chacun des trois panélistes :

* **Prof Franklyn Lisk** a parlé de l’importance des institutions et des défis liés à la mise en place d’institutions régionales fortes en Afrique
* **Dr. Bertrand** **Pamfouet** a souligné les défis que les communautés économiques régionales (CER) rencontrent entre allégeance nationale et internationale.
* **Dr Barassou Diawara** a discuté du renforcement de capacités et des difficultés en matière d’intégration ; de l’appropriation ; du manque de coordination au sein des CER ; et de la nécessité de partager les connaissances.

À l'issue de la session du premier panel, le modérateur a ensuite invité les délégués à faire des commentaires, à intervenir et à poser des questions en séance plénière, conformément à ce qui s'était dégagé au cours de la session de panel.

### 1.2.4 Discussion en plénière : Points saillants

* L'initiative de créer une entité intéressante (PACPS) a été saluée et le thème du premier symposium d'Arusha a été reconnu comme crucial et opportun, avec un appel à maintenir la « flamme allumée » et le besoin de « combustible » pour ce faire
* L'importance de raviver l'esprit du panafricanisme dans toutes ses facettes - développement politique, économique, émotionnel et solidarité, qui sous-tendent la formation de l'OUA puis de l'UA - a été discutée. L'Union africaine a été créée parce que les pères fondateurs ont compris la nécessité de l'unité et de la coopération ; nous devons donc soutenir le continent dans ses efforts pour unifier l'Afrique et atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 (ODD) et de l'Agenda 2063 (UA).
* Le renforcement des institutions d'intégration a été considéré comme crucial pour passer d'interventions non durables et personnalisées à la création d'institutions fortes et bien équipées. Cela nécessiterait une base institutionnelle concrète pour permettre aux institutions de répondre aux problèmes et aux défis par le développement du capital humain, en particulier l'outillage et le soutien aux jeunes en tant que ressource majeure. La question des ressources humaines est très importante, et les modalités de recrutement comptent beaucoup pour le rythme d'exécution dans les institutions publiques africaines. Un changement de paradigme vers une politique d'adaptation basée sur l’incidence de la prestation de services liée à d'autres critères tels que les considérations géographiques et celles liées au genre, donnant ainsi plus de mérite à l'expérience académique et professionnelle.
* Une mise en garde a été lancée sur le fait que l'Afrique devrait prendre avec grande prudence le classement artificiel européen et que l'Afrique a l'avantage d'être un nouveau venu. Étant la dernière frontière du monde, l'Afrique a l'avantage d’avancer sur la voie rapide au cours de plusieurs décennies de développement. En outre, l'importance de la jeunesse en tant que ressource a été mentionnée et il a été souligné que les jeunes ont la possibilité d'être compétitifs, notamment en créant un environnement dans lequel ils peuvent accéder au leadership politique et socio-économique. À cet égard, le continent devrait tirer parti de la technologie disponible pour accélérer le développement du continent. L'UA est la meilleure opportunité pour l'Afrique d'accélérer le développement du continent.
* **Dès lors que le panafricanisme nécessiterait la participation civique de tous les pays de l'Union aux niveaux régional et continental, la question de l'éducation est primordiale pour favoriser une telle participation.** L'éducation est essentielle pour permettre aux gens de donner leur avis et de prendre des décisions, mais nous manquons d'éducation - il y a un manque aigu d'éducation - Il devrait donc y avoir un mouvement concerté pour intensifier les efforts afin d'éduquer les populations sur l'importance de contribuer aux objectifs et à la vision du continent.
* Le rapport de l'ACBF a été lancé en avril 2017 à Abidjan ; il devrait être prêt pour mars 2018 pour diffusion et mise en œuvre
* **La paix et la sécurité ont pris de l'importance dans les opérations de l'UA et des CER en raison des multiples conflits en Afrique. L'Agenda 2063 tente de réorienter cette tendance avec un retour au développement économique comme le préconise la réforme de Kagame.**

Le modérateur a félicité et remercié tous les intervenants d'avoir lancé les travaux du Symposium, et a salué les autres délégués pour leurs interventions.

## 1.3 Panel 2 : Les cas de l’EAC et de la CEDEAO : leurs valeurs et fonctions, et les mécanismes de coordination interne et externe

Le **modérateur** de cette session était **Dr. Tiha Simbeye**, du Réseau des citoyens panafricains (PACIN). Le panel était composé de 4 intervenants, à savoir :

1. **Dr. Azaveli Lwaitama** – Maître de Conférence, Josiah Kibira University College, Tanzanie
2. **Mme. Caroline Mugalla** – Secrétaire général, East African Trade Union Confederation (EATUC)
3. **Mme. Reheemat Omoro Momodou** – Chef du Bureau de liaison de la CEDEAO
4. **M. Selemani Kinyunyu** – Chargé principal des affaires juridiques et politiques, CCUAC

Le modérateur a commencé par souligner que l'intégration devrait être centrée sur les populations - l'implication de la personne ordinaire dans le processus d'intégration est cruciale pour le succès et la durabilité de l'intégration en Afrique.

### 1.3.1 Les Opportunités et défis de l’harmonisation et de la coordination des politiques des États de la CAE dans la marche de l’Afrique vers l’Union africaine : de la simple intégration des fonctions à l’intégration des valeurs

**Dr. Azaveli Lwaitama** a fait un exposé sur les progrès réalisés en matière d’intégration à ce jour et les défis auxquels le processus est confronté. Elle a cité en exemple, les cas de la Communauté d’Afrique de l’Est (EAC) et de l’Union européenne. Le document de réflexion a été élaboré en collaboration avec le Capitaine et avocat Ibrahim Bendera et de M. Israel Ilunde de Vision East Africa Forum.

#### *1.3.1.1 Introduction*

L’objectif primordial de l’UA, celui de promouvoir la coordination et l’harmonisation des activités d’intégration des communautés économiques régionales (CER) est une amplification de l’objectif adopté plus tôt par les dirigeants des États-nations africains à travers le **Traité de 1993 d’Abuja** entré en vigueur en 1994 et qui dispose en son article 88 que :

* ***La mise en place de la Communauté se fera principalement par la coordination, l’harmonisation et l’intégration progressive des activités des Communautés économiques régionales***
* ***Les États membres s’engagent à promouvoir la coordination et l’harmonisation des activités d’intégration des communautés économiques régionales dont ils sont membres à partir des activités de la Communauté …***

#### *1.3.1.2 La Communauté d’Afrique de l’Est (EAC)*

Une analyse critique du Traité de 1999 de la Communauté d’Afrique de l’Est permet d’affirmer que la Communauté a été le premier projet d’intégration régional en Afrique ayant clairement déclaré que l’étape ultime de son intégration est la formation d’une fédération politique. Il est donc juste dire que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Traité ont été possibles grâce à l’unique idéologie panafricaine des dispositions du Traité.

* **Les Progrès réalisés à ce jour**
* Deux des quatre étapes ont été plus ou moins atteintes : (i) L’Union douanière créée en 2005 (six ans après la signature du Traité) ; (ii) le Marché commun créé en 2010 (onze ans après la signature du traité)
* La troisième étape qui est l’union monétaire, est en cours et fait suite à la signature du protocole y afférent. Elle doit être achevée en 2023 (c’est à dire 24 ans après la signature du Traité)
* La dernière étape est la fédération politique qui transformera les six états souverains avec plus de 260 ethnies en un seul état fédéral souverain.
* **Les défis**

1. La résolution bilatérale des questions de barrières non-tarifaires (NTB) à mesure qu’elles surviennent ; le Secrétariat de l’EAC/l’IFC/la Banque mondiale conçoivent une **Carte de performance de l’équilibre du Marché commun** pour mesurer la performance de chaque état partenaire par rapport aux engagements de mise en œuvre inscrits au Protocole du Marché commun
2. **Harmonisation/rapprochement des législations commerciales** : toujours en cours, vise à établir un cadre juridique de partenariat publique-privé (PPP) au niveau régional et à terme une loi régionale sur le PPP
3. **Les Documents de voyage/le passeport :** toujours en cours mais il y a des avancées concernant la question du passeport biométrique.
4. **Le Transport :** en cours mais au moins, les états partenaires de l’EAC ont négocié une proposition de loi sur le contrôle de la charge à l’essieu des véhicules à moteur, à un plafond convenu de 56 tonnes
5. « ***Les Hymnes nationales, les drapeaux et passeports nationaux - toute une armée de personnes influentes ayant un intérêt particulier dans le maintien d’une Afrique balkanisée » -*** Mwalimu Nyerere, Accra, mars 1997.

* **L’EAC : Recommandations de politiques**
* *Professeur* Edward Oyugi *a fait observer que si les institutions de l’EAC « demeurent une réplique des structures de gouvernance nationales alors, elles auront du mal à éliminer les interférences de souveraineté qui pourraient entraver le processus de régionalisation et les maintenir comme de simples bureaucraties nationales élargies ; ce qui perturberait le Project est africain »*
* Prendre en compte les conseils de l’ancien Président Ali Hassan Mwinyi (Tanzanie) : « *L’une des raisons pour lesquelles la Communauté d’Afrique de l’Est a été un échec a été le manque de participation des citoyens. Ils doivent toujours prendre les devants et encourager leurs dirigeants à ne pas se laisser aller à la tentation fort compréhensible de relâcher les efforts mais de les poursuivre en vue de l’unité régionale et continentale »*
* Impliquer davantage les citoyens et promouvoir l’idéologie panafricaine sont ce que le Professeur Mwambusya Ndebesa a appelé le **logiciel** (« l’intégration des valeurs et des principes ») des processus de la CER
* Augmenter l’appui matériel et moral et fournir plus de ressources aux organisations de la société civile telles que le Forum des organisations de la société civile d’Afrique de l’Est (EASOF), la East African Law Society (EALS), et Vision East African Forum (VEAF), ainsi qu’aux groupes de réflexion non étatiques comme le Centre panafricain d’études politiques (PACPS).

#### *1.3.1.3 L’Union africaine (UA)*

* **Introduction**

Les objectifs visés par la création de l’Union africaine (UA) sont résumés dans l’acte constitutif de l’Union en son article 3. L’acte comporte 14 articles dont 4 se rapportent principalement aux discussions de ce Symposium d’Arusha sur la qualité des institutions publiques en Afrique :

1. ***“Réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et entre les peuples d’Afrique*** (Article 3 Paragraphe a)

* ***Accélérer l’intégration politique et socio-économique du continent*** (Article 3 Paragraphe c)
* ***Promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance*** (Article 3 Paragraphe g)
* ***Promouvoir et protéger les droits de l’homme et des peuples conformément à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples et aux autres instruments pertinents relatifs aux droits de l’homme*** (Article 3 Paragraphe h).
* **La Déclaration de Kilimandjaro**

Les quatre principaux objectifs de l’UA rappellent la triste histoire des peuples du continent africain. Cette triste histoire a récemment emmené la jeunesse africaine ainsi que des activistes des droits de l’homme et des peuples à se réunir à une Conférence, à Arusha en Tanzanie, les 23 et 24 août 2016 La conférence a livré la **Déclaration de Kilimandjaro sur, les Africains se lèvent pour la justice, la paix et la dignité**. Les jeunes sont venus de tous les quatre coins du continent et ont entre autres déclaré ce qui suit :

* L'Afrique est un continent riche. Cette richesse appartient à tout le peuple, et non pas à une élite politique et économique restreinte. Nous devons lutter pour un développement économique juste qui intègre l’inclusion sociale et la protection de l'environnement. Nous avons droit à la « vie meilleure » que nos gouvernements nous ont promis.
* Les Africains possèdent un patrimoine diversifié, riche et puissant et il est important de nous guérir par nous -mêmes, de réparer les dommages causés par le néolibéralisme à notre humanité et à notre environnement. En tant qu’africains, embrasser la philosophie *d'Ubuntu* devrait être pour nous, une source de fierté.
* Les jeunes africains constituent un des fondements essentiels de la construction du succès dans notre continent et doivent jouer un rôle central dans l'édification de l’Afrique qui se lève.
* La diaspora africaine, qu’elle soit issue de la déportation des africains à travers l'esclavage et le colonialisme ou qu’elle soit issue des mouvements de migration moderne fait partie intégrante de l'histoire et de l'avenir de l'Afrique. Elle constitue un réservoir de compétences, de ressources et de passion qui doit être valorisé et intégré à notre mouvement.
* Nous sommes engagés à bâtir un mouvement qui constitue un support solidaire pour les luttes locales, où les citoyens prennent en main leur propre destin, qui favorise l’émergence d’un leadership local, qui permet aux militants sur le terrain de construire un mouvement social à l’intérieur et au-delà des frontières.
* Nous nous sommes engagés à bâtir un mouvement citoyen qui est responsables devant ses mandants, qui impose et fait respecter les normes éthiques les plus élevées.
* **Les Progrès réalisés**
* « Grace à la victoire de notre lutte pour la libération, l’Afrique compte aujourd’hui 53 États indépendants soit 21 de plus qu’il n’y en avait au moment de la rencontre de mai 1963 à Addis Abeba (avec l’indépendance du Soudan du Sud en 2011, en compte aujourd’hui 54). Si les chiffres étaient des chevaux, l’Afrique serait aujourd’hui entrain de galoper bien loin ! Elle serait le continent le plus puissant du monde car elle occupe plus de sièges aux Nations Unies que tous les autres continents ! *- Nyerere, Accra, 1997. À en juger par la forte réduction des conflits et coups d’état ainsi que par le nombre croissant d’élections réussies dans la région au cours des dix dernières années, l’on peut dire que de manière générale, les actions de l’UA ont amélioré la « performance politique »* [[3]](#footnote-3) *de l’Afrique*
* Son mécanisme de revue par les pairs à travers lequel tous les états membres acceptent de se soumettre à une évaluation réalisée par une équipe d’experts étrangers, a été conçu pour encourager la démocratie et la bonne gouvernance. Ses missions d’observation sont à présent déployées pour couvrir les élections dans tous les états membres conformément à la **Charte africaine de la démocratie, des élections et de la bonne,(2007)**[[4]](#footnote-4)
* Une contribution directe et une collaboration avec la communauté internationale en vue de régler et de réduire les conflits dans certaines zones de troubles, au Soudan par exemple ainsi que de résoudre les conflits post-élections violents par exemple en Côte d’ivoire et au Kenya et de forcer les militaires auteurs de coups d’états à remettre le pouvoir aux régimes civils par le biais des communautés économiques régionales comme la CEDEAO l’a fait en Gambie
* Son conseil de paix et de sécurité est mandaté pour intervenir dans les états membres afin de promouvoir et de préserver la démocratie y compris en déployant des forces armées dans les situations de génocide et de crimes contre l’humanité[[5]](#footnote-5).
* **Les Défis**
* Des 49 pays les plus pauvres du monde, que les soi-disant puissances appellent « les pays les moins avancés » ou PMA, 33 se trouvent en Afrique, 15 en Asie Pacifique et un en Amérique latine. Le pays avec le PIB le plus faible est, pourrait-on dire sans surprise compte tenu de ce qui précède, la République Démocratique du Congo. « Pourtant, du point de vue des ressources naturelles, la RDC avec ses 2,3 km2 est l’une des régions les plus riches du monde. En effet, elle est située dans le centre luxuriant de l’Afrique. Elle est traversée par l’équateur, de grands fleuves, de grandes chaînes de montagnes, possède des forêts vertes et regorge de fruits tropicaux, de trésors en faune, flore et géologiques dont plusieurs non encore découverts … Elle fournit au monde environ quatre-vingt pourcent (80%) de sa production de coltan - un minerais essentiel à la micro-technologie.”[[6]](#footnote-6)
* Présentement, les échanges intra-africains représentent une infime part des échanges du continent. Toutefois, face au protectionnisme croissant à travers le monde, les pays africains pourraient être **forcés d’échanger davantage entre eux.**
* La libre circulation et par extension le libre-échange entre les pays reste un défi de taille malgré les nombreux avantages évidents qu’elle offre. Seuls 10 des 55 pays du continent offrent une exemption de visas aux Africains ou les délivrent à l’entrée. En comparaison, les Américains peuvent se rendent dans au moins 20 pays africains sans être confrontés aux restrictions auxquelles font face les Africains.
* Plus d’un demi-siècle après les indépendances, la colonisation, n’est plus l’ennemi commun. Il est donc devenu plus difficile de trouver un message clair et commun à une communauté d’états. L’Union africaine célèbre la journée de la libération africaine en mettant l’accent sur certains thèmes du développement – cette année il est mis sur les jeunes. Cependant, la vraie signification et les implications de ces célébrations restent perdues. Le progrès reste l’objectif global mais l’atteindre s’avère très difficile <https://qz.com/991610/may-25-is-africa-day-but-what-does-that-mean-today>
* La décision de l’UA de déplacer son sommet bisannuel de juillet 2012 de Lilongwe (Malawi) à Addis Ababa (Éthiopie), en réponse au refus du Malawi d’inviter le Chef d’État soudanais, Omar al-Bashir arguant qu’il faisait l’objet d’un mandat d’arrêt délivré par la Cour pénale internationale (CCI) pour crimes de guerre, reflète un potentiel conflit entre le régionalisme africain et les mécanismes internationaux de promotion et de protection de l’état de droit, de la justice et du respect des droits de l’homme.
* **Recommandations de politiques**
* Une nouvelle génération d’Africains ayant un amour-propre se doit de désavouer toute personne qui suggérerait que l’Afrique doit rester divisée et engluée dans la honte du colonialisme afin de satisfaire la fierté nationale des maîtres coloniaux d’hier. L’Afrique doit s’unir ! C’est le titre d’un livre de Kwame Nkrumah ; cet appel est encore plus fort aujourd’hui que jamais.*”* **Nyerere, Accra, 1997**
* Les États membres doivent faire des efforts pour exposer les jeunes des institutions d’éducation de base et des établissements d’enseignement supérieur à l’idéologie panafricaniste. Le mouvement de la jeunesse africaine qui a lancé et adopté en août 2016, la Déclaration de Kilimandjaro sur l’Afrique se lève, à Arusha en Tanzanie, est une initiative qui doit recevoir l’appui matériel et spirituel de tous ceux qui souscrivent au point de vue de **Mwalimu Nyerere** qui dit que « **sans unité, les peuples d’Afrique n’ont pas d’avenir** »**.**

#### *1.3.1.4 Conclusion*

* Il est impérieux de réexaminer les échecs du projet d’indépendance dirigé par les élites. Heureusement les échecs du projet panafricain mené par les élites – permettent d’analyser de manière critique, les écris ou idées de Walter Rodney, CLR James, George Padmore, WEB Dubois, Amilcar Cabral, Frantz Fanon, Kwame Nkrumah et d’autres encore. Des siècles durant, bien avant la colonisation, les peuples d’Afrique - ceux de la région des Grands lacs par exemple – du fleuve Congo à l’océan indien, des rives nord du lac Nyasa à celles du lac Victoria, formaient un marché commun régulé par les moyens de déplacement d’antan et par les règles de l’époque régissant les relations intra-communautaires. Ces relations ont lentement évolué et par le biais de langues, de familles partageant des liens forts basés sur des syntaxes et sémantiques similaires …**Lwaitama (2013)**
* « Ce qui est urgent, c’est une seule organisation africaine, par laquelle l’Afrique puisse faire entendre une seule voix, où l’on puisse étudier et résoudre les problèmes de l’Afrique. » **Haile Selassie, Éthiopie, 1963**
* Pour que soient libérés les peuples encore sous domination coloniale, acceptons tous de mourir un peu ou même tout à fait pour que « l’unité africaine ne soit pas un vain mot ». **Ahmed Ben Bella, Algérie 1963**
* « Les peuples d’Afrique exigent que l’on abatte les frontières qui les divisent. Nous voulons tous une Afrique unie, et non seulement dans le concept qu’indique ce terme d’unité mais encore par notre désir commun d’aller de l’avant tous ensemble, en résolvant tous les problèmes qui ne peuvent l’être que sur une base continentale. » **Kwame Nkrumah, 1963**
* « Il vaut mieux résoudre les problèmes de l’Afrique comme une seule Afrique. Notre histoire d’opprimés est une histoire africaine et la force que nous avons pour y mettre fin est une force africaine. » **Julius K. Nyerere, 21 août 1972.**
* La théorie du néo-fonctionnalisme (NF) d’Ernst Haas est une théorie d’intégration qui suggère que « transférer les loyautés d’un niveau national à un niveau régional est essentiel aux processus d’intégration ». Ce transfert « conduira à terme à une nouvelle communauté supranationale, une condition où des groupes et des individus spécifiques portent plus allégeance à leurs institutions politiques centrales qu’à tout autre autorité, dans une période de temps donnée et dans un espace géographique définissable ».
* L’intégration politique est un « processus où les acteurs politiques de différents systèmes nationaux ont été persuadés de transférer leur allégeance, d’avoir des attentes différentes et de changer d’activités politiques pour les diriger vers un nouveau centre dont les institutions ont ou exigent d’exercer leurs compétences sur les états-nations déjà existants» Le résultat final d’un processus d’intégration politique est « une nouvelle communauté politique qui se superpose à celle existant déjà ». Le développement d’une communauté politique régionale dépend de l’accompagnement que les acteurs étatiques et non étatiques donnent aux peuples d’Afrique de l’Est pour apprécier leurs « attentes et allégeances communes ainsi que les normes et les valeurs. » Au-delà du processus d’intégration institutionnalisé, les peuples d’Afrique de l’Est non seulement échangent les uns avec les autres, mais également se déplacent à travers les frontières, communiquent au-delà des frontières via les réseaux de téléphonie mobile régionaux, regardent les mêmes chaînes de télévision, écoutent les mêmes stations de radio, peuvent lire les mêmes journaux régionaux, bénéficier des avantages de différents systèmes éducatifs et partager un genre de musique multiculturel et une culture moderne. Les jeunes, les étudiants et les hommes et femmes d’affaires (dont la majorité appartient toujours à la classe à revenus moyens ou élevés) principalement montrent une certaine forme de « citoyenneté est africaine » avec des comportements transfrontaliers. Par exemple, ils écoutent le même genre de musique hip hop kiswahili appelé *Bongoflava* et s’habille pratiquement de la même manière où qu’ils aillent à Dar es-Salaam, Nairobi ou Kampala.

1.3.2 Confédération syndicale de l’Afrique de l’Est (EATUC)

**Caroline Mugalla** représente la Confédération syndicale de l’Afrique de l’Est (EATUC) qui compte environ 1,5 million membres. Elle a indiqué que l’EATUC est la première OSC à obtenir le statut de d’observateur à la Communauté d’Afrique de l’Est. Mme Mugalla a mis l’accent sur l’importance d’impliquer les peuples tout le long du processus d’intégration des pays de la région. Elle a annoncé que les Protocoles sur l’Union douanière et le Marché commun sont déjà finalisés et signés mais pas entièrement mis œuvre. Elle a posé la question de savoir comment les citoyens est africains pourraient demander des comptes à leurs dirigeants concernant cette situation.

Elle a expliqué que le mouvement d’union syndicale travaille par le biais de dialogues avec les partenaires et signalé des préoccupations concernant le permis de travail (les lois, réglementations et frais). Une autre préoccupation concerne la portabilité de la sécurité sociale d’un état membre à un autre lorsqu’une personne change de pays de résidence au sein de la région. L’un des objectifs de ce symposium, a-t-elle rappelé, est d’améliorer l’intégration et la coordination mais prévenu que ces questions ne peuvent être traitées sans celle de la portabilité de la sécurité sociale.

Mme Mugalla a conclu en disant que des progrès ont été réalisés en matière d’intégration au sein de l’EAC mais qu’il subsiste un certain nombre de défis. Il y a donc lieu d’examiner l’Article du Traité établissant la communauté qui traite de l’implication du peuple au dialogue sur l’intégration et dans le processus global.

### 1.3.3 La CEDEAO : Les Valeurs, fonctions, et mécanismes de coordination internes et externes

L’intervenant était Hajiya Raheemat Momodu, Responsable du Bureau de liaison de la CEDEAO auprès de l’Union africaine à Addis Abeba (Éthiopie). Son document était subdivisé en onze (11) sous-thèmes : (i) Introduction : Quelques faits et des chiffres ; (ii) Les Valeurs de la CEDEAO : L’Énoncé de la vision, (iii) Les textes juridiques sur les valeurs de la CEDEAO, (iv) Le traité révisé : Article 4 : les Principes fondamentaux ; (v) Les Principes de convergence constitutionnelle (vi) Les caractéristiques d’une meilleure CEDEAO des peuples ; (vii) Quel degré d’harmonisation et coordination des politiques ont connu les CER : (Harmonisation et coordination intra-CER) ; (viii) Le cadre stratégique communautaire (CSC) 2016-2020 ; (ix) Les mécanismes d’harmonisation et de coordination internes (ix) les Agences de la CEDEAO ; (xii) L’interaction avec les acteurs non étatiques ; (xiii) Quel degré d’harmonisation et de coordination a eu lieu entre les CER (harmonisation et coordination inter-CER) ; (xiv) Quels sont les mécanismes de coordination ; (xii) Des perspectives d’harmonisation et de coordination inter-CER.

#### *1.3.3.1 Introduction : Quelques faits et chiffres*

* La Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) a été créée il y a **42 ans,** précisément le 25 mai 1975, par la signature du Traité de Lagos. La communauté compte 15 États membres à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d’Ivoire, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone, la Gambie et le Togo
* **Il y trente-huit ans (38)** (le 29 mai 1979) la CEDEAO adoptait le Protocole de la libre circulation des personnes, du droit de résidence et d’établissement
* **Il y a vingt-sept ans, (en 1990) elle déployait** la toute première mission régionale/sous régionale de maintien de la paix, auto-mandatée et autofinancée par l’Afrique (ECOMOG) au Liberia.Elle a depuis déployé plusieurs autres missions similaires en Sierra Leone (1997), au Liberia (2003), au Mali (2013), en Guinée Bissau (1999, 2012 à ce jour) et en Gambie (2017)
* En 1996 **(il y** **a** **21 ans**), la CEDEAO a mis en place un prélèvement communautaire de 0,5% sur les droits de douanes des produits d’importation de ses États membres en provenance de pays non membres. Ce prélèvement constitue la principale source de financement de l’intégration de la région
* Le **03 septembre 1996** (**il y a 21 ans**) Elle a nommé sa première présidente, (Présidente du Conseil des États du Liberia) Son Excellence Mme Ruth Sando Fahnbulleh Perry (Présidente du Conseil des États du Liberia), dont le mandat a pris fin le 2 août 1997
* **Depuis 2000 (17 ans)**, tous 15 les États membres délivrent un passeport biométrique communautaire international à leurs citoyens. La Communauté a également supprimé le visa pour tous ses citoyens dans les 15 États membres. En outre, ils jouissent de la libre circulation des personnes, des biens et des services et du droit d’établissement dans tous les 15 pays
* **La Communauté** a produit la première présidente élue d’Afrique en la personne de Son Excellence Ellen Sirleaf Johnson **de** la République du Liberia qui a prêté serment le 16 janvier 2006 **(Il y a de cela11 ans)**
* **En 2011 (il y a 6 ans), la CEDEAO a** produit deux lauréates du prix Nobel de la paix – Mme Ellen Johnson Sirleaf et Mme Leymah Gbowee
* **En juillet 2014 (il y a 3 ans)**, la Communauté a supprimé les permis de séjour pour tous les citoyens de ses États membres
* Le 1er janvier 2015, elle a mis en place le Tarif extérieur commun (TEC)
* Le 1er janvier 2016, elle a adopté la Carte d’identité biométrique communautaire ; le Sénégal l’a déjà lancée et pourrait l’utiliser lors de ses prochaines élections
* Le 16 janvier a été retenu comme journée des droits de l’homme pour commémorer la date d’investiture de Madame Ellen Johnson Sirleaf
* Les **principales institutions** de la communauté sont la Commission (exécutive), le Parlement communautaire (législatif), la Cour communautaire de justice (judiciaire), la Banque d’investissement et de développement (BIDC) et l’Organisation ouest africaine de la santé (OOAS) ainsi que plusieurs agences
* La CEDEAO est non seulement la plus grande économie d’Afrique mais également la première CER à être désignée pour le prix Nobel de la paix (2017).

#### *1.3.3.2 Les Valeurs de la CEDEAO*

* **Mission**

Créer une région sans frontières, paisible, prospère et cohérente, bâtie sur la bonne gouvernance et où les populations ont la capacité d’accéder et d’exploiter ses énormes ressources par la création d’opportunités de développement durable et de préservation de l’environnement.

* **La Vision 2020 de la CEDEAO**
* Vers une communauté démocratique et prospère :
* Devise de la vision 2020 : **D’une CEDEAO des états à une CEDEAO des peuples**
* Logo/devise du quarantième anniversaire : **Une vision, un destin**

**Pour la CEDEAO il s’agit de l’intégration des valeurs et des fonctions et de l’intégration des dividendes en faveur des peuples.**

#### *1.3.3.3 Les Textes Juridiques portant sur les Valeurs de la CEDEAO*

* Les principaux textes juridiques portant sur les valeurs de la CEDEAO sont (i) le Traité révisé et (ii) le Protocole additionnel (A/SP1/12/01) sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001) ; Il complète le protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité (le Mécanisme) – 1999
* Texte/instrument juridique spécifique d’orientation : Section relative du Protocol additionnel sur le Constitutionalisme : Section 1 : les Principes de convergence constitutionnelle (page 8)
* **La norme sur le terrain** - Traité révisé : Article 9 : Décisions – No 4 : Les décisions de la Conférence ont force obligatoire à l’égard des États membres et des Institution de la Communauté, sous réserve des dispositions du paragraphe (3) de l’Article 15 du présent Traité.
* La Cour de justice remplit les fonctions qui lui sont assignées, indépendamment des États membres et des institutions de la Communauté.
* **Traité Révisé - Article 4 : les Principes fondamentaux**

LES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES … déclarent solennellement leur adhésion aux principes fondamentaux suivants :

* Respect, promotion et protection des droits de l’homme et des peuples conformément aux dispositions de Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples
* Transparence, justice économique et sociale et participation populaire au développement
* Reconnaissance et respect des règles et principes juridiques de la Communauté
* Promotion et consolidation d’un système démocratique de gouvernement dans chaque État Membre tel que prévu par la Déclaration des Principes Politiques adoptée le 6 juillet 1999 à Abuja.
* **Les principes de convergence constitutionnelle**

Les principes ci-après sont déclarés principes constitutionnels communs à tous les États membres de la CEDEAO :

* La séparation des pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire
* **La valorisation, le renforcement des Parlements et la garantie de l’immunité parlementaire**
* **L’Indépendance de la justice : les juges sont indépendants dans la conduite de leurs dossiers et le prononcé de ses décisions**
* **La liberté des barreaux est garantie ;** l’avocat bénéficie de l’immunité de plaidoirie sans préjudice de sa responsabilité pénale ou disciplinaire en cas d’infraction d’audience ou d’infraction de droit commun
* **Toute accession au pouvoir doit se faire à travers des élections libres, honnêtes et transparentes**
* **Tout mode anticonstitutionnel d’accession ou de maintien au pouvoir est interdit**
* **La participation populaire aux prises de décision, le strict respect des principes démocratiques et la décentralisation du pouvoir à tous les niveaux de gouvernement**
* **L’armée est apolitique et soumise à l’autorité politique régulièrement établie ;** tout militaire en activité ne peut prétendre à un mandat politique électif
* **L’État est laïc et demeure entièrement neutre dans le domaine de la religion ;** chaque citoyen a le droit de pratiquer librement et dans le cadre des lois en vigueur, la religion de son choix en n’importe quel endroit du territoire national. La même laïcité s’impose à tous les démembrements de l’État, mais elle ne doit pas priver l’État du droit de réglementer, dans le respect des Droits de la Personne, les diverses religions sur le territoire national ni d’intervenir en cas de troubles à l’ordre public ayant pour source une activité religieuse.
* **L’État et toutes ses institutions sont nationaux ;** en conséquence, aucune de leurs décisions et actions ne doivent avoir pour fondement ou pour but une discrimination ethnique, religieuse, raciale ou régionale
* **Les droits contenus dans la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples et les instruments internationaux sont garantis dans chacun des États membres de la CEDEAO ;** tout individu ou toute organisation a la faculté de se faire assurer cette garantie par les juridictions de droit commun ou par une juridiction spéciale ou par toute institution nationale créée dans le cadre d’un instrument international des droits de la personne.
* En l’absence de juridiction spéciale, le présent Protocole additionnel **donne compétence aux organes judiciaires de droit civil ou commun**
* **Les partis politiques se créent et exercent librement leurs activités dans le cadre des lois en vigueur.** Leur formation et activités ne doivent avoir pour fondement aucune considération raciale, ethnique, religieuse ou régionale. Ils participant librement et sans entrave ni discrimination à tout processus électoral. La liberté d’opposition est garantie. Chaque État membre peut mettre en place un système de financement des partis politiques, sur des critères déterminés par la loi
* **La liberté d’association, de réunion et de manifestation pacifique est également garantie**
* **La liberté de presse est garantie**
* **Tout ancien Chef d’état bénéficie d’un statut spécial,** incluant la liberté de circulation. Il bénéficie d’une pension et d’avantages matériels convenant à son statut d’ancien Chef d’état.

#### *1.3.3.4 Caractéristiques d’une meilleure CEDEAO des peuples et fonctions de la CEDEAO*

* **Les Caractéristiques**

Les **caractéristiques fondamentales** d’une meilleure CEDEAO des peuples sont les suivants : (i) Multilingue ; (ii) Marché unique ; (iii) Croissance et développement socio-économiques ; (iv) Investissements dans l’éducation, la formation et les jeunes ; (v) Multiculturisme ; (vi) Tolérance et respect des droits de l’homme ; (vii) Société civile vibrante ; (viii) Responsabilité mutuelle ;(ix) Intérêt aux affaires communautaires et (x) Image positive. **Les piliers** de la Vision 2020 de la Communauté sont (i) La mise en valeur des ressources régionales ; (ii) Paix et sécurité ; (iii) Gouvernance ; (iv) Intégration économique et monétaire et (v) Croissance du secteur privé

* **Les Fonctions de la CEDEAO**

1. **Dans les domaines d’intégration** (i) les échanges ; (ii) le marché (produit, financier, le travail etc.) ; (iii) l’intégration monétaire (monnaie unique – Réunion à Niamey) ; (iv) Intégration physique ; (v) la production ; (vi) Politique ; et (vii) l’intégration culturelle.
2. **Implication et facilitation des entreprises du secteur privé : Ecobank** 1985 – Le fonds de coopération, de compensation et de développement de la CEDEAO en est le principal actionnaire. D’autres actionnaires sont (i) **Ecomarine** (Le Centre de gestion des ressources côtières et marines de la CEDEAO) ; (ii) **ASKY,** Compagnie maritime régionale ; (iii) Le Comité des gouverneurs de la Banque centrale ; (iv) le Réseau des opérateurs du marché des capitaux, et plusieurs autres.

#### *1.3.3.5 Harmonisation et Coordination intra-CER*

Quel degré d’harmonisation et de coordination des politiques ont connu les CER ?

* Les Chefs d’état de la CEDEAO ont réaffirmé que « l’intégration régionale reste l’outil le plus viable et approprié pour accélérer et atteindre le développement durable des pays de l’Afrique de l’Ouest ». Cela a donné naissance à la Vision 2020 de la CEDEAO en 2010 et conduit à la transformation de son Secrétariat en Commission en 2007. Cette transformation a été appuyée par le régime de l’Acte additionnel
* En 2007, Le Vice-Président de la CEDEAO a été nommé Responsable des mécanismes d’harmonisation et de coordination des programmes/projets et activités de toutes les institutions de la CEDEAO. Quatre (4) directions/divisions clés : la Direction de la planification stratégique, l’unité de suivi et évaluation, la division des relations avec les institutions communautaires et le Centre informatique communautaire. Une réforme institutionnelle est en cours et fait suite à la récente décision visionnaire sur l’ajustement de la gestion de toutes les institutions de la communauté)
* Les Bureaux nationaux de la CEDEAO établis dans les états membres sont financés à partir du prélèvement communautaire
* La CEDEAO a des accords de coopération avec l’UEMOA, l’Union du fleuve Mano et mène des négociations impliquant des états non-membres
* **Le Cadre stratégique communautaire (CSC) 2016 – 2020** est lenouveau cadre de planification à moyen terme de toute la région et de toutes les institutions de la CEDEAO. Toutes les institutions de la communauté doivent préparer leurs plans opérationnels en s’inspirant de ce cadre. Les entités des états membres y compris les groupes de la société civile l’ont adopté et joueront un rôle majeur dans son suivi pour assurer sa mise en œuvre. Un mécanisme de mise en œuvre et de communication a été adopté et un cadre de résultats du CSC a été élaboré.
* **Les Mécanismes internes d’harmonisation et de coordination intra-CER**

Les mécanismes d’harmonisation et de coordination au sein de la CEDEAO sont :

* La Direction des relations extérieures (sous le contrôle du bureau du Président) : les états membres et les partenaires externes
* Les bureaux de représentants spéciaux et permanents dans **(7) états membres**
* Les Processus de budgétisation et de programmation et l’approbation conjoints – le CAF, le Marché commun et la Conférence des Chefs d’état (**les États membres sont suprêmes)**
* Des Réunions sectorielles/ministérielles **– États membres**
* Les Bureaux nationaux de la CEDEAO dans chacun des états membres – **états membres**
* Le Bureau de coordination avec les autres institutions communautaires (placé sous la supervision du bureau du Vice-Président de la Commission) – **interinstitutionnel**
* Le Comité des directeurs (Institutionnel, gestion et programmation) – **au sein de la Commission** ;
* Processus de recrutement conjoint – **interinstitutionnel et états membres ;**
* Forum annuel conjoint des partenaires - **interinstitutionnel, états membres et partenaires externes**
* Retraite annuelle des Bureaux nationaux et des institutions de la CEDEAO – **états** **membres et interinstitutionnel**
* **Une proposition de retraite/forum des Ambassadeurs de la CEDEAO à Abuja et Addis Abeba en vue d’améliorer les relations CEDEAO/UA a été faite et est en examen.**
* **Les institutions de la CEDEAO**

Ces institutions sont (i) la Commission (exécutive et coordinatrice, basée à Abuja, Nigeria) ; (ii) La Cour de justice (judiciaire) basée à Abuja, Nigeria ; (iii) Le Parlement communautaire (législatif), basé à Abuja, Nigeria ; (iv) l’Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) créée en 1987 et basée à Bobo Diaoulasso, Burkina Faso ; (iv) La Banque d’ Investissement et de développement (financier) basée à Lomé, Togo et (v) Le Groupe intergouvernemental d’action contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme en Afrique de l’ Ouest (GIABA), basé à Dakar, Sénégal.

En outre, la Communauté dispose de **bureaux de représentation dans 7 pays** à savoir : le Gabon, la Guinée, le Togo, le Liberia, la Côte d’Ivoire, la Gambie et le Mali. Il existe également des bureaux de liaison à l’Union africaine (UA) à Addis Abeba ; l’Union européenne (UE) à Bruxelles et aux Nations Unies (NU) à New York.

* **Les Agences spécialisées de la CEDEAO**

La Communauté dispose de 11 agences spécialisées à savoir :

* Le Centre de développement de la jeunesse et des sports à Ouagadougou, Burkina Faso
* L’Unité de coordination des ressources en eau, à Ouagadougou, Burkina Faso
* Le Centre pour le développement du genre, 2003, à Dakar, Sénégal
* L’Autorité de régulation régionale du secteur de l’électricité (ARREC,) créée en 2008, basée à Accra, Ghana
* Le Centre pour les énergies renouvelables et l’efficacité énergétique (CEREEC) – 2008/2010, Praia, Cap Vert
* L’Agence régionale pour l’agriculture et l’alimentation (ARAA), créée en 2013, basée à Lomé, Togo
* L’Unité de préparation et de développement des projets d’infrastructure (PPDU), établie en 2014 à Lomé, Togo
* L’Agence monétaire de l’Afrique de l’Ouest (AMAO), créée en 1996 en tant qu’agence autonome, basée à Freetown, Sierra Leone
* L’Institut monétaire de l’Afrique de l’Ouest (IMAO), établi en 2001, à Accra, Ghana
* Le système d’échange d’énergie électrique (EEEAO), 1999/2006, basé à Cotonou, Bénin
* La carte brune, établie en 1982, basée à Cotonou, Bénin.
* Collaboration **avec les acteurs non étatiques**

La CEDEAO passe par trois canaux pour interagir avec les acteurs non étatiques – les stratégies, les rencontres et la diaspora.

* Les **principales stratégies** d’interaction avec les acteurs non étatiques sont :
* L’utilisation **des réseaux :** société civile (FOSCAO, WANEP et d’autres) ; les médias, les partis politiques, les organes de gestion des élections, les institutions des droits de l’homme, les agences de lutte contre la corruption etc.
* **L’appui financier**
* Des ateliers pour l’implication active dans les prises de décisions
* L’élaboration et la rédaction des textes communautaires.
* **Des rencontres avec les réseaux/organisations :**
* La Table ronde des hommes d’affaires africains
* La Fédération des chambres de commerce et d’industrie de l’Afrique de l’ouest (FCCIAO)
* WANEP
* **Le Forum de la diaspora de la CEDEAO.**

#### *1.3.3.6 Harmonisation et coordination inter-CER*

*Quel degré d’harmonisation et de coordination a eu lieu entre les communautés économiques régionales ?*

* Il y a eu plus d’harmonisation et de coordination entre les CER qu’il n’y parait et n’est admis. Le déploiement des agents de liaison/représentants des CER à l’UA est peut-être le facteur et le mécanisme de transformation le plus déterminant de la coopération entre les CER et entre les CER et l’UA dans la marche vers une intégration continentale accélérée
* Le partage d’expériences et l’apprentissage lors de l’élaboration des textes, la mise en œuvre conjointe des textes de l’UA et la collaboration dans le travail à travers les cadres de coordination continentaux promeuvent la coopération entre les CER (l’AAG, l’APSA, le PDDAA, PIDA, l’Agenda 2063 etc.)

**Quelques exemples d’initiatives formelles d’harmonisation et de coordination :**

1. CEDEAO/CEEAC Collaboration en sécurité maritime - Centre conjoint, Conseil ministériel conjoint et proposition de sommet
2. Partage d’expériences entre la CEDEAO et la CEEAC concernant les meilleures pratiques institutionnelles - **Atelier interrégional d’échanges et de partage des bonnes pratiques du Secrétariat de la CEEAC et de la Commission de la CEDEAO** à **Abuja, Nigeria, du 11 au 13 septembre 2017**
3. Protocole d’accord entre la CEEAC et la CEDEAO sur le trafic humain
4. Protocol d’accord COMESA/CEDEAO ; et autres.

A

#### *1.3.3.7 Les Mécanismes de coordination inter-CER*

1. Visites d’échange (alerte précoce, salaire et analyse comparative des ressources humaines, ASF, CAF, réformes institutionnelles CEDEAO/CEEAC, septembre 2017)
2. Conférence annuelle CER/UNOSSA (en marge de l’UNGASS) – facilitée par les agents de liaison des CER à l’UA
3. Petits déjeuners de travail entre les CER et les Directeurs généraux (en marge du Sommet de l’UA)
4. Petits déjeuners de travail des CER en janvier 2015 - Moment décisif/tournant - La CEDEAO a été mandatée coordinatrice de la coopération inter-CER
5. Proposition d’une première retraite des CER sponsorisée et organisée par la CEDEAO pour élaborer le cadre de coopération (reportée afin d’inclure les directeurs généraux)
6. Première retraite inter-CER sur le renforcement des capacités - co-organisée, abritée et facilitée par le Bureau de liaison de la CEDEAO à l’UA, et sponsorisée par IDEA, AWA et l’ACBF - juin 2017) à Abuja- Feuille de route et programme coordonné de renforcement des capacités des CER (IDEA, AWA, ACBF et NEPAD- 2018).

#### *1.3.3.8 Quelques perspectives d’harmonisation et de coordination inter-CER*

* Mise en œuvre adéquate/effective de l’agenda 2063, principalement l’exécution conjointe des projets phares
* Réformes à l’UA, notamment sur (i) la division du travail entre l’UA et les CER conformément et au-delà du Traité d’Abuja ; and (ii) Sommet semestriel de l’UA/CER (Les agents de liaison des CER à l’UA viennent de soumettre des propositions à cet effet) - La réunion UA/Directeurs généraux des CER du 08 novembre 2017 promet beaucoup
* Le développement du partenariat CER/ACBF/IDEA, AWA/NEPAD présente également beaucoup de potentiels et d’optimisme
* Une proposition a été faite en mars 2017 à Accra pour que la CEDEAO et l’EAC échangent des privilèges de libre circulation en vue d’accélérer la mise en œuvre du Protocole sur la libre circulation que l’UA va très prochainement adopter. Le protocole envisagé est innovant, audacieux et offre d’énormes dividendes immédiats et transformateurs aux citoyens des deux CER et au-delà.

### 1.3.4 Les Causes de l’échec de la première Communauté d’Afrique de l’Est (EAC) et les Défis de l’actuelle

**M. Selemani Kinyunyu** a partagé son point de vue sur la Communauté de l’Afrique de l’Est (EAC) en abordant l’échec de la première EAC et ses causes. Il a mis en exergue les défis auxquels la nouvelle EAC est confrontée et a proposé des solutions. À l’entame de sa communication, il a annoncé, qu’il partagerait ses réflexions avec les autres participants non pas en sa qualité d’employé de l’UA mais d’abord en tant que jeune africain, et grand convaincu du projet d’intégration, puis en qualité d’observateur de l’EAC pour avoir vécu dans la grande ville (Arusha) ces 12 dernières années environ.

Il a indiqué deux choses qui l’interpellent dans le processus d’intégration à savoir :

1. **L’intégration régionale est avant tout commerciale pourtant, nous ne finançons pas notre projet d’intégration.** Outre le fait que cela n’est pas correct d’un point de vue moral et que nous recevons de l’argent auprès de nos partenaires (processus de l’APE), cela n’a aucun sens. Qu’est-ce que cela implique quand le joli bâtiment à coté est financé par les partenaires. On dit souvent suivez l’argent.
2. **Les CER sont censées être les piliers d’une Afrique unifiée.** L’EAC en particulier a mis l’accent sur la formation d’une union politique. Au même moment, les secteurs culturel et social sont les moins développés. Ils reçoivent le moins de financement et sont dotés du plus faible nombre de personnel.

L’intervenant a également souligné que peu de place est faite aux citoyens et pour que leur voix soit entendue. Nous assistons aussi à une réduction de l’espace des citoyens dans le processus d’intégration. Il y a très peu d’opportunités pour l’implication des peuples dans les institutions existantes de l’EAC. Devrait-il être question de l’intégration des valeurs, des fonctions ou des aspirations ? Quel choix le peuple ferait-il en termes d’intégration ? Nous supposons tous qu’il existe un consensus sur l’intégration ; cependant, l’Afrique devient de plus en plus polarisée et de plus en plus d’inégalités apparaissent dans sa société. L’un des défis majeurs de l’Afrique est la gestion de la diversité- qu’elle soit ethnique, religieuse, politique, sociale et récemment de plus en plus financière. L’Afrique doit faire face à la réalité du fait que le continent se fragmente (regardez le Burundi, le Rwanda et le Kenya). Ces divisions s’enracinent en Tanzanie et au Kenya. Des sessions de discussions se tiennent avec les leaders des zones côtières, l’extrémisme violent et la criminalité transfrontalière augmentent.

Concernant la qualité des institutions, au plan national à travers l’Afrique, on observe une tendance d’hommes forts prenant le pas sur les institutions fortes. Le continent tourne le dos au développement axé sur des faits pour le développement basé sur l’intérêt. Même dans le contexte du processus de réforme générale de l’UA, également appelée « réformes Kagame » ; cette situation reste très inquiétante.

Quelques solutions pour relever ces défis ?

* Les Africains et les Africains de l’Est s’intègrent bien plus vite que ne le pourront nos institutions, qu’il s’agisse du mouvement de la musique Benga venue des Congos et de l’Afrique centrale, des travailleurs migrants en Afrique du Sud ou de l’avènement de la révolution du téléphone mobile et du « un seul réseau ». La discussion doit-elle alors porter sur l’intégration des fonctions, valeurs et aspirations ? Si l’on menait une enquête à tout hasard sur l’Ougandais lambda ou l’habitant de Zanzibar, seraient-ils plus intéressés par l’harmonisation des politiques éducatives régionales ou par une politique sur les services psycho6sanitaires ?
* Le dividende des jeunes : On entend souvent dire que les jeunes sont les leaders de demain mais on ne fait pas assez pour faire de la place aux jeunes leaders. Le témoin du leadership n’a pas été passé comme il se doit ; prenons un exemple du passé : Nelson Mandela a appris d’Oliver R Tambo. Ces leçons ont été passées à la génération suivante (les Mbekis) ; Nyerere a appris de l’œuvre de Ghandi, de la révolution chinoise et de Walter Rodney, puis a influencé les leaders émergeants comme Tajudeen. Des efforts conséquents doivent être déployés pour créer un plus d’espace dans les institutions existantes en faveur des jeunes. La moyenne d’âge des travailleurs de l’EAC est estimé à 51 ans et pourtant l’espérance de vie moyenne dans la région est de 60 ans.

M. Kinyunyu a conclu en citant deux adages :

* Le premier est latin : *Respice prospice* (Progresser en s’appuyant sur le passé)
* Le second est un proverbe africain qui dit, « si vous voulez aller vite marchez seul ; mais si vous voulez aller loin marchez ensemble ». En tant que jeune est-africain, je veux aller loin - la question est où ?

### 1.3.5 Discussions plénières : Les Points saillants

* **Une question très intéressante a porté** sur la programmation des interventions. La première étape du processus d’intégration doit-elle consister au renforcement des nations-états à travers le renforcement des institutions régionales ? Voilà une question de la poule et de l’œuf qui n’a pas eu de réponse définitive. Les peuples de l’EAC échangent les uns avec les autres et se déplacent dans les limites territoriales des uns des autres. Les institutions sont importantes, le processus d’intégration aussi. En matière de libre circulation, le marché commun lui-même est un obstacle. Aussi, le renforcement institutionnel est une question sur laquelle la réflexion doit se poursuivre au niveau national et de l’EAC.
* **Il a été noté que** la CEDEAO a réussi sur plusieurs fronts et la question est de savoir quelles leçons les autres CER peuvent tirer des expériences de la CEDEAO ? Pour résumer, la CEDEAO a réussi grâce des facteurs comme l’identité commune de ses peuples en tant que Ouest africains, l’engagement financier mis en œuvre au niveau central par les banques centrales et la participation active d’anciens diplomates, d’activistes des OSC et d’acteurs non étatiques.
* Bien qu’il ne soit pas clair comment cela s’est fait, les états membres de l’EAC ont accepté de payer des contributions égales. Le Burundi a proposé d’autres formes de contribution et des experts se sont engagés à délibérer sur la question mais pour l’heure, les cinq pays doivent faire les mêmes contributions. Peut-être que la plus grande préoccupation est que les pays de l’EAC ne contribuent (s’ils payent tous la totalité de la contribution par pays) qu’à hauteur de 28% du budget ! De plus, ces contributions viennent au compte-goutte et aucun des pays n’a payé en totalité
* **Il y a également la crainte que** l’EAC ne soit pressée de mettre en place une union monétaire et d’autres institutions alors que la mise en œuvre de celles déjà en place n’est pas achevée. Les travailleurs et citoyens d’Afrique de l’Est s’inquiètent du fait que la mise en œuvre du protocole sur le marché commun et de l’union douanière ne soit pas achevée. Il n’est donc pas certain que celle de l’union monétaire soit faite de manière adéquate
* **La question de savoir pourquoi la Mauritanie veut revenir à la CEDEAO et le Maroc demande à s’y joindre n’a pas eu de réponse précise. Néanmoins, la perception est une quête du gain économique eu égard à la taille du marché de la CEDEAO et au fait qu’il fonctionne bien en raison des efforts de la communauté**
* **Bien que le thème du premier Symposium d’Arusha soulève la question de savoir si l’intégration doit concerner les fonctions ou les valeurs, il a été clair qu’aucun choix ne sera fait. La question a plutôt servi à alimenter/orienter les réflexions et l’attention des participants.**

Le modérateur a conclu la deuxième session de panel en insistant sur **deux messages clés :**

* Il est tout aussi important d’investir dans l’intangible (les valeurs) que dans le tangible (les fonctions)
* Il est temps que les peuples stimulent leurs dirigeants – par le passé, c’étaient les leaders qui inspiraient les peuples mais aujourd’hui nous devons renverser la situation.

## 1.4 Panel 3 : Les cas du COMESA et de la SADC : leurs valeurs et leurs fonctions, et les mécanismes de coordination interne et externe

Le modérateur de la session était Mme Reheemat Omoro Momodou - Chef du Bureau de liaison de la CEDEAO auprès de l'UA à Addis Abeba (Éthiopie). Le panel d'intervenants est composé comme suit :

1. **Ambassadeur Salvator Matata** - Chef de la liaison du COMESA auprès de l'UA à Addis Abeba, Éthiopie
2. **Dr Bertrand Pamfouet** - Sarrebruck, Allemagne
3. **Dr Michael N Mulikita** - Doyen de l'École des sciences sociales, Mulungushi University, à Kabwe, Zambie.

### 1.4.1 D'une zone de commerce préférentielle (ZEP) à un marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) :

**L'Ambassadeur Salvator Matata** a fait une communication sur le COMESA : son origine ; son organisation ; et les leçons à partager.

#### *1.4.1.1 L'origine du COMESA*

L'idée de créer le COMESA est venue du Secrétaire exécutif de la CEA en 1965 : Au début des années 1960, la plupart des États africains indépendants ont convenu de promouvoir la coopération économique pour lutter contre les économies fragmentées et les petites économies. En 1965, les délégués de la réunion ministérielle de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ont examiné des propositions d'intégration économique sous-régionale et recommandé la création d'une communauté économique pour l'Afrique orientale et australe. En 1978, les ministres des affaires étrangères d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe s'est réunie à Lusaka et ont convenu d'une déclaration d'intention et d'un engagement à former une communauté économique, en commençant par une zone commerciale préférentielle. En 1981, une réunion des chefs d'État et de gouvernement s'est tenue à Lusaka et le Traité établissant la zone d'échanges préférentiels (ZEP) a été signé. Le traité prévoyait sa transformation en un marché commun dans 10 ans. En 1982, le Traité de la ZEP a été ratifié et est entré en vigueur.

La ZEP est passée par un vaste programme de réduction des barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges commerciaux et a défini en priorité les programmes de coopération dans le domaine des infrastructures, de l'industrie et de l'agriculture. Les dispositions de l'article 29 du Traité de la ZEP spécifient que des mesures devraient être prises pour transformer la ZEP en un marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA) et, éventuellement, à une communauté économique. Cette décision a été prise à la suite de la décision de l'Autorité de la ZEP à sa dixième réunion tenue à Lusaka (Zambie) les 30 et 31 janvier 1992. Le traité instituant le COMESA a été adopté en 1993 et est entré en vigueur le 8 décembre 1994, et la nouvelle entité assumait l'ensemble du mandat de la ZEP.

La **vision du COMESA :** Une communauté économique régionale pleinement et internationalement compétitive avec un niveau de vie élevé pour ses habitants. Le COMESA a **six objectifs principaux** :

1. Atteindre une croissance durable en favorisant un développement équilibré et harmonieux de ses structures de production et de commercialisation
2. Promouvoir le développement conjoint dans tous les domaines des activités économiques pour améliorer le niveau de vie des populations et favoriser les relations entre les États membres
3. Coopérer à la création d'un environnement propice aux investissements étrangers, transfrontaliers et nationaux
4. Coopérer à la promotion de la paix et de la sécurité et de la stabilité pour renforcer la croissance économique
5. Coopérer pour renforcer les relations entre les marchés communs et le reste du monde et adopter une position commune pour l'Afrique
6. Contribuer à la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine.

Le COMESA adhère à **10 valeurs/principes fondamentaux** : (i) Égalité et interdépendance ; (ii) Solidarité et autonomie collective ; (iii) Coopération interétatique ; (iv) Non-agression entre États membres ; (v) Protection des ressources humaines ; (vi) Participation populaire, responsabilité et justice économique ; (vii) Respect de l'état de droit ; (viii) Gouvernance démocratique ; (ix) Maintien de la paix et de la stabilité régionales ; et (x) Résolution pacifique des différends.

#### *1.4.1.2 Processus d'intégration du COMESA*

Au cours de ses dix premières années d'existence, la ZEP a mis l'accent sur la réduction tarifaire et le démantèlement des barrières non tarifaires, ainsi que sur la mise en place d'instruments de facilitation du commerce qui ont été testés et utilisés même dans les organisations sœurs comme la SADC, l'EAC et au-delà. Le processus a abouti à la création de la ZLE du COMESA en 2000 et de l'Union douanière en 2009. **L'objectif global du plan stratégique 2011-2015** était de parvenir à un statut de « marché commun opérationnel » dans le cadre tripartite. La preuve du succès est une communauté économique régionale pleinement intégrée et compétitive sur le plan international. Les six objectifs stratégiques suivants ont été poursuivis :

1. Supprimer les obstacles à la mobilité des facteurs
2. Renforcer la compétitivité en renforçant la capacité de production et la capacité technologique
3. S'attaquer efficacement aux contraintes de l'offre liées à l'amélioration des infrastructures et d'autres questions connexes afin de réduire les coûts relatifs à la conduite des affaires
4. Travailler avec les États membres pour développer et mettre en œuvre des mécanismes de prévention des conflits, de résolution et de *PCRD*
5. Facilitation de l'intégration du genre, du développement social, du changement climatique, du développement statistique, de la société fondée sur la connaissance, du capital humain, de l'aide pour les questions de réduction du commerce dans le programme d'intégration
6. Améliorer les capacités du Secrétariat et de la coordination des ministères dans les États membres pour leur permettre de remplir leurs missions respectives et de soutenir le développement des institutions du COMESA.

À partir des leçons apprises lors de la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme 2011-2015, le COMESA s'est rendu compte que l'intégration des marchés ne pouvait à elle seule stimuler la croissance économique. La Communauté a dû faire face aux contraintes de l'offre vis-à-vis de a croissance économique en passant d'une dépendance excessive aux produits de base et à une faible valeur ajoutée à une industrialisation basée sur les ressources avec les objectifs spécifiques suivants pour la période 2015-2025 :

1. Augmentation de la valeur ajoutée en pourcentage du PIB d'au moins vingt pour cent (20%) d'ici 2025 par rapport à l'estimation actuelle de neuf pour cent (9%)
2. Augmentation des exportations intra-régionales des produits fabriquées par rapport au total des importations de produits fabriqués dans la région à au moins vingt-cinq pour cent (25%) d'ici 2025 par rapport aux sept pour cent actuels (7%).

Dans le même ordre d’idée, le COMESA a décidé d'utiliser l'approche de la chaîne de valeur pour promouvoir les plans d'investissements agricoles dérivés du développement du CAADP. Les trois principales chaînes de valeur considérées sont les secteurs de l'agroalimentaire, du cuir et de l'horticulture. La stratégie industrielle que le COMESA a choisie est l'industrialisation basée sur les ressources, en termes d'agriculture et d'exploitation minière, ainsi que le développement des compétences.

**Le plan stratégique actuel du COMESA 2016-2020 est aligné sur les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2063 et 2030 de l'UA**. Il est articulé autour des objectifs stratégiques suivants :

1. Intégration du marché
2. Attirer plus d’investissements
3. Renforcer l'économie bleue
4. Exploiter les avantages du partenariat stratégique
5. Développer l'infrastructure économique
6. Industrialisation
7. Promouvoir l'égalité des sexes et le développement social
8. Assurer la préparation régionale et de secrétariat
9. Renforcement des capacités régionales en matière de connaissances et de compétences.

#### *1.4.1.3 Stratégies de mise en œuvre*

La réalisation des objectifs du COMESA est soutenue non seulement par des mécanismes de coordination internes et externes, mais aussi par l'excellent travail accompli par les institutions spécialisées.

* **Mécanismes de coordination interne**

Le travail du Secrétariat repose sur les outils suivants :

* **Planification stratégique tous les cinq ans** : le plan stratégique est développé par le biais d’une approche participative avec un rôle actif des États membres et des institutions spécialisées du COMESA
* **Priorisation basée sur les critères suivants :** Consolidation du marché intérieur (ZLE, CU, CM, MU) ; les secteurs qui attirent un consensus politique ; synergie sectorielle ; participation du secteur privé ; et des initiatives qui verrouillent les réformes de politique intérieure
* **Résoudre le problème de la dépendance des donateurs** : création d'institutions propres (Banque PTA, ATI) partenariat diversifié ; la promotion du partenariat public-privé ; initiative sur le prélèvement communautaire
* **Mise en œuvre des décisions régionales** : utilisation du principe de la géométrie variable ; rendre compte de la mise en œuvre à chaque réunion ministérielle ; les rapports en ligne sur les obstacles non tarifaires (coalition de la volonté et des rapports en ligne - en particulier sur les obstacles non tarifaires) ont été très utiles) ; évaluation des conditions pour bénéficier de la facilité d'ajustement couvrant 18 indicateurs, y compris l'adhésion à la ZLE, les barrières non tarifaires signalées et éliminées, l'adhésion aux normes harmonisées du COMESA, les règles de concurrence du COMESA, du COMESA CET, la zone d'investissement commune du COMESA, les dimensions harmonisées des véhicules, des cartes jaunes, etc.
* **Le COMESA a créé un certain nombre d'institutions internationalement reconnues, à savoir le Clearing House** **(chambre de compensation), la Banque PTA, COMESA Reinsurance Company, l'Agence africaine d'Assurance commerciale et la Facilité d'Ajustement du COMESA** qui contribuent significativement au renforcement de l'intégration régionale dans la région COMESA et au-delà :
* La chambre de compensation a été créée en 1984 dans le but de faciliter le règlement des paiements ces échanges commerciaux et des services entre les États membres
* La Banque de la ZEP, créée en 1985 en tant qu'organe financier du COMESA, *poursuit sa bonne performance en tant qu'entreprise commerciale, qui soutient l'intégration régionale et a eu un bénéfice net de 94,5 millions de dollars l'année dernière*
* Le cabinet de réassurance (ZEP-RE) a été créé en 1992 pour conserver les activités d'assurance dans la région et en dehors de la région COMESA avec un bénéfice net de 9,5 millions de dollars l'année dernière.
* L'Agence africaine d'Assurance commerciale (ATI), créée en 2001, est la première agence multilatérale d'assurance-crédit à l'exportation qui offre une couverture de risques politiques et commerciaux à la satisfaction des vendeurs étrangers et de leurs financiers.
* L'Institut monétaire du COMESA, qui est devenu opérationnel le 7 mars 2011 afin d'entreprendre des travaux préparatoires qui mèneront à une meilleure intégration monétaire et financière, aboutira à la création d'une union monétaire.
* Le mécanisme d'ajustement du COMESA et le mécanisme d'appui à l'intégration régionale et le mécanisme de coopération technique.
* **Mécanismes de coordination externes**

Aborder la question d’appartenance à plusieurs groupes :

* Le CET et l’EAC sont les mêmes
* Tripartite ALE avec l'EAC et la SADC
* COMESA/EAC/SADC gestion partagée de CC
* Vision commune du COMESA/EAC/SADC sur l'industrialisation et le développement des infrastructures.

#### *1.4.1.4 Comment le COMESA est organisé*

* **Vision partagée au sein des architectures continentales (APSA, AGA, PDDAA et PIDA)**

Le COMESA a joué un rôle actif dans le développement des infrastructures africaines de coordination pour la paix et la sécurité (APSA), la gouvernance (AGA), le commerce (CFTA et BIAT), le développement des infrastructures (PIDA), l'agriculture (PDDAA), etc. et de la mise en œuvre du Protocole entre l'UA et les CER à travers la création du Bureau de Liaison à la Commission de l'Union africaine depuis 2008.

* **Développement d'un protocole d'accord avec les organisations sœurs**

Les deux chefs du COMESA et de la CEDEAO ont signé un protocole d'accord le 29 janvier 2010 avec pour objectif commun de faire progresser la réalisation de la Communauté économique africaine grâce à une utilisation efficace des ressources et de la collaboration au profit des États membres des deux communautés économiques régionales (CER). Les deux CER ont choisi de coopérer dans les domaines suivants :

* Échange d'expériences sur le rôle du secteur privé
* Adopter une position commune sur les questions de commerce international telles que les APE, la coopération Sud-Sud
* Échange d'expériences sur l'autonomisation des femmes, le commerce, le PDDAA, la libre circulation des personnes et la gestion des fonds du Fonds de la CEDEAO et du COMESA.

Six ans plus tard (en 2016), le COMESA et la CEDEAO ont apporté un amendement au Protocole d’accord pour s’axer sur trois objectifs :

* Collaborer avec la ZEP-RE (PTA Reinsurance Company) sur les opportunités d'affaires de réassurance
* Coopérer avec les institutions spécialisées du COMESA
* Partager les meilleures pratiques en matière de mobilisation durable des ressources, en particulier dans la mise en œuvre de la taxe du marché commun.

La signature du protocole d'accord a été concrétisée par l'ouverture d'un bureau régional d'Afrique de l'Ouest de la Société de Réassurance de la ZEP à Abidjan, Côte d'Ivoire. La société a réussi à opérer un volume important d'affaires à l'intérieur et à l'extérieur de la région (40 pays africains). Le COMESA, l’EAC et la CEDEAO coopèrent à la mise en œuvre du projet de 10 millions de dollars américains financé par la BAD sur l'autonomisation des femmes. Le projet 50MWS devrait toucher 50 millions de femmes en Afrique par le biais de services d'information pour leur permettre d'accéder aux ressources, y compris les services financiers et non financiers. Le projet créera une plate-forme d’échange d'idées dynamique et stimulante entre les femmes entrepreneures, les reliant les unes aux autres de manière à favoriser l'apprentissage entre pairs, le mentorat et le partage de l'information et des connaissances au sein des communautés, l'accès aux services financiers et aux opportunités de marché entre les zones urbaines et rurales, et à travers les frontières et entre les pays.

Le projet contribuera à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes telles que contenues dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il devrait couvrir 36 pays africains.

#### *1.4.1.5 Leçons apprises*

L'Ambassadeur Matata a conclu son exposé en partageant quelques leçons apprises :

* La première leçon apprise est liée à l'ancien Président du COMESA, le Premier Ministre éthiopien, qui a déclaré, lorsqu'il a lancé le plan stratégique à moyen terme 2016-2020, « En tant que COMESA, nous avons adopté une approche de développement de l'intégration régionale qui couvre l'intégration des marchés, l'industrialisation et le développement des infrastructures. Cette approche est destinée à atteindre nos objectifs de politique publique : créer des emplois, augmenter les revenus et réaliser la transformation économique en vue d'améliorer les moyens de subsistance et le bien-être de nos populations ». Cette déclaration soulève la question de la mesure des avantages de l'intégration à travers l'indice dit d'intégration qui a été développé conjointement par l'UA, la CEA et la BAD mais qui n'a pas encore été validé par les CER.
* Deuxièmement, en référence au message délivré par le Secrétaire général du COMESA à l'occasion du lancement du plan stratégique à moyen terme 2016-2020, « Ce plan a été formulé suite à d’importantes consultations à la Commission de l'Union africaine, avec d'autres communautés et États membres. » Cela démontre que le COMESA est très conscient de l'objectif ultime de la réalisation de la Communauté économique africaine.
* « Le dernier est à moi, » a déclaré Salvator : En fin de compte, l'intégration est avant tout une affaire de personnes. Si les différentes dimensions de l'intégration (intégration commerciale, libre circulation des personnes, intégration productive, intégration financière, intégration physique, intégration politique) n'impliquent pas les acteurs réels (secteur privé), toute communauté économique régionale sera hors-jeu.

Le modérateur a clôturé la session en résumant les points clés qui ont émergé des discussions :

* Le COMESA est passé d'une approche de marché à un soutien massif
* Tout ce que le COMESA a fait, c'est pour le bien de l'unité africaine
* Il est vital d’impliquer le secteur privé.

### 1.4.2 EAC, SADC et COMESA

Dr Bertrand Pamfouet a parlé des relations tripartites entre l’EAC, la SADC et le COMESA, en utilisant le cadre théorique du réalisme discuté plus haut. Il a dit que dans les relations internationales, les États sont censés promouvoir leurs propres intérêts, mais que les instruments juridiques indiquent tout autre chose - que les États doivent respecter les traités au-dessus des intérêts nationaux. Par exemple, la libre circulation des personnes et des biens. La troïka (EAC, COMESA et SADC) a tenté de mettre en synergie les institutions de la nouvelle communauté économique régionale tripartite. Depuis, certains organes travaillent en collaboration. Par exemple, l'équipe spéciale tripartite des secrétariats assure une coordination administrative avec rotation annuelle sous la direction d'un Président du secrétariat (voir Stergometa 2015). Toujours dans le cadre du pilier de l'harmonisation commerciale, la tripartite a lancé une plate-forme Internet pour identifier, alerter, signaler et surveiller les obstacles non tarifaires et autres, qui augmentent les coûts d'exploitation dans la région. Les acteurs, notamment les opérateurs économiques, les représentants du gouvernement et bien d'autres, ont la possibilité de contacter ou de signaler les obstacles non tarifaires (voir Tripartite 2016).

Les prévisions réalistes soutiennent également l'absence de principe de subsidiarité dans l'accord de libre-échange (ALE) tripartite. D'un point de vue réaliste, la subsidiarité est une question de démocratie. Cela se produit principalement dans les régimes démocratiques, car cela encourage la participation des plus bas niveaux d'entités politiques par le biais de la décentralisation. Pour que la subsidiarité retrouve son sens stricto sensu, elle ne devrait pas être seulement un principe ou une règle mentionnée dans les préambules des traités internationaux, mais devrait être considérée comme une norme contraignante avec des distinctions claires (voir Shilling 1994). Le tripartite EAC-COMESA-SADC a encore beaucoup de chemin à faire pour attribuer le pouvoir aux acteurs locaux.

### 1.4.3 L'origine de la SADC

Dr Michael Mulikita a complété l'exposé de l'Ambassadeur Matata sur le COMESA en ajoutant que le professeur Adebayo Adedeji a fait preuve d'intelligence sur le processus d'intégration lorsqu'il a été Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) de 1975 à 1991. Professeur Adedeji s'est inspiré des travaux de Dr Raul Prebisch, Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (UN-CEPALC), qui a donné une impulsion intellectuelle aux expériences de coopération régionale en Amérique latine et dans les années 1960. Se référant à l'origine de la SADC, Dr Mulikita a déclaré qu'elle avait été créée par les chefs d'État des états limitrophes en 1980 lorsqu'ils ont formé une Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) inspirée par l'autosuffisance et le développement collectif, et a cité Mwalimu Julius K Nyerere « Nous devons courir pendant qu'ils marchent ». « La SADCC a été plus tard transformée en Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en 1992. Dr Mulikita a indiqué qu'il y a maintenant un nouveau régionalisme –c'est-à-dire le régionalisme transcontinental - et a souligné l'urgence des pays d’aller au-delà de la rhétorique politique éculée vers un engagement renouvelé pour mettre en œuvre les résolutions. Il a conclu en déclarant que le COMESA et la SADC sont deux organismes très importants mais qu’ils doivent aller de l'avant pour s'engager dans la mise en œuvre plutôt que de répéter des clichés et des flatteries galvaudées dans les communiqués de leur conférence.

### 1.4.4 Discussion plénière : points saillants

* Le COMESA était considéré comme un point d'entrée et une solution au problème de la rationalisation des CER. C’est à ce niveau qu’une rationalisation peut être faite sur l'improbable adhésion du Maroc à la CEDEAO
* Les objectifs de la SADC sont similaires à ceux du COMESA mais le COMESA semble plus large
* La SADC a un défi de capacité en termes de ressources humaines et financières
* Les plans des États membres ne sont pas en tandem avec l'agenda régional. En outre, le niveau de ratification et d’intégration dans la législation nationale des protocoles de la SADC est faible
* Sur la question de savoir si le COMESA pourrait initier des discussions entre la CEDEAO, le COMESA, l’EAC et la SADC, il a été rappelé que le COMESA a révisé son Protocole d’accord pour inclure la CEDEAO et autres communautés économiques régionales dans la couverture de l'assurance du COMESA
* Il existe des similitudes entre les objectifs et les fonctions entre les communautés économiques régionales (par exemple, le COMESA et la CEDEAO), et un niveau de dépendance élevé vis-à-vis du financement des donateurs. Les CER devraient créer des occasions de discuter et d'apprendre entre elles sur la meilleure façon de minimiser la dépendance.
* La ratification des traités prend très longtemps dans toutes les communautés économiques régionales. Toutes les CER connaissent également la non-ratification des traités
* La demande du Maroc d'adhérer à la CEDEAO est considérée comme tributaire d'une décision politique si l’on doit tenir compte de ses relations avec la République arabe sahraouie (RASD). La CEDEAO est consciente de cette situation et délibérera en conséquence au sein de sa plus haute instance.

# **2.0 DEUXIÈME JOURNÉE : JEUDI, 2 NOVEMBRE 2017**

**Récapitulation de la première journée**

Avant de poursuivre les travaux de la journée, le modérateur a demandé au Directeur exécutif du PACPS, Professeur Adolphe Lawson, de récapituler les délibérations qui ont eu lieu au cours de la première journée du symposium. Professeur Lawson a félicité tous les orateurs et délégués pour avoir « lancé d’excellentes discussions très animées ». Il a expliqué que le Symposium a été en partie inspiré par la demande du Maroc d’adhérer à la CEDEAO. La question était de savoir s'il y avait des facteurs communs qui amèneraient le Maroc en Afrique de l'Ouest : y avait-il des valeurs communes entre le Maroc et le bloc CEDEAO qui ont conduit au colloque à poser la question de l'intégration des valeurs et fonctions ? Qu'est-ce qui unit vraiment l'Afrique ?

En donnant un bref résumé de la journée précédente, il résume comme suit :

* De la communication de la Justice de l'EACJ, il était évident qu'il n'y avait pas de cohérence entre les systèmes juridiques régionaux et nationaux, qui sont compliqués par la non-intégration des lois régionales dans le droit national.
* Les autres discussions ont porté sur : (i) L'intégration du continent africain est non seulement l'objectif le plus important de l'Union africaine, mais elle est également essentielle pour mettre fin à la fragmentation des États-nations africains ; (ii) Il était nécessaire de coordonner les efforts et de travailler ensemble : il y a trop d'institutions fragmentées, avec une duplication des activités, gaspillant ainsi de précieuses ressources humaines et financières. Les communautés économiques régionales (CER) sont les blocs régionaux de base qui sont vitaux pour l'intégration - c'est-à-dire qui rassemblent l'Afrique en une force forte pour confronter l'exploitation et le divisionnisme des puissances occidentales. Les CER sont le tremplin et les éléments constitutifs de l'unification de l'Afrique.
* Les aspects importants de l'intégration sont : (i) les valeurs partagées ; (ii) Parler d'une seule voix, bien que nous soyons nombreux.

Le Directeur exécutif a conclu en disant : **« Une meilleure Afrique ne peut être construite que par de meilleurs Africains »**.

## 2.1 Panel 4 : Les cas de l'UMA, de la CEEAC et de l'UA : valeurs et fonctions, et les mécanismes de coordination interne et externe

Le modérateur de cette session était Blaise Tchikaya, professeur de droit basé en France. Le panel était composé de trois intervenants :

* **Dr Theodore Njikam** - Chef du Bureau de liaison de la CEEAC auprès de l'UA à Addis Abeba, Éthiopie
* **M Amadou Diongue** - Secrétaire du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, Addis-Abeba, Éthiopie
* **Dr Robert Eno** - Greffier, Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples(CADHP), Arusha, Tanzanie

Le modérateur a présenté les conférenciers et le sujet de discussion pour ce panel. Il a préparé le terrain pour délibérer sur la meilleure façon de coordonner et d'intégrer les CER pour un avenir meilleur pour l'unité africaine.

### 2.1.1 Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)

Dr Theodore Njikam n'a pas parlé spécifiquement de la communauté économique régionale, mais il a parlé de la nécessité de revoir le Traité d'Abuja. Selon lui, le Traité était l'un des instruments importants d'intégration et de coordination des communautés économiques régionales en Afrique. Cependant, il a fait valoir que le Traité d'Abuja est resté lettre morte, d'où la nécessité de le réexaminer plutôt que d’aller au-delà. Selon lui, le Traité n'avait jamais décollé ! Le Traité d'Abuja visait à harmoniser et à intégrer les fonctions des communautés économiques régionales, mais « si nous supposons que l'UA est incohérente et inefficace, alors nous voyons la nécessité de construire des CER cohérentes et efficaces en Afrique. Njikam a indiqué que l'ensemble de la session de travail du Traité d'Abuja n'a pas de spécificité sur les CER. Ceci en dépit du fait que l'UA parle d'unité et de cohérence. Il a encouragé les délégués du Symposium à se concentrer sur la manière de rendre les CER plus efficaces et plus cohérentes d'une manière réalisable et que le Symposium ne devienne pas un autre atelier de discussion académique », a-t-il conclu.

### 2.1.2 La Commission de l'Union africaine (CUA)

Dans sa brève intervention, M. Amadou Diongue a souligné la nécessité de donner aux générations futures une Union africaine (UA) plus efficace. Il a déclaré que l'UA avait été créée sur la base de valeurs communes et que toutes les communautés économiques régionales avaient trouvé un mécanisme de coordination et d'intégration. Il a également expliqué que, passant de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à l'Union africaine (UA), l'article 4 H et G est une perception fondamentale des valeurs que l'UA partage aujourd'hui. C'est une valeur fondamentale sur les questions de bonne gouvernance et de démocratie. Ce ne sont pas des valeurs dont les gens ordinaires parlent souvent. L'UA continue de parler des droits de l'homme et des peuples à la lumière de la souveraineté nationale. De l'avis de l’intervenant, il n'y avait pas d'incohérence ou d'inefficacité dans les communautés économiques régionales.

### 2.1.3 UMA et ECCAS

Dr Robert Eno a parlé ***de l'Union du Maghreb arabe (UMA)* et de la Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)**, considérant que les deux communautés économiques régionales n'ont que des objectifs et manquent de valeurs communes.

Ni la CEEAC ni l’UMA ne disposent de valeurs fondamentales : l'objectif de l'UMA est de promouvoir les valeurs de l'Islam et une identité arabe. Le 16e Sommet de l'UA (2011) a adopté les valeurs partagées de l'UA sur l'unité et l'intégration, mais aucune des huit communautés économiques régionales n'a intégré ces valeurs partagées dans ses opérations ou ailleurs. Elles continuent de fonctionner avec les objectifs qui ont guidé leur création dans les années 1980 et 1990 et n'ont pas pris en compte la dynamique qui a conduit à la transformation de l'OUA en UA. Les 8 CER n'ont pas aligné leurs propres actes constitutifs sur l'Acte constitutif de l'UA. Sans valeurs partagées communes, ces entités ne peuvent pas fonctionner efficacement. Le respect des droits de l'homme est une valeur partagée entre les CER et l'UA. La relation intrinsèque entre les droits, la paix et le développement devrait dicter la relation d'intégration. Le fait que l'UMA et la CEEAC prévoient l'établissement de tribunaux ne garantit pas qu'elles traitent de manière crédible et impartiale les questions relatives aux droits de l'homme.

Les CER ne peuvent pas fonctionner efficacement sans valeurs partagées. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a des valeurs fondamentales ; l'Union européenne (UE) a des valeurs fondamentales clés - à savoir la dignité humaine. En fait, un État ne peut pas être admis dans l'UE si l’État ne se conforme pas à ces valeurs partagées ; mais en Afrique, le principe de solidarité a éclipsé les valeurs partagées.  
  
Le respect des droits de l'homme devrait être une valeur partagée pour permettre à tous de réaliser leur plein potentiel. Le respect des droits de l'homme est une condition préalable à la paix et au développement. Au lieu de la fragmentation des tribunaux régionaux et dans le but de renforcer l'intégration, il y a lieu de créer un tribunal africain unique pour surveiller le respect ces valeurs fondamentales. Au lieu de la multiplicité des fonctions sectorielles régionales, le niveau continental devrait être le premier niveau auquel tous ces problèmes et défis sont traités.

Il existe une relation intrinsèque entre les droits de l'homme, le développement, la paix et la sécurité. Le présentateur a fait valoir qu'il n'était pas nécessaire que les CER aient leurs propres tribunaux. Le Dr Eno a considéré le Symposium comme une opportunité pour les participants et les acteurs d'examiner la nécessité pour chaque CER d'avoir ses propres institutions et mécanismes qui existent déjà à l'Union africaine (tels que les parlements et les tribunaux). L’intervenant considère cela comme une multiplication de mécanismes et un gaspillage de ressources.

### 2.1.4 Conclusion

La société civile et les défenseurs de l'intégration régionale ont mené les Africains en bateau. Les défis de l'intégration régionale sont bien connus, mais il n'y a pas de volonté politique pour une véritable intégration régionale. C'est pourquoi les dirigeants africains, les bureaucrates et les universitaires consacrent énormément de temps et de ressources à la formulation de résolutions élégamment rédigées dans des conférences, même s’ils sont cyniquement conscient que les résolutions ne serviront à rien.

### 2.1.5 Discussion plénière : points saillants

* Il n'y a pas eu suffisamment d'informations sur l'UMA et la CEEAC qui puissent être utilisées pour déterminer l’ampleur de leurs réalisations comme le COMESA et la CEDEAO l'avaient fait dans leurs communications le jour précédent. Les discussions ont donc été menées avec ce manque d’'informations concernant l'UMA et la CEEAC
* Certains participants ont estimé que la multiplicité des fonctions et des mécanismes était la raison principale de la lenteur de la mise en œuvre du processus d'intégration dans les communautés économiques régionales africaines.
* Un des panélistes, Dr Robert Eno, a dressé le constat que les huit (8) CER n'ont pas aligné leurs instruments constitutifs sur ceux de l'UA. il a proposé que les CER, par exemple, n'aient plus de tribunaux communautaires séparés, mais qu’elles devraient plutôt opter pour la création d'un seul organe judiciaire continental qui peut statuer sur tous les problèmes émanant des régions. Le panéliste a également plaidé contre la multiplicité et la prolifération des communautés économiques régionales et des organisations régionales
* En ce qui concerne les valeurs partagées, Dr Eno a noté que l'UMA a ses objectifs, mais pas de valeurs en tant que telles. Un de ces objectifs est de promouvoir l'islam. Cela n'a pas été considéré comme ayant un lien efficace avec les objectifs et les valeurs consacrés dans d'autres communautés économiques régionales. Il a affirmé qu'il ne pourrait jamais y avoir d'intégration s'il n'y avait pas de valeurs fondamentales partagées. Il a donné les exemples de l'ONU et de l'UE, qui ont inclus des valeurs fondamentales spécifiques dans leurs instruments constitutifs. La pratique en Afrique, où les pays membres sont admis sur la seule base du principe de solidarité plutôt que sur des valeurs fondamentales partagées, a été critiquée.
* Entre l'UA et les CER, il existe un complexe (problème) d'antériorité (« j’étais là avant vous »
* Il y avait un appel à faire la critique de manière réaliste et équilibré, d'où le besoin de critique pour prendre en compte la réalité et les faits.
* Les CER n’ont pas été fondées sur des agendas égoïstes ; ils sont plus forts et ils fonctionnent mieux que l’organe régional. Le démantèlement des institutions et des mécanismes des CER les rendrait faibles.
* **Réflexions de M. Donald Deya de l'Union panafricaine des avocats (UPA)**M. Donald Deya a adopté une position différente en ce qui concerne le Traité portant création du Traité de la Communauté économique africaine (CEA)/Abuja. Il a fait valoir que le Traité d'Abuja était suffisamment incorporé et pris en compte dans l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA) :

1. ***Le deuxième alinéa du préambule*** se lit comme suit : « **Considérant** les principes et les objectifs énoncés dans la Charte de l’Organisation de l’Unité Africaine et le Traité instituant la Communauté économique africaine »
2. ***Le sixième alinéa du préambule*** : « **Convaincus** de la nécessité d’accélérer le processus de mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine afin de promouvoir le développement socio-économique de l’Afrique et de faire face de manière plus efficace aux défis de la mondialisation »
3. ***Le onzième et dernier alinéa du préambule****: «***Rappelant** la Déclaration que nous avons adoptée lors de la quatrième session extraordinaire de notre Conférence à Syrte, en Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste, le 9.9.99, et par laquelle nous avons décidé de créer l’Union africaine, conformément aux objectifs fondamentaux de la Charte de l’Organisation de l’Unité Africaine (OUA) et du Traité instituant la Communauté économique africaine »
4. ***Article 1* (Définitions) :** «CEA », la Communauté économique africaine ;
5. ***Article 3* (Objectifs) (c) :** « Accélérer l’intégration politique et socio-économique du continent »
6. ***Article 4* (Principles) (k) :** « Promotion de l’auto-dépendance collective, dans le cadre de l’Union » **et je souligne que la Communauté économique africaine est dans le cadre de l'Union** »
7. ***Article 13* (Attributions du Conseil exécutif) :** Plusieurs attributions sont relatives à la CEA
8. ***Articles 14 et 15* (Les Comités techniques spécialisés : Création et composition) :** Plusieurs sont relatifs à la CEA
9. ***Article 17*** (Parlement panafricain) : plusieurs sont relatives à la CEA ; En effet, le premier Protocole instituant le PPA était un Protocole relatif au Traité d'Abuja, et même pas à l'Acte constitutif, c'est-à-dire au Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif au Parlement panafricain. On peut en dire autant de la Commission de l'Union africaine (CUA) (article 20) et du Comité des représentants permanents (CORP) (article 21).

* M. Deya a démontré qu'à la suite de l'Acte constitutif et du Traité d'Abuja, le Protocole sur les relations entre l'UA et les CER a LARGEMENT lié le Traité d'Abuja à l'Acte constitutif et a LARGEMENT fourni des détails sur la mise en œuvre, notamment :

a. ***Chapitre 3*** : Repères de mise en œuvre pour l'UA

b. ***Chapitre 4*** *:* Repères de mise en œuvre pour les CER.

* La question qui a été bien paraphrasée par le troisième panéliste (Dr Robert Eno) est alors :
  1. Dans quelle mesure ces obligations ont-elles été reflétées dans des **instruments juridiques subsidiaires**, par ex. Règlement intérieur et, **plus important encore**, dans leurs stratégies, programmes, projets, activités et budgets ?
  2. **Dans quelle mesure** ces organes, institutions, départements et agences ont-ils rempli leurs obligations et comment pouvons-nous l'améliorer ?
  3. Toutes les réponses ci-dessus traitent de **l'offre** de la gouvernance régionale et continentale ; Qu'en est-il de **la demande** de la gouvernance régionale et continentale, c'est-à-dire les citoyens ? Avec quelle efficacité demandent-ils aux gouvernements de rendre des comptes aux niveaux national, régional et continental, et comment pouvons-nous l'améliorer ? ***Ce sujet mériterait à lui seul une conférence.***

Le manque de cohérence entre l'UA et les CER a été identifié comme le principal défi de l'intégration. Il est donc pertinent que les CER soient renforcées pour pouvoir mettre en œuvre les valeurs partagées par l'organe régional et qu'elles restent les principaux piliers de l'UA.

En conclusion du débat houleux et controversé et de la quatrième session du panel, le modérateur a déclaré qu'il était important d'interroger et de remettre en cause afin d'arriver finalement à une résolution solide.

## 2.2 Panel 5 : Problèmes de coordination et Opportunités : Les cas de la CUA, du CORP et de l'accord tripartite entre l’EAC, le COMESA et la SADC

Le modérateur de la session était Dr Barassou Diawara, expert en gestion des connaissances et Coordinateur du Réseau des think tanks africains, ACBF. Le panel a eu trois (3) orateurs, à savoir :

* **Mme Raheemat Omoro** - Chef du Bureau de liaison de la CEDEAO auprès de l'UA, Addis Abeba, Éthiopie
* **M. Salvator Matata** - Chef du Bureau de liaison du COMESA auprès de l'UA, Addis-Abeba, Éthiopie
* **Dr Bertrand Pamfouet** - Consultant, Allemagne

### 2.2.1 Les cas du Comité de Représentants permanents (COREP)

Le Comité des représentants permanents (COREP) est un solide organe d'ambassadeurs puissants auprès de l'UA et de la CEA (ainsi que d'autres pays pour certains d'entre eux) basés à Addis-Abeba. L'organe dirige les activités quotidiennes de l'UA au nom de l'Assemblée et du Conseil exécutif. Il rend compte au Conseil exécutif, prépare les travaux du Conseil et agit conformément à ses instructions (en vertu de l'article 21 de l'Acte constitutif). Tous les États membres de l'UA sont membres du COREP. L’article 4 du Règlement intérieur du COREP précise que ses pouvoirs et attributions sont les suivants :

* fait fonction d’organe consultatif du Conseil exécutif ;
* élabore son propre règlement intérieur et le soumet à l'approbation du Conseil exécutif ;
* prépare les sessions du Conseil exécutif, y compris l'ordre du jour et les projets de décisions ;
* fait des recommandations aux États membres sur les domaines d'intérêt commun, en particulier les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil exécutif ;
* facilite la communication entre la Commission et les capitales des États membres ;
* examine le programme et le budget de l'Union ainsi que les questions administratives, budgétaires et financières de la Commission et fait des recommandations au Conseil exécutif ;
* examine les rapports financiers de la Commission et fait des recommandations au Conseil exécutif ;
* examine le rapport du Conseil des vérificateurs externes et présente ses observations par écrit au Conseil exécutif ;
* examine les rapports sur la mise en œuvre du budget de l’Union ;
* propose la composition des différents bureaux des organes, comités et sous-comités a*d-hoc* de l’Union ;
* examine les questions ayant trait aux programmes et projets de l'Union, en particulier les questions relatives au développement socio-économique et à l'intégration du continent et fait des recommandations à ce sujet au Conseil exécutif ;
* examine les rapports sur la mise en œuvre des politiques et décisions ainsi que des accords adoptés par le Conseil exécutif ;
* participe à la préparation du programme d’activités de l’Union ;
* participe à l’élaboration du calendrier des réunions de l’Union
* examine toute question que lui soumet le Conseil exécutif ;
* entreprend toutes autres activités que pourrait lui confier le Conseil exécutif.

L’article 4 prévoit également que le COREP peut créer les comités *ad hoc* et les groupes de travail temporaires qu'il juge nécessaires.

La question est de savoir dans quelle mesure les membres du COREP mettent en œuvre les attributions qui leur sont assignées. Au cours des années, le COREP s'est davantage concentré sur la surveillance financière et moins sur des valeurs telles que la gouvernance. Il siège pour examiner les budgets et moins sur la mise en œuvre des décisions de l'UA. L'Afrique devrait envoyer des représentants de haut niveau à Addis-Abeba et devrait fournir des ressources adéquates à ces bureaux. Le COREP doit s'engager dans tous les sujets discutés à Addis Abeba mais surtout il ne dispose pas de suffisamment de ressources humaines pour s'occuper de tous les problèmes et certainement pas efficacement parce qu'il ne peut pas être bien informés sur tous les sujets pour pouvoir suivre efficacement les discussions dans tous les sous-comités.

Les représentants étant les ambassadeurs de leurs pays, ils ont tendance à se concentrer davantage sur les positions nationales au détriment de l'avancement du programme continental.

Les sous-comités du COREP ne sont pas nécessairement alignés sur le travail des départements de l'UA mais plutôt sur les domaines thématiques. Il devrait y avoir une relation entre les ambassadeurs du COREP et les ambassadeurs auprès des CER, par exemple les ambassadeurs d'Abuja, qui sont des ambassadeurs de la CEDEAO.

### 2.2.2 La zone de libre-échange tripartite (ZLET) : Ambassadeur Salvator Matata

#### *2.2.2.1 Une compréhension commune de la zone de libre-échange tripartite*

La mise en place de la tripartite devrait être comprise dans le contexte du rôle des communautés économiques régionales (CER) dans la consolidation du programme d'intégration continentale tel que prévu dans le Traité d'Abuja, à travers la création d'une zone de libre-échange. Le Traité d'Abuja prévoit la création d'une Communauté économique africaine (CEA) et met l'accent sur le rôle des États membres (à travers les CER) à mettre en œuvre. L'article 6 du Traité d'Abuja parle des étapes à travers lesquelles le continent peut atteindre l'objectif d'établir la CEA. Ceux-ci comprennent la création d'une zone de libre-échange et d'une union douanière par chaque CER. Puis il parle de marché commun et de libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services. L'article 3 du Traité du COMESA parle de l'objectif - à savoir de contribuer à la réalisation de l'objectif de la CEA. Comment les CER contribuent-elles à cet objectif ? Comment mesurons-nous les progrès ? La création de l'indice d'intégration régionale africaine par la CEA/BAD/CUA s'est faite sans la participation des CER, bien que les CER aient été appelées à valider l'indice.

* La zone de libre-échange tripartite a été lancée par les Chefs d'État du COMESA, de la SADC et de l’EAC à El Shaik, en Égypte, en juin 2015, lors du Sommet commercial. L’ALE tripartite est la consolidation de l'harmonisation progressive et s'articule autour de trois piliers de développement : Intégration des marchés symbolisée par l'ALE tripartite
* Développement de l'infrastructure pour faciliter et améliorer la connectivité, la communication et la circulation des biens et des personnes et réduire le coût de faire des affaires
* Développement industriel qui améliorera la compétitivité et traitera les contraintes d'approvisionnement et de capacité de production.

#### *2.2.2.2 Contenu de la zone de libre-échange tripartite*

Il y a des clauses techniques en suspens dans la Zone de libre-échange tripartite (ZLET) qui n'ont pas encore été remplies. L'essorprend forme, mais comme certains donateurs s'engagent à financer pleinement le processus, il existe une contradiction entre la ZLET et la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). Le défi est de savoir comment l’ALE tripartite obtient la ratification du traité par 55 États membres. Si l’ALE Tripartite est ratifié en vertu du principe dans son acte constitutif, le processus de mise en œuvre peut se poursuivre. Les problèmes actuels et les défis sont :

* **Financement** - pour l'harmonisation des politiques entre l’EAC, le COMESA et la SADC.  
  Infrastructure : des études ont été réalisées mais il est nécessaire de mobiliser des ressources pour mettre en œuvre des programmes.
* L'industrialisation nécessite la participation du secteur privé
* La tripartite a bénéficié du soutien des donateurs ; Il faut que les États membres/l'Afrique financent la durabilité
* Enlever la peur des partenariats économiques, par exemple le retrait de l'aide financière de l'UE.
* Le secteur privé et la société civile devraient être inclus ; « Ils devraient être proactifs »
* Les « réformes de Kagame » visent à clarifier le fonctionnement de l'UA
* La libre circulation des personnes gagne du terrain mais peut rendre la ZLET moins attrayante.
* Leçons apprises : l'implication du secteur privé est cruciale pour le succès de la ZLET.

### 2.2.3 La zone de libre-échange tripartite (ZLET) : Dr Bertrand Pamfouet

Le problème fondamental est la duplication des membres des communautés économiques régionales, notamment au sein du COMESA. La multiplicité des membres est-elle un obstacle ? La tripartite est un bon outil pour l'Afrique pour gérer le problème de l'adhésion multiple, alors comment pouvons-nous apprendre de ce processus ?

* **Défis** :
* Il n'y a pas de volonté politique de la part des États membres
* Tous les États membres ne s'engagent pas dans des traités
* Dans le processus de la tripartite, il devrait y avoir une règle pour les non-signataires qui permettrait aux traités de continuer malgré le manque de volonté politique.
* **Financement :**
* La dépendance excessive vis-à-vis des donateurs – « est-ce notre Afrique ou l'Afrique des donateurs » ?
* Les États membres ont de l'argent, alors pourquoi nous tournons-nous vers les donateurs pour un soutien financier ?
* En ce qui concerne des accords, il faudrait indiquer comment la Tripartite est financée.
* **Libre circulation des personnes** travaillant dans l’EAC, la CEDEAO et la SADC :
* La ‘libre circulation des hommes d'affaires’ n'est-elle que dans le mouvement tripartite une intégration État par État ?
* Pourquoi les citoyens ordinaires ne sont-ils pas inclus ?
* **Réflexions sur l’ALE tripartite :**
* La Cour africaine devrait être fusionnée ; une fusion de l’EAC, de la SADC et du COMESA peut-elle aider l'Afrique à résoudre certains de ses problèmes d'adhésion aux différents groupes ?
* Le Secrétaire général de l'Union panafricaine des avocats (PALU) a estimé que la fusion des Cours devrait finalement intervenir, mais pas immédiatement. Il a mis en garde contre l'incompatibilité entre la compétence des tribunaux économiques régionaux et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. La Cour africaine doit se doter d’une compétence pour affaires générales et une autre relative au travail et au pénal) - le Protocole de Malabo. En plus de ces juridictions, la Cour peut couvrir d'autres domaines de compétence. L'essentiel est de donner plus de compétences à la Cour africaine.

Mme Momodu a laissé entendre que la Cour africaine devrait traiter de domaines spécifiques et laisser les tribunaux régionaux s'attaquer à d'autres domaines de compétence spécifiques.

### 2.2.4 Discussion plénières : points saillants

* Ce qu'il est important de comprendre sur l'Union africaine, que ce soit au niveau du Comité des représentants permanents (composé d'ambassadeurs africains auprès de l'Union basé à Addis Abeba) ou au niveau du Conseil exécutif (Ministres africains des Affaires étrangères) dont le travail alimente l'Assemblée (Chefs d'État d'Afrique), la principale erreur est que le portefeuille d'intégration dont ils sont responsables a été délégué à ces diplomates, qui ont été formés pour représenter l'intérêt national primordial et le défendre au niveau international. Cela relègue le programme d'intégration à une expression très gardée de l'intérêt national et à la réaffirmation de la souveraineté nationale. Si cela devait être réexaminé, il y aurait une chance de faire avancer l'agenda pour l'intégration continentale.
* Entre 2005 et 2010, l'Union africaine a eu des problèmes constants au sein du COREP et du Conseil exécutif ; si les ministres du conseil de chaque secteur (plutôt que les ministres des affaires étrangères) siégeaient ensemble, alors l'Afrique pourrait atteindre l'intégration continentale. Si les membres de haut niveau décident que l'intégration politique est le principe principal de l'UA, cela offrira un meilleur cadre :
* Le rôle du PPA devrait avoir la légitimité d'exister dans le cadre de l'UA
* Le Parlement devrait être mandaté pour s'assurer qu’il n'est pas un forum de discussion, et est organisé conformément au ratio du PIB
* Le partage du pouvoir entre les États membres a besoin d'un supranationalisme pleinement instauré.
* Dans les recommandations de cette réunion, il devrait y avoir un appel à une consultation de haut niveau sur un ordre institutionnel pour le continent. La perspective de l'intérêt direct sous-tend les actions et les décisions prises :
* Sur la façon dont le COMESA contribue à l'objectif de la Communauté économique africaine, il est ressorti que le COMESA ne se considérait pas comme un élément constitutif par définition. Si les communautés économiques régionales sont destinées à être des éléments constitutifs de l'objectif de la Communauté économique africaine (CEA), une fois que la CEA aura atteint son objectif, les CER deviendraient certainement redondantes puisqu'elles ont achevé leur mission. Il a toutefois été rappelé que les CER, en tant que piliers pour soutenir l’institution, sont un élément crucial de la future Communauté économique africaine.
* Il y a lieu de repenser la perspective par rapport aux intérêts des CER et de tous les Africains qui considèrent la CEA comme un organe central pour améliorer les objectifs du continent dans le contexte mondial.
* Il devrait y avoir deux types de communautés économiques régionales : (i) les CER qui correspondent à des régions géographiques basées sur un dénominateur commun, avec des structures, des arrangements et des objectifs communs (elles peuvent converger) ; et (ii) les CER qui couvrent une zone plus vaste que les régions géographiques, comme le COMESA, qui est un accord commercial régional transnational, et ses membres transcendent les frontières des CER.
* Les personnes extérieures aux CER peuvent voir comment elles peuvent contribuer à leur efficacité
* Le mécanisme de convergence n'a pas été clairement défini et délimité
* À l'avenir, s'il y a un nombre croissant de communautés économiques régionales, elles (CER) peuvent être contre-productives à l'objectif ultime de la CEA.
* Le compromis des donateurs : certains de leurs intérêts ne sont pas favorables aux objectifs africains :
* La BAD a un excédent parce qu'elle prête de l'argent et perçoit des intérêts
* La BAD devrait mettre de côté 10 millions de dollars (montant marginal) pour soutenir le fonctionnement des CER.
* Créer un fonds commun dans le cadre de la BAD pour soutenir les institutions des CER
* Est-ce que le COREP a dépassé les limites de son pouvoir, comment peut-on améliorer le rôle du COREP non seulement pour gérer les budgets, mais aussi pour résoudre de vrais problèmes ?
* Le Secrétariat tripartite entre l'UA, la CEA et les CER : Comment ce secrétariat peut-il être plus habilité pour renforcer la coordination entre ces institutions ?
* Il faut de prime abord s’interroger sur la pertinence d'avoir ces institutions : les CER devraient être habilitées parce qu'elles sont fonctionnelles et peuvent agir plus vite que l'UA. L'Union africaine devrait être adaptée à son objectif et responsable devant les gens.

## 2.3 Défis et opportunités de coordination : les cas de l'architecture de gouvernance africaine (AGA) et de l'architecture africaine de paix et de sécurité (APSA)

Le modérateur de ce dernier panel était Dr Yonas Adaye - Directeur académique associé à l'Institut des études de paix et de sécurité (IPSS), Addis Abeba, Éthiopie. Le panel était composé de quatre orateurs :

* **M. Yusupha Jobe** – Greffier adjoint, PPA
* **M. Selemani Kinyunyu** - Responsable des affaires politiques et juridiques, CCUAC
* **M. Amadou Diongue** - Secrétaire du Conseil de paix et de sécurité, UA Addis-Abeba, Éthiopie
* **Dr Theodore Njikam** - Chef du Bureau de liaison de la CEEAC auprès de l'UA, Addis-Abeba, Éthiopie.

### 2.3.1 Réflexions de M. Selemani Kinyunyu

Un point commun à toutes les communautés économiques régionales - et même à l'Union africaine - est la compréhension claire que la paix et la stabilité sont des conditions préalables à la stabilité économique et au développement social. Le préambule de l'Acte constitutif énonce :

***« Conscients*** *du fait que le fléau des conflits en Afrique constitue un obstacle majeur au développement socio-économique du continent, et de la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, comme condition préalable à la mise en œuvre de notre agenda dans le domaine du développement et de l’intégration » ;*

Le présentateur a souligné que c'était un fait indéniable et que personne ne le contesterait vraiment. Tout le monde savait aussi que l'AGA et APSA existaient, il était également de notoriété publique que les deux cadres fonctionnaient et étaient opérationnels, mais on pouvait estimer qu'ils ne fonctionnaient pas aussi bien qu'ils le devraient.

Tout en réfléchissant à ce qu'il convient de discuter dans ce panel, il aurait peut-être été prudent d'examiner quelques études de cas pour voir comment cette relation a fonctionné et aurait dû fonctionner : tous ces exemples sont arrivés après 2011, lorsque la plate-forme AGA a été officiellement inaugurée, bien qu'il faille admettre que certaines des structures d'AGA sont toujours opérationnelles :

* **Burundi**
* En 2015, des contestations ont eu lieu quant à savoir si le Président sortant avait le droit de briguer un troisième mandat. Le Burundi est intéressant parce que l'Union africaine et la Communauté de l'Afrique de l'Est étaient garantes des Accords d'Arusha qui ont mis fin au conflit
* En février, une mission discrète a été envoyée depuis Addis-Abeba, Éthiopie, pour discuter avec les autorités burundaises. Dans le même temps, l'EAC s'engageait sur la question au niveau du Secrétariat, et utilisait institutionnellement l'Assemblée législative Est Africaine (EALA).
* Une mission de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a été déployée pour observer la situation des droits de l’homme et a informé le Comité politique et de sécurité (COPS) qui, au niveau des ambassadeurs basé à Addis Abeba, a pris une décision très audacieuse allant même jusqu'à recommander le déploiement d'une force de protection. Cependant, lorsque cette question a été portée devant les chefs d'État, les désaccords politiques ont empêché une action décisive et les conflits continuent de faire rage, les citoyens africains meurent tandis que les dirigeants africains contemplent cyniquement les bras croisés.
* **Leçons apprises**
* Il y a une responsabilité partagée en ce qui concerne la médiation dans les situations pré-conflit ; cette responsabilité est à plusieurs niveaux mais au moins verticale et horizontale : verticalement, cette relation est partagée entre l'UA et les CER, et horizontalement, la relation est partagée entre l'AGA et l'APSA. Avec la relation horizontale, la réalité est encore une fois nos CER, pas toutes, mais certaines n'ont pas la capacité de traiter les questions de paix et de sécurité. Cela peut parfois provoquer une atrophie institutionnelle avec chaque cadre en supposant que l'autre agira. Cependant, cela peut également entraîner une concurrence pour le secteur. C'est une question très complexe, et nous ne serons peut-être pas en mesure de tout démêler aujourd'hui, mais je suggérerais une évolution vers une relation plus organique entre le cadre respectif et le pays concerné. Par exemple, pour de nombreuses raisons
* Comme dans le cas du Burundi, les décisions clés qui importent vraiment (décisions d'intervenir, de déclarer l'existence d'un changement de gouvernement anticonstitutionnel ou d'imposer ou non des sanctions à un État membre) sont finalement prises par le haut-niveau des organes politiques où les intérêts sont parfois personnels, mal définis ou mal compris. Les gens techniques font leur travail, mais il y a un sentiment de frustration quand certaines décisions sont prises. Par conséquent, le problème est-il lié à la nature technique/opérationnelle du cadre ou est-ce avec les décideurs clés ? Si le problème est avec les décideurs, alors ce n'est pas quelque chose que le cadre de coordination AGA-APSA peut résoudre. Si le problème réside dans la nature technique/opérationnelle du cadre, comment pouvons-nous le resserrer ? Il y a quelques exemples du système des Nations Unies dont nous pouvons tirer des leçons. Il y a des propositions pour réformer le processus décisionnel afin que dans les situations où il y a une menace éminente de génocide, de nettoyage ethnique ou sur des questions de renvoi à la Cour pénale internationale (CPI), le pouvoir de veto ne pourrait pas s'appliquer
* Pourrions-nous appliquer des modèles similaires à notre situation afin que la prise de décision au Comité politique et de sécurité (COPS) sur les questions de changement anticonstitutionnel ou de sanctions soit d'abord prise par consensus, sinon, par vote ?
* La relation de travail et la communication entre les deux départements - Département des affaires politiques (DAP) et Comité politique et de sécurité (COPS) - devraient être améliorées. En accord avec le sentiment des discussions, c'est un problème logiciel.

### 2.3.2 Réflexions de Dr Theodore Njikam

* Le rôle du Département des affaires politiques (DAP) de l'Union africaine (UA) est de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, alors que le rôle du Conseil de sécurité de l'UA est d'identifier un État défaillant pour rappeler ses normes. Les affaires politiques oeuvrent pour la prévention des conflits
* Il n'y a pas de démarcation entre AGA et APSA ; par conséquent, ces deux structures devraient être unifiées pour la prévention des conflits et la gestion des conflits en tant que branche opérationnelle. La fusion de la paix et de la sécurité et des affaires politiques devrait être encouragée
* La Charte est-elle un document superficiel ? Il n'y a aucune mention de garantie ou d'engagement dans la Charte mais seulement « promouvoir, promouvoir, promouvoir » ; nous avons besoin d'une exigence/disposition plus contraignante. La Charte a également une faiblesse interne en matière de démocratie, d'élections et de gouvernance
* Notre incapacité à en apprendre davantage sur les stratégies de prévention et à présenter un programme concret à cet égard nous a conduits à nous appuyer sur des partenaires externes pour la gestion de crise.
* Sans développement, il ne peut y avoir de paix et de sécurité ; la politique crée le climat pour la paix.

### 2.3.3 Réflexions de M. Amadou Diongue

Le changement anticonstitutionnel des régimes : Au cours des dénommées « printemps arabes » (2011), l'Union africaine n'a pas condamné les soulèvements mais a déclaré que la légitimité ultime revenait au peuple. C'était la première fois qu'on pouvait dire que l'UA était du côté de la population. Quand il y a eu un changement anticonstitutionnel en Égypte, l'Égypte était suspendue. C'est un progrès parce que maintenant la suspension est devenue un problème administratif. Le lien entre Ebola et la paix et la sécurité a été une autre nouvelle tendance qui a donné à la sécurité une conceptualisation plus vaste.

### 2.3.4 Discussion plénière : points saillants

* Le fait que le Département de la paix et de la sécurité (DPS) ait un siège près du siège de l'UA a été considéré comme un organe « rival » qui a renforcé la perception de la rivalité entre le DPS et la CUA. On a estimé qu'une réflexion autocritique était nécessaire à ce sujet. Il a également été convenu que le Département des affaires politiques avait usurpé les domaines de compétence du Département des affaires politiques.
* Le Bureau actuel de l'AGA est présidé par le Président du Parlement panafricain (PPA) et le Vice-Président est le Secrétaire général du COMESA. AGA a élaboré une feuille de route pour 2018-2020 qui vise à développer un programme sur la voie à suivre pour AGA
* L'inspiration d'AGA devrait provenir du travail de PSC, qu'elle complète, étant donné que le mandat d'AGA est principalement basé sur la prévention.
* En ce qui concerne l'application du principe de subsidiarité, il a été jugé important de veiller à ce que les responsabilités ne soient pas confiées à des institutions qui pourraient ne pas être en mesure d'atteindre ces objectifs. Cette modalité requiert une réflexion plus poussée.
* Des élections ont lieu mais elles ne sont pas nécessairement exécutées démocratiquement ou légitimement
* Le NEPAD doit établir de meilleures relations avec les CER, d'autant plus que ces institutions sont essentielles pour la mise en œuvre du programme d'intégration.
* Les dirigeants signent des documents auxquels ils ne croient pas ; mais la jeune génération devrait capitaliser sur l'utilisation de ces documents. Au lieu de les rejeter, ils devraient utiliser ces documents pour pousser les dirigeants à agir. Ces documents sont des armes entre les mains des jeunes, alors ils devraient les utiliser pour forcer la responsabilité, plutôt que de les ignorer ou de les fuir.
* Les termes utilisés dans les documents de l’AGA mettent l'accent sur la promotion, et pas vraiment sur la nécessité de s'engager ou d'engager
* Le Burundi siégeait au CPS alors qu'il était lui-même un sujet du CPS. Comment le CPS peut-il rester objectif dans une telle situation ? Même si l'accent est mis sur la prévention, le CPS a beaucoup plus évolué sur l’aspect intervention militaire et, par conséquent, dépend davantage du soutien externe/des donateurs.
* Le CPS a fait des progrès dans la réprimande des coups d'État en Afrique et il est devenu plus facile et plus rapide de suspendre les pays qui prennent le pouvoir de manière anticonstitutionnelle.
* Prôner la vulgarisation des décisions de l'UA
* Plus de décisions sont prises par les organes de l'UA sans tenir compte des États membres, qui sont alors supposés les mettre en œuvre quand ils n'ont aucun intérêt dans la manière dont les décisions ont été prises. C'est pourquoi il était important que le COREP joue correctement son rôle de coordination
* Il est important d'habiliter les organes afin de renforcer l'UA
* **Les feuilles de route** sont importantes mais nécessitent une vulgarisation et une réelle mise en œuvre
* Le NEPAD devrait travailler plus étroitement avec les organes de l'UA.

# **3.0 TROISIÈME JOURNÉE : VENDREDI, 3 NOVEMBRE 2017**

## 3.1 Présentation et adoption des recommandations

Le modérateur a déclaré la réunion ouverte et a demandé au rapporteur du comité de rédaction des recommandations, Mme Raheemat Momodu, de faire une présentation de ce que le comité avait proposé et accepté comme la voie à suivre. Mme Momodu a informé les délégués que le comité avait discuté de la voie à suivre autour de sept (7) questions principales, à savoir :

1. Capacité institutionnelle de l'UA et des CER en tant que leaders et éléments constitutifs du Traité d'Abuja
2. Valeurs
3. Fonctions
4. Coordination au sein des CER (coordination interne/intra-CER)
5. Coopération entre les CER (coopération inter-CER)
6. Coordination REC/UA
7. Rôle des États membres dans la CEA.

### 3.1.1 La capacité institutionnelle de l'UA et des CER en tant que leaders et éléments constitutifs du Traité d'Abuja

* Renforcement des capacités humaines des CER et de l'UA
* Gestion des connaissances partagées entre l'UA et les CER pour faciliter l'accès du public à l'information, y compris les références croisées
* Renforcement de la capacité des États membres à accélérer la ratification et l’intégration dans les lois nationales des instruments de l'UA
* De meilleures conditions de service pour attirer les meilleures ressources humaines africaines, en particulier les jeunes et les femmes
* Équilibre sain entre l'équité géographique et le mérite du recrutement.

### 3.1.2 Valeurs

* Il devrait y avoir un alignement des textes sur les valeurs partagées entre l'UA et les CER
* L'appropriation du processus d'intégration aux niveaux régional et continental est impérative
* Les valeurs partagées de l'UA devraient être ancrées dans les textes et les actions des CER et de l'UA (c'est-à-dire la vulgarisation des valeurs)
* Favoriser la culture de la responsabilité publique en tant que valeur fondamentale.

### 3.1.3 Fonctions

* Les CER et l'UA doivent démontrer leur volonté et leur capacité à mettre en œuvre les décisions, à surveiller la mise en œuvre et être suffisamment flexibles pour faire face aux nouveaux défis.
* Il est urgent de mettre l'accent sur d'autres domaines d'intégration qui vont au-delà de la paix et de la sécurité et qui reflètent les véritables défis du développement en Afrique
* L'UA et les CER devraient encourager et mobiliser les citoyens pour conduire le processus d'intégration
* L'UA et les CER devraient prioriser et exploiter les énormes ressources (financières, scientifiques, technologiques, culturelles, ancestrales, etc.) de la diaspora africaine conformément à la politique de l'UA de reconnaître la diaspora comme la 6ème région de l'Afrique.

### 3.1.4 Coordination au sein des CER (Coordination intra-REC)

* Renforcer les secrétariats des CER en tant qu'organes de direction et de coordination
* Toutes les CER devraient adopter des sources de financement innovantes et durables ou des modèles de financement.

### 3.1.5 Coopération entre les CER (coopération inter-CER)

* Accélérer le développement du cadre de coopération inter-CER prévu
* Des dispositions encourageantes similaires à celles de la Tripartite COMESA-EAC-SDAC
* L'UA devrait fournir un leadership et un soutien plus stratégiques à la tripartite COMESA-EAC-SADC et à d'autres arrangements similaires
* Renforcer le partage d'expérience et la coordination entre les CER, y compris la participation aux principales réunions d'élaboration des politiques.

### 3.1.6 Coordination CER-UA

* Soutenir l'esprit des réformes actuelles de l'UA, en particulier dans la division claire du travail entre les CER et l'UA, et le remplacement du Sommet de l'UA par un Sommet UA/CER.
* Renforcement des bureaux de liaison des CER auprès de l’UA et des bureaux de liaison de l'UA auprès des CER pour un engagement et une coordination plus solides avec l'UA et les CER.

### 3.1.7 Le rôle des États membres dans la CEA

* Les États membres devraient avoir un mécanisme coordonné pour leur engagement avec leurs CER, l'UA et l'ONU (aux niveaux régional, continental et mondial)
* Chaque gouvernement devrait reconnaître et soutenir les activités et les efforts en cours menés par ses citoyens pour promouvoir le commerce transfrontalier, la culture et le transfert de connaissances.
* Chaque gouvernement devrait également aligner ses engagements bilatéraux et multilatéraux sur les valeurs et les orientations partagées par l'UA.
* Assurer un partenariat externe innovant et transformateur dans l'intérêt de l'Afrique.

### 3.1.8 Discussion plénière : points saillants

Plusieurs délégués ont posé des questions et formulé des commentaires ainsi que des suggestions pour améliorer les recommandations. Des réponses ont été apportées, et certaines des suggestions ont été acceptées et incluses dans le document de recommandations. Ci-après quelques points saillants ressortis :

* La plupart des participants étaient d'accord sur le fait que le Traité d'Abuja est encore très valable et qu'il fallait renforcer les institutions
* Ce qui était considéré comme important pour les recommandations qui enrichiraient le Symposium était la convergence des valeurs, des fonctions et de la responsabilité qui contribueraient au processus de réforme de l'UA.
* Il a été suggéré que les droits de l'homme devraient constituer la partie centrale des valeurs
* Concernant la question de la mise en œuvre des recommandations, il a été convenu que le rapport du Premier Symposium d'Arusha serait présenté en marge du Sommet de l'UA en juin/juillet 2018 pour diffuser les recommandations aux départements concernés de l'UA et au États en général.

Il a été suggéré que la dimension des organisations de la société civile (OSC), ainsi que l'articulation enhardie de « l'Afrique d'abord », devraient apparaître clairement dans les recommandations ;

### 3.2 La voie à suivre : Prochaines étapes

En conclusion, le rapporteur et le modérateur du comité de rédaction ont, avec les participants, formulé les points suivants pour les prochaines étapes :

1. Il a été suggéré que le PACPS formule le document de recommandations d'une manière appropriée et tangible et le diffuse auprès des différents organes qui peuvent développer des projets viables pour la mise en œuvre.
2. En ce qui concerne les personnes qui devraient recevoir ces recommandations et les voies par lesquelles les recommandations peuvent être diffusées, il a été convenu que la modalité de l'engagement devrait se faire au cas par cas et il n’y aucune approche rigide de diffusion/partage du document. Premièrement, il y a lieu de déterminer qui peut utiliser le document et de quelle manière, puis le diffuser en conséquence. Dans le cas de l’EAC, le document peut être partagé avec le Secrétariat. Ce document peut être utilisé pour faire des recherches et les partager avec les CER et les partenaires de développement (PDD). Les marges du Sommet de juillet de l'UA seraient également un lieu utile pour diffuser le rapport du Symposium et les Recommandations aux départements de l'UA, aux États membres et aux OSC
3. Les délégués ont déclaré que le Symposium annuel d'Arusha est un produit unique. Par conséquent, il devrait être reconnu comme tel et le PACPS devrait se l’approprier. Le Symposium continuera à être utilisé comme un forum pour les décideurs politiques, les praticiens et les chercheurs pour créer et partager des connaissances sur les défis et les opportunités en Afrique. Les chercheurs (en particulier la jeune génération) devraient s'engager avec le Symposium Annuel d'Arusha de PACPS et relever les défis ainsi que saisir les opportunités disponibles pour le développement du continent. Il a également été fortement recommandé d'encourager le volontariat et le stage des jeunes en Afrique.

## 3.3 Cérémonie de clôture

### 3.3.1 Mots de clôture prononcés par les dignitaires

* **PPA –M Yusupha Jobe**

M. Yusupha Jobe a félicité le PACPS pour un travail bien fait. Il a également félicité les délégués pour leur participation et leurs contributions aux délibérations du Symposium, et a félicité la GIZ d'être le seul soutien financier de l'initiative PACPS. Il a déclaré que le Symposium a salué l'engagement des techniciens et des professionnels pour leurs précieuses contributions. M. Jobe a également remercié le Professeur Lisk pour sa fontaine de connaissances, en encourageant le PACPS à utiliser ses compétences pour le bien de l'organisation et pour l'Afrique. Enfin, il a remercié tous les participants pour leurs discussions très actives et passionnées au cours des trois jours du Symposium, déclarant qu'ils ont tous fait leur devoir envers l'Afrique, et les a exhortés à ne pas perdre de vue le maintien de l'unité africaine.

* **Dr Theodore Njikam**

Le Dr Njikam a félicité le PACPS pour l'initiative de la création du Centre et pour avoir réuni certains des meilleurs cerveaux africains au Symposium. Il a exhorté et encouragé le PACPS à poursuivre cette entreprise.

### 3.3.2 Mots de remerciement de la Présidente du PACPS

Mme Judica Amri-Lawson, Présidente du PACPS, a commencé son discours en disant que le Symposium annuel d'Arusha est le produit phare du PACPS et a demandé aux délégués de le vulgariser où qu'ils se trouvent. Elle a également déclaré qu'un autre produit phare est l'indice PACPS - le Centre, en collaboration avec l'ACBF, développerait un outil permettant de mesurer la mise en œuvre des décisions.

Dans son bref discours de remerciements, elle a d'abord remercié le Président du CCUAC pour être venu à Arusha pour prendre part au Symposium. Elle a ensuite exprimé la gratitude de PACPS à M. Yusupha Jobe, Greffier adjoint du Parlement panafricain (PPP), d'avoir accepté l'invitation au Symposium à la dernière minute et de se venir jusqu'à Arusha. Mme Amri-Lawson a également remercié la presse pour une couverture très complète de cet événement de trois jours ; La SADC, l'EAC, l'EATUC et l'ACBF pour leur présence et leur contribution aux délibérations ; le Groupe de programme PACPS pour la préparation du Symposium et de la logistique, ainsi que pour leur présence et leur participation active aux discussions.

En conclusion, la Présidente a remercié le Directeur exécutif du PACPS, Professeur Adolphe Lawson, d'avoir initié la création du Centre. Elle a laissé entendre que le PACPS était son idée originale - c'est-à-dire que sa passion et son rêve de longue vie ont toujours été de faire quelque chose de remarquable qui contribuerait à l'efficacité des institutions africaines.

### 3.3.3 Discours de clôture du Président du CCUAC

**L'honorable Bégoto Miarom**, Président du CCUAC a eu l'honneur de clôturer le Symposium. Dans son bref discours de clôture, Hon Miarom a remercié la Présidente du PACPS pour ses paroles aimables et a exprimé l'espoir de pouvoir compter sur l'expérience de tous pour s'assurer qu'ensemble, nous menions la lutte contre la corruption en Afrique. Il a poursuivi en disant que la richesse du continent africain mérite l'intégration, et que les États doivent faire preuve d'un véritable esprit d'intégration tout en démontrant le succès de l'intégration africaine dans la réalisation de l'unité africaine à travers le Traité d'Abuja.

L'honorable Bégoto **Miarom** a conclu en déclarant qu'il y avait unanimité parmi les participants sur le fait que le Symposium a atteint ses objectifs au bout des trois jours de délibérations sur l'intégration et l'unité africaines, et a déclaré le Symposium clos.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# *ANNEXE 1* : Liste des participants

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **NOM** | **TITRE** | **ORGANISATION** |
| 01 | M. Aatsa ATOGHO | Membre du conseil du programme de PACPS | APTIC/AIIC |
| 02 | M. Aboubakar Djibo DIAKITE | Greffier | Cour de justice communautaire, CEDEAO |
| 03 | M. Alain NSENGIYUMVA | Assistant personnel du président | Cour de justice de l'Afrique de l'Est |
| 04 | M. Amadou DIONGUE | Secrétaire du Conseil de paix et de sécurité | Commission de l'Union africaine (CUA) |
| 05 | Mme Amandine RUSHENGUZIMINEGA | Juriste | PALU |
| 06 | Dr. Azaveli Feza LWAITAMA | Maître de conférences; Vice-président du conseil d'administration | Josiah Kibira University College;  Action Aid International |
| 07 | Dr. Barassou DIAWARA | Expert en gestion des connaissances et coordinateur du Réseau africain de réflexion | African capacity Building Foundation (ACBF) |
| 08 | Dr. Begoto MIAROM | Président | Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption (CCUAC) |
| 9 | Dr. Bertrand Michel PAMFOUET | Conseiller politique | Saarbruecken, Germany |
| 10 | Prof. Blaise TCHIKAYA | Juriste | Université, Paris |
| 11 | Mme Caitlin MOLAODI | Fonctionnaire principal, Planification, surveillance et évaluation | Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) |
| 12 | Mme Carola KINASHA | Directrice, May Day / Consultante indépendante | Consultante indépendante |
| 13 | Mme Caroline MUGALLA | Secrétaire général | East African Trade Union Confederation (EATUC) |
| 14 | M. Dominik WA | Stagiaire | GIZ |
| 15 | M. Donald DEYA | Directeur exécutif | Union panafricaine des avocats/Pan-African Lawyers Union (PALU) |
| 16 | Mme Dorra Ahmed HODA | Étudiante poursuivant un Master en Affaires mondiales | School of GAPP American University of Cairo, Égypte |
| 17 | Juge Emmanuel UGIRASHEBUJA | Président | Cour de justice de l'Afrique de l'Est |
| 18 | M. Felix REIMER | Conseiller en gouvernance | Programme GIZ/SADC/SNRL |
| 19 | M. François GODBOUT | Juriste | PALU |
| 20 | Prof. Franklyn LISK | Professeur d'économie politique | University of Warwick |
| 21 | Mme Kathleen MOLAODI | Chargé principal de la planification, Evaluation et Suivi | Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) |
| 22 | Mme  Karin PLUBERG | Conseiller auprès de la CADHP et soutien à l'AGA | GIZ |
| 23 | Mme Love ODION IDAHOSA | Assistant de recherche | African Centre for Dispute Settlement, University of Stellenbosch Business School, South Africa |
| 24 | Mme Margaret Massawe | Étudiante |  |
| 25 | M. Marvin NUWAGABA | Conseiller du programme GIZ «Soutien à la Communauté de l'Afrique de l'Est» | Coopération internationale allemande (GIZ) |
| 26 | M. Moses Allan ADAM | Directeur général | Friends of East Africa International |
| 27 | Dr. Njunga Michael MULIKITA | Doyen de l'École des sciences sociales | Mulungushi University, Lusaka, Zambia |
| 28 | Mme Raheemat OMORO MOMODU | Chef du bureau de liaison de la CEDEAO à l'UA | Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) |
| 29 | Dr Robert ENO | Greffier | Cour africaine des droits de l'homme et des peuples |
| 30 | Salvator MATATA (M.) | Chef du bureau de liaison du COMESA à l'UA | COMESA |
| 31 | M. Selemani KINYUNYU | Chargé principal des affaires juridiques et politiques | CCUAC |
| 32 | M. Tagbo AGBAZUE | Directeur | Blandford Consulting & Influence Africa |
| 33 | Dr. Theodore NJIKAM | Chef du bureau de liaison | Commission économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) |
| 34 | Dr. Tiha SIMBEYE | Relations extérieures | The Pan-African Citizens' Network (PACIN) |
| 35 | M. Tom SORENSEN | Conseiller pour le soutien de la GIZ au programme EAC | GIZ |
| 36 | Hon. Tujilane R CHIZUMILA | Juge | Cour d'Afrique de l'Est des droits de l'homme et des peuples |
| 37 | Dr. Yonas ADAYE | Conseiller académique associé | Institute of Peace and Security Studies (IPSS) |
| 38 | M. Yusupha JOBE | Greffier adjoint | Parlement panafricain (PPA) |

# *ANNEXE 2* : SECRÉTARIAT

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 01 | Prof. Adolphe Lawson | Directeur exécutif | PACPS |
| 02 | M. Exaud MBISE | Comptable | PACPS |
| 03 | Mme Feza Ramazani | Secrétaire bilingue | PACPS |
| 04 | Mme Grace MOSHA | Assistant administratif | PACPS |
| 05 | Mme Judica AMRI-LAWSON | Présidente | PACPS |
| 07 | Mme Kulani McCARTAN-DEMIE | Stagiaire | PACPS |
| 08 | Mme Stephanie IFAYEMI | Stagiaire | PACPS |
| 09 | Mme Tonga-Margaret GEORGE | Vice-Présidente | PACPS |

# 

# *ANNEXE 3* : Liste des journalistes

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 01 | M. Baltazar Ndiwayezu | Journaliste | Broadcasting Corporation (BBC) |
| 02 | Mme Jennifer DANIEL | Journaliste | Arusha Radio One |
| 03 | M. Joseph NGILISHO | Journaliste | Sunrise |
| 04 | M. Pierre Claver Niyonkuru | Journaliste | Voice of America (VOA) |
| 05 | Mme Ubwani ZEPHANIA | Journaliste | The Citizen |

# *ANNEXE 4* : Programme

|  |  |
| --- | --- |
| PREMIÈRE JOURNÉE : MERCREDI 1ER NOVEMBRE 2017 | |
| **09h00-10h30** | **CÉRÉMONIE D'OUVERTURE** |
|  | * Allocution de bienvenue - **Mme Judica Lawson**, Présidente du Centre panafricain d'études politiques (PACPS) * Discours - **Mme Karin Pluberg**, représentante de l’Agence pour la coopération internationale allemande (GIZ) * Mot de bienvenue - **Honorable Juge Emmanuel Ugirashebuja**, Président de la Cour de justice d'Afrique de l'Est * Discours liminaire **M. Yusupha Jobe,** Greffier adjoint, Parlement panafricain (PPA) * Photo de groupe des participants |
| **10h30 – 11h00** | **PAUSE CAFÉ** |
| **11h00 – 12h30** | **Panel 1: Perspectives théoriques et résultats empiriques sur l'intégration régionale Modérateur: Dr Michael Njunga Mulikita -** Doyen de l'École des sciences sociales, Mulungushi University, Lusaka, Zambie  Intervenants:   * *“«L'approche de la nouvelle économie institutionnelle à la recherche de l'intégration régionale et continentale en Afrique*, **Prof Franklyn Lisk** (University of Warwick) * *« Dans quelles conditions l'EAC-COMESA-SADC peut-elle devenir un outil d'harmonisation institutionnelle ? Un aperçu de l'institutionnalisme et du réalisme » ?* **Dr Bertrand Pamfouet** (Saarbruecken Allemagne) * *« Renforcement des capacités d'intégration régionale : Résultats clés et recommandations de l'étude de l'ACBF sur les besoins en capacités des communautés économiques régionales africaines »*, **Dr Bassarou Diawara** (Expert en gestion des connaissances ACBF). |
| **12h30 – 14h00** | **DÉJEUNER** |
| **14h00 – 15h30** | **Panel 2 : Les cas de l’EAC et de la CEDEAO : leurs valeurs et leurs fonctions, et les mécanismes de coordination interne et externe**  **Modérateur :** **Dr Tiha Simbeye** – Pan-African Citizens’ Network (PACIN)  **Intervenants :**   * **Dr Azaveli Lwaitama** – Maître de conférence, Josiah Kibira, University College, Tanzanie * **Mme Caroline Mugalla –** Secrétaire général de la Confédération des syndicats d'Afrique de l'Est (EATUC) * **Mme Raheemat Omoro Momodu** – Chef de liaison, Bureau de la CEDEAO * **M. Selemani Kinyunyu** – Chargé principal des questions juridiques et politiques, CCUAC. |
| **15h30 – 16h00** | **PAUSE CAFÉ** |
| **16h00 – 17h30** | **Panel 3 : Les cas du COMESA et de la SADC : leurs valeurs et leurs fonctions, et les mécanismes de coordination interne et externe**  **Modérateur : Mme Raheemat Omoro Momodu –** Chef du Bureau de Liaison de la CEDEAO  **Intervenants :**   * **M. Salvator Matata** – Chef du bureau de liaison à l'UA, COMESA) * **Dr Bertrand Pamfouet** (Consultant, Allemagne) * **Dr Michael N. Mulikita** (Doyen de l'École des sciences sociales, Mulungushi University, Lusaka, Zambie). |
| **17h30** | **FIN DE LA PREMIÈRE JOURNÉE** |
| **DEUXIÈME JOURNÉE : JEUDI 02 NOVEMBRE 2017** | |
| **09h00 – 10h30** | **Panel 4 : Les cas de l'UMA, de la CEEAC et de l'UA : leurs valeurs et leurs fonctions, et les mécanismes de coordination interne et externe**  **Modérateur** **Prof Blaise Tchikaya** (Professeur de droit, Université- France)  **Intervenants :**   * **Dr Theodore Njikam** – Chef du Bureau de liaison de la CEEAC * **M. Amadou Diongue** – Secrétaire du Conseil de paix et de sécurité, CUA, Addis-Abeba * **Dr Robert Eno** – Greffier, Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. |
| **10h30 – 11h00** | **PAUSE CAFÉ** |
| **11h00 – 12h30** | **Panel 5 : Défis et opportunités de coordination : les cas de la CUA, du CRP et de l'accord tripartite entre l’EAC, le COMESA et la SADC**  **Modérateur : Dr Barassou Diawara** – Expert en gestion des connaissances et coordinateur - Africa Think Tank Network, (Réseau de réflexion sur l'Afrique,) Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, Harare, Zimbabwe.  **Intervenants :**   * **Mme Charity Nchimunya** – Secrétaire exécutive, Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption * **M. Salvator Matata -** Chef du bureau de liaison du COMESA * **Dr Bertrand Pamfouet** (Consultant, Allemagne) |
| **12h30 – 14h00** | **DÉJEUNER** |
| **14h00 – 15h30** | **Panel 6 : Défis et opportunités de coordination : les cas d'AGA et d'APSA**  **Modérateur : Dr Yonas Adaye** – Directeur académique associé, Institute for Peace and Security Studies (IPSS), Addis Ababa, Éthiopie.  **Intervenants :**   * **M. Yusupha Jobe** – Greffier adjoint, PPA * **M. Selemani Kinyunyu** – Chargé principal des questions juridiques et politiques, CCUAC. * **M. Amadou Diongue** – Secrétaire du Conseil de paix et de sécurité * **Dr Théodore Njikam** – Chef du Bureau de liaison de la CEEAC |
| **15h30 – 16h00** | **Récapitulation-** **Prof. Adolphe Lawson,** Directeur exécutif, PACPS |
| **16h00-16h30** | **PAUSE CAFÉ** |
|  | **FIN DE LA DEUXIÈME JOURNÉE** |
|  | **TROISIÈME JOURNÉE: VENDREDI 03 NOVEMBRE 2017** |
| **09h00 – 12h30** | **Préparation des recommandations : Voie à suivre pour des mécanismes et des stratégies plus efficaces pour l'intégration des valeurs et des fonctions**  **Modérateur : Prof. Franklyn Lisk** – University of Warwick  **Membres du Comité de rédaction :**  Dr Michael Njunga M. Salvator Matata  Prof Blaise Tchikaya M. Selemani Kinyunyu  M. Yusupha Jobe Prof. Adolphe Lawson  Mme Raheemat Momodu Mme Stephanie Ifayemi M. Amadou Diongue Mme Kulani McCartan-Demie M. Tagbo Agbazue |
| **12h30 – 14h00** | **DÉJEUNER** |
| **14h00 – 16h00** | Présentation et adoption des recommandations |
| **16h00 – 16h30** | **Cérémonie de clôture** |
| **19h00 – 22h00** | **DÎNER** |

1. Rapport sur les recommandations proposées pour la réforme institutionnelle de l'Union africaine, par S.E. Paul Kagame, 29 janvier 2017, p. 4. [↑](#footnote-ref-1)
2. Un groupe de souris discute du plan pour échapper aux menaces d’un chat en maraude. L’une d’entre elles a proposé de placer une clochette au coup du chat afin de les avertir dès qu’il les approche. Le plan a été salué et adopté, mais aucune souris n’est en mesure de se porter volontaire pour placer la clochette sur le chat, invalidant ainsi le plan visant à échapper au chat en maraude. [↑](#footnote-ref-2)
3. Extrait de l’article « L’Union Africaine dix ans après sa création : les Réalisations et les Défis » posté sur un Blog organisé par Centre for the Study of Globalization and Regionalization (CSGR) et coordonné entre autres, en 2012, par leprofesseur chargé de recherche, **Franklyn Lisk, University of Warwick**, Coventry CV4 7AL, Royaume-Uni. [↑](#footnote-ref-3)
4. * Extrait de l’article « L’Union Africaine dix ans après sa création : les Réalisations et les Défis » posté sur un Blog organisé par Centre for the Study of Globalization and Regionalization (CSGR) et coordonné entre autres, en 2012, par leprofesseur chargé de recherche, **Franklyn Lisk, University of Warwick**, Coventry CV4 7AL, Royaume-Uni.

   [↑](#footnote-ref-4)
5. Extrait de l’article « L’Union Africaine dix ans après sa création : les Réalisations et les Défis » posté sur un Blog organisé par Centre for the Study of Globalization and Regionalization (CSGR) et coordonné entre autres, en 2012, par leprofesseur chargé de recherche, **Franklyn Lisk, University of Warwick**, Coventry CV4 7AL, Royaume-Uni. [↑](#footnote-ref-5)
6. Publication du 1er novembre 2013 du blog Redline, sponsorisé par Workers Fight, une organisation marxiste basée en Angleterre ; la première publication a été faite en tant qu’éditorial du World Communist Forum, en février 2012 <https://rdln.wordpress.com/2013/11/01/how-capitalism-under-develops-the-world-2> [↑](#footnote-ref-6)